

Ville d'Ottawa

Plan décennal de logement et de lutte
contre l'itinérance

2020-2030

Remerciements

La mise à jour du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville d'Ottawa a pu être réalisée grâce aux efforts et la collaboration des principaux intervenants du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance, ainsi que des leaders de la communauté du personnel de la Ville, des personnes ayant une expérience concrète et des résidents d'Ottawa qui ont participé aux activités de consultation tout au long du processus.

L'examen et la mise à jour du Plan ont été entrepris par l'équipe de projet responsable à la Ville et l'équipe de SHS Consulting.

Ville d'Ottawa

Shelley VanBuskirk, directrice, Services du logement
Rachel Ladouceur, agente de programmes et de projets stratégiques
Lisa Goodfellow, gestionnaire de programme, Logement social
Paul Lavigne, gestionnaire de programme, Services résidentiels et programmes sans-abri
Marion Connolly, gestionnaire de programme, Refuges communautaires et familiaux
Saïde Sayah, gestionnaire de programme, Logement abordable
Kale Brown, agent de gestion de programme et de projet



SHS Consulting

Christine Pacini, associée
Adrienne Pacini, directrice, Conception stratégique
Lanxi Dong, chercheuse en conception
Isanna Biglands, analyste de la recherche et des politiques



Table des matières

Remerciements	ii
Table des matières	iii
Résumé	4-11
Introduction	12-15
Élaboration du plan.....	16-17
Partie 1 : État des lieux.....	18-55
Partie 2 : Ambitions et voie à suivre	56-65
Partie 3 : Comment atteindre nos objectifs.....	65-85
Conclusion	86-87
Annexe A : Plan de mise en oeuvre	88-87
Annexe B : Groupes de travail et tables de planification.....	88-125
Annexe C: Consultation locale.....	126-130
Annexe D : Résumé des programmes de financement.....	131-132
Annexe E : Stratégie de logement pour les jeunes	131-149
Glossaire	131-162

Résumé

Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville d'Ottawa

Ottawa est une ville où beaucoup de résidents jouissent d'un bon niveau de vie. Se distinguant par son mélange culturel et son bilinguisme, elle possède une économie florissante et une population très instruite avec un revenu médian des ménages élevé. Force est toutefois de constater qu'un écart se creuse actuellement entre les résidents à revenu élevé et les résidents à revenu faible ou moyen. Et cet écart est particulièrement frappant quand on observe la capacité des gens à trouver un logement sûr, adéquat, abordable et convenable dans le quartier de leur choix.

Notre logement est au cœur de nos vies : c'est là qu'on élève nos enfants et que l'on participe à la vie de notre communauté. Sans logement stable, il est difficile de s'épanouir pleinement, car certaines facettes de la vie peuvent être compromises – santé et bien-être, réussite scolaire, liens sociaux, attachement au marché du travail, identité collective. À mesure qu'Ottawa grandit et prospère, il est primordial de proposer des options de logement diversifiées qui répondent aux besoins actuels et futurs des résidents, afin de créer des quartiers dynamiques sur le plan économique. Pour y parvenir, il faudra que tout le monde travaille main dans la main : ordres de gouvernement, ministères, intervenants locaux, résidents et secteur privé.

Le Plan décennal est une feuille de route : il énonce les mesures fondamentales que la Ville, en collaboration avec ses partenaires locaux, devra prendre pour améliorer le système de logement et les services de soutien destinés aux résidents dans le besoin.

Pourquoi un plan décennal?

Conformément aux consignes provinciales, les municipalités comme Ottawa étaient tenues de créer et de mettre en œuvre un plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance avant le 1er janvier 2014. Ce plan devait énoncer les priorités et les besoins actuels et futurs en matière de logement, présenter des solutions potentielles, établir des cibles, et des objectifs et décrire les méthodes d'évaluation des progrès accomplis. Le plan de la Ville, *Un chez-soi pour tous : notre plan décennal 2014-2024*, a été élaboré en collaboration avec des partenaires communautaires et en consultation avec de nombreux intervenants. Il a été approuvé par le Conseil municipal le 25 septembre 2013.

Examen à mi-parcours du Plan décennal

Tous les cinq ans, la Ville d'Ottawa est tenue d'examiner le Plan décennal et de le modifier au besoin. Cet examen quinquennal est l'occasion pour elle de vérifier que son plan est toujours adapté au contexte local de logement et d'itinérance, et que ses stratégies, ses cibles et ses objectifs permettront d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les résidents.

Grandes lignes du Plan

La mise à jour du Plan décennal repose sur une évaluation des besoins et de la demande au sein du système de services de logement et de lutte contre l'itinérance qui tient aussi compte de la capacité actuelle des services locaux. Le système de logement a beaucoup changé depuis la première version du Plan, et chaque segment du continuum connaît son lot de difficultés. Pour y remédier, la Ville s'est dotée de nouvelles stratégies et de cibles claires.

En raison de la hausse des loyers, de la concurrence accrue dans le marché locatif et du faible taux d'inoccupation, les personnes à revenu faible ou moyen ont du mal à trouver un logement abordable qui répond à leurs besoins dans leur quartier de prédilection. Comme le taux de roulement des logements communautaires est faible, puisque les résidents préfèrent garder leur logement et payer le loyer du marché, les gens restent plus longtemps dans le réseau des refuges d'urgence et il y a peu d'évolution sur la liste d'attente centralisée des logements sociaux. Qui plus est, Ottawa est une ville en pleine croissance, et les vagues d'immigration et de migration qu'elle connaît accentuent la pression exercée sur le système.

Il est plus que temps que les trois ordres de gouvernement investissent des fonds pour accroître l'offre de logements abordables et créer de nouvelles subventions au logement, afin d'aider les gens à garder leur chez-soi. Même si la Ville a consacré des fonds d'immobilisations et de fonctionnement à l'aménagement de logements en milieu de soutien, il y a encore plus de 1 200 personnes sur la liste d'attente. De nouveaux investissements sont urgemment nécessaires pour aider les itinérants chroniques hébergés en refuge d'urgence et d'autres personnes sur la liste qui ont un handicap physique, une maladie mentale, un trouble du développement ou une lésion cérébrale acquise, à accéder à un logement adapté à leurs besoins.

Autre constatation : les besoins des personnes en situation d'itinérance ou d'hébergement précaire sont actuellement plus complexes qu'auparavant. Il faut donc investir davantage dans les programmes destinés aux personnes en situation d'itinérance ou qui risquent de l'être, et injecter de nouveaux fonds dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances afin que les gens aient accès aux mesures d'aide complémentaires dont ils ont besoin pour obtenir un logement et le garder à long terme.

Dans le Plan mis à jour sont proposées des stratégies et tactiques visant à répondre aux besoins des résidents, ainsi que des mesures de mise en œuvre à court, moyen et long terme. Le Plan s'appuie sur les fonds déjà octroyés et ceux promis par les administrations fédérales, provinciales et municipales dans le logement et la lutte contre l'itinérance, tout en reconnaissant qu'il faudra procéder à de nouveaux investissements substantiels et continus pour changer véritablement la vie des résidents.

Le Plan prend en compte la diversité des personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance ou d'insécurité du logement, et reconnaît donc qu'il faut prévoir des solutions adaptées pour que le système soit flexible et équitable. Une approche adaptée au genre et fondée sur l'équité et l'inclusion a été utilisée pour la rédaction du Plan, car il est indispensable de mieux cerner les réalités propres aux divers groupes et de tenir compte de leurs forces, de leur perspective et de leur expérience dans l'élaboration des nouveaux services et programmes.

Le Plan vise à remédier aux problèmes soulevés lors de la consultation, notamment à augmenter l'offre de logements abordables, et de logements en milieu de soutien, de subventions au logement et de services de soutien dans la ville. La réalisation de ces besoins dépend de la mobilisation des ressources et du savoir-faire de tous les partenaires et ordres de gouvernement. Sont notamment prévues les mesures suivantes :

- Trouver des fonds et créer des mesures incitatives, entre autres des mécanismes réglementaires (zonage d'inclusion, etc.), à l'intention du secteur sans but lucratif et du secteur privé, pour augmenter l'offre de logements abordables.
- Veiller à ce que les terrains publics (terrains excédentaires municipaux, provinciaux et fédéraux) servent, tout comme les fonds et mesures incitatives, à créer des logements abordables, en particulier près des lignes de transport en commun.
- Envisager de mettre à l'essai des technologies de construction et des modèles de logement novateurs (logements modulaires, micro-appartements), tout en étudiant la possibilité d'aménager des logements dans les autres installations de la Ville.
- Utiliser les programmes de prestations de logement (subventions au logement) actuels et futurs pour créer de nouveaux logements abordables et aider les personnes figurant sur la liste d'attente centralisée à payer leur loyer, dans l'optique de raccourcir la liste.
- Veiller à ce que la valeur nette des logements communautaires ne diminue pas et à ce qu'ils soient bien entretenus en investissant continuellement dans les travaux de réparation essentiels, les solutions d'énergie verte et l'amélioration de l'efficacité énergétique.
- Créer un système de logements communautaires plus résilient et durable en établissant des partenariats, en partageant les services et en réalisant des économies, tout en aidant le secteur à optimiser ses ressources par la régénération et le réaménagement.

- Mettre en œuvre les recommandations issues de l'examen opérationnel du programme Logement d'abord pour améliorer les conditions de logement et augmenter le nombre de points d'accès aux services dans la ville.
- Améliorer le réseau des refuges d'urgence et accroître la capacité pour les familles et les femmes, tout en outillant les refuges pour qu'ils favorisent l'accès au logement.
- Améliorer les conditions pour les familles et les enfants en situation d'itinérance, réduire les séjours en refuge et accélérer l'accès au logement.
- Collaborer avec la communauté pour recenser les ressources du système et repérer les chevauchements, les lacunes et les leviers, tout en veillant à ce que les investissements soient les plus efficaces possible pour les priorités identifiées.
- Créer une bonne stratégie de données pour que la planification du système, l'élaboration des programmes et les décisions de financement reposent sur des données fiables et précises.

Consultation et mobilisation

L'examen à mi-parcours du Plan a été effectué en partenariat avec le Groupe de travail sur les systèmes de logement et le secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance. Pour l'occasion, une solide instance de gouvernance des projets réunissant plus de 60 associations et organismes locaux a été instaurée. Les groupes de travail qui la composaient se sont réunis de janvier à novembre 2019 pour préparer les recommandations et mesures du Plan. La Ville a chargé SHS Consulting inc. d'animer des ateliers pour évaluer les recommandations, les mesures et les cibles proposées, passer en revue l'évaluation des besoins et rédiger la mise à jour du plan.

Lors de la phase de consultation, la Ville a mis sur pied plusieurs groupes de discussion en personne réunissant un vaste éventail de partenaires, intervenants, d'universitaires, de militants, de résidents et de personnes ayant une expérience concrète de la pauvreté, de l'insécurité du logement et de l'itinérance. La Ville a également eu recours à la plateforme Participons Ottawa pour solliciter les commentaires du public concernant la mise à jour et augmenter le nombre de consultations en personne.

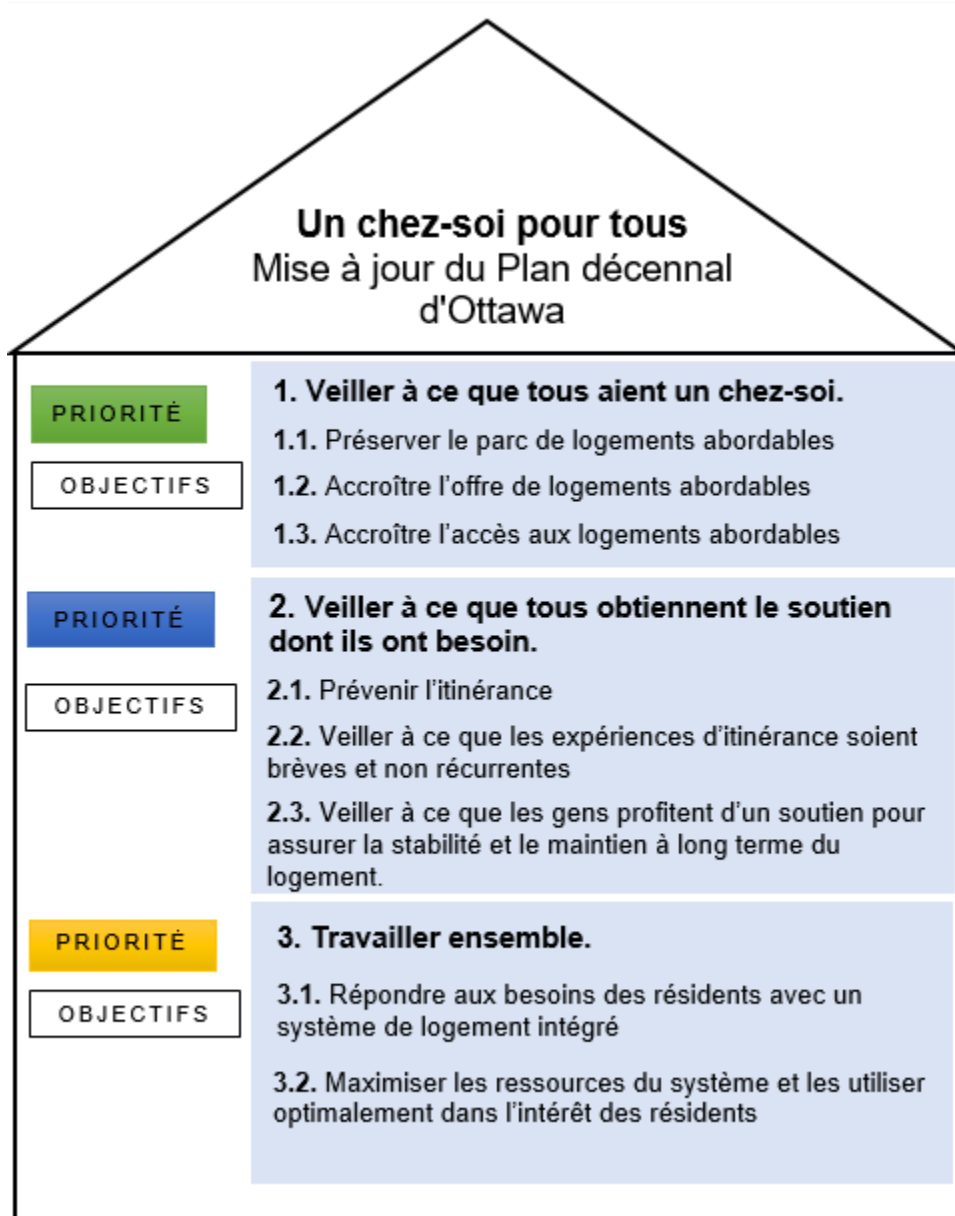
État des lieux après six ans (à retenir)

- Création de 1 793 options de logement abordable et en milieu de soutien (nouveaux logements et subventions au logement).
- Investissement de 66 millions de dollars dans des travaux de réfection sur plus de 17 000 logements sociaux pour les maintenir en bon état, réduire les frais d'énergie des locataires et améliorer la salubrité et la sécurité.
- Octroi de subventions à 351 ménages dans le cadre du programme Rénovations Ontario pour qu'ils réparent leur logement et le rendent ainsi plus sûr et plus accessible.

- Refonte du réseau de services aux sans-abris pour mettre en œuvre la stratégie Logement d'abord, et accompagnement de 1 167 personnes seules en situation d'itinérance pour qu'elles accèdent à un logement permanent et le conservent.
- Création, en partenariat avec le secteur du logement, d'un système d'accès coordonné qui se base sur des outils d'évaluation normalisés pour orienter les gens vers les services appropriés de Logement d'abord.
- Octroi d'une aide financière pratique à 12 000 ménages pour les aider à trouver un logement et à le garder.
- Réalisation du premier dénombrement ponctuel de la Ville, en collaboration avec plus de 200 partenaires communautaires.
- Concertation permanente avec les partenaires du secteur pour étudier les problèmes et trouver des solutions novatrices concernant l'injection des fonds.

Le Plan

Les trois priorités et huit objectifs ci-dessous forment la structure et l'orientation générale de la mise à jour du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance. Établis à l'origine lors du processus de planification de 2014, ils ont été revus et corrigés par le personnel de la Ville d'Ottawa, le Groupe de travail sur les systèmes de logement et les autres groupes de travail convoqués dans le cadre de la mise à jour du Plan.



Les objectifs du Plan sont appuyés par des stratégies et tactiques mises à jour et un plan de mise en œuvre qui énonce les premières marche à suivre. Dans le Plan figure aussi un nouveau plan d'évaluation des progrès accomplis au fil du temps.

Résultats

Les résultats escomptés suivants ont été établis dans le cadre du Plan **pour les 10 prochaines années**. Comme ils sont ambitieux, ils ne pourront pas être concrétisés sans la participation financière de tous les ordres de gouvernement. Ils seront vérifiés chaque année et ajustés sur une base régulière et de A à Z à la prochaine révision quinquennale.

Veiller à ce que tous aient un chez-soi

- Créer entre 5 700 et 8 500 options de logement abordable (nouveaux logements et subventions au logement) pour les ménages à loyer faible ou moyen.
 - Nouveaux logements en milieu de soutien – 10 % de tous les nouveaux logements.
 - Nouveaux logements accessibles – 10 % de tous les nouveaux logements.
- Préserver l'offre de logements abordables – aucune perte nette de logements communautaires.

Veiller à ce que tous obtiennent le soutien dont ils ont besoin

- Éliminer l'itinérance.
- Réduire l'itinérance chronique (y compris des Autochtones) et l'itinérance chez les vétérans de 100 %.
- Réduire l'itinérance globale de 25 %.
- Réduire l'itinérance des Autochtones de 25 %.
- Réduire le nombre de nouveaux itinérants de 25 %.
- Réduire le taux de retour à l'itinérance de 25 %.

Travailler ensemble

- Améliorer l'expérience du client dans tout le système de logement (sondages).
- Améliorer le fonctionnement du réseau pour les clients, le personnel de première ligne et les administrateurs (étude du coût par habitant des prestations de services selon les besoins individuels).

Financement du Plan

Le Plan actualisé se veut un idéal qui, pour être concrétisé, requiert l'injection à long terme d'une quantité importante de nouveaux fonds de la part de tous les ordres de gouvernement. Sans ce financement, il sera impossible d'atteindre les ambitieux objectifs fixés.

Outre l'examen et la mise en œuvre de certaines mesures par la Ville, le Plan réclame aux gouvernements fédéral et provincial des changements en matière de financement, de politiques et de réglementation.

En tant que principal bailleur de fonds pour les services de logement et de lutte contre l'itinérance (109 millions de dollars en 2020), la Ville ne peut absorber les coûts de mise en œuvre du Plan à l'aide du seul impôt foncier municipal. Il est donc plus que temps que les gouvernements fédéral et provincial investissent durablement les fonds nécessaires pour répondre aux besoins des résidents.

En réalisant des investissements records de 30 millions de dollars en immobilisations dans l'aménagement de logements abordables dans les budgets de 2019 et 2020, et en

consacrant des fonds continus de 31 millions de dollars aux services de logement et de lutte contre l'itinérance, la Ville prouve une nouvelle fois qu'elle s'engage à répondre aux besoins de la communauté.

La Ville a donné le coup d'envoi de l'élaboration d'un plan financier à long terme pour les Services du logement, plan qui servira à mettre en évidence des sources de financement potentielles pour concrétiser les objectifs du Plan décennal, et à déterminer les fonds qu'il faudra obtenir des autres ordres de gouvernement. L'objectif sera non seulement de quantifier le financement nécessaire pour maintenir le niveau de service actuel compte tenu de la hausse généralisée de la demande et des nouvelles pressions exercées, mais aussi de trouver des solutions financières pour augmenter l'offre de logements abordables, accroître l'abordabilité des logements et aider les personnes en situation d'itinérance ou qui risquent de l'être.

La résolution d'une crise de cette ampleur ne peut reposer sur les épaules d'une seule personne, d'un seul organisme ou d'un seul ordre de gouvernement : nous devons tous travailler ensemble pour que le système de logement et de lutte contre l'itinérance soit réactif, souple et adapté aux besoins des groupes prioritaires, et qu'il offre des options de logement et des services de soutien permettant aux gens d'améliorer leur qualité de vie. Nous promettons aux résidents de tout faire pour améliorer l'accès à des logements sûrs et abordables, augmenter le nombre de logements abordables, accroître l'abordabilité des logements, réduire l'itinérance et investir dans des services de soutien qui aideront les gens à conserver leur logement, au fil de l'évolution de leur situation.

Introduction

La Ville d'Ottawa est consciente que pour bâtir des communautés dynamiques et inclusives et faire d'Ottawa une ville conviviale pour tous ses résidents, il est primordial que ceux-ci disposent de logements adéquats, abordables et convenables. L'accès à un logement est le fondement du bien-être économique, social et physique des résidents d'Ottawa. Il est au cœur de nos vies : c'est là qu'on élève nos enfants et que l'on participe à la vie de notre communauté.

Même si beaucoup de résidents jouissent d'un bon niveau de vie, bon nombre de nos voisins, des membres de notre famille et de nos amis ont du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux et à accéder à un logement abordable, sont aux prises avec des problèmes d'insécurité alimentaire et n'ont pas les moyens de participer à la riche vie culturelle, récréative et sociale d'Ottawa.

La Ville est aussi consciente que le fait de ne pas répondre aux besoins locaux en matière de logement entraîne des coûts financiers et sociaux qui dépassent largement les coûts liés à l'offre de logements adéquats et abordables et à des services de soutien offerts selon les besoins. Un investissement adéquat dans le logement et les mesures de soutien a des répercussions sur de nombreux autres systèmes : par exemple, il entraîne une réduction des coûts liés aux soins de santé, aux services d'urgence, aux services sociaux, au système juridique et au-delà.

En concrétisant les priorités du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, de concert et en consultation et en collaboration avec les partenaires communautaires, nous envisageons une ville où :

-
- Aucune personne est sans abri.
 - Refuges d'urgence offrant des services temporaires adéquats.
 - Élimination de l'itinérance chronique.
 - Réduction du nombre de personnes qui attendent un logement abordable.
 - Augmentation du nombre d'options de logement dans les quartiers dont les habitants ont des revenus variés.
 - Services de soutien répondant aux besoins des résidents.
 - Maintien en bon état du parc de logements sociaux.
 - Intégration complète du secteur local du logement.
 - Financement adéquat et durable de tous les ordres de gouvernement.
-

Au cours des 10 dernières années, la Ville a montré qu'elle était déterminée à améliorer les conditions de logement des résidents en mettant en œuvre des plans efficaces, en prenant de nouvelles mesures, en adoptant des stratégies fondées sur des données probantes et en remplissant ses principales promesses de financement, entre autres le Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance de 2011, une

initiative de 14 millions du maire et des membres du Conseil qui a été bonifiée de 2 millions de dollars en 2015.

Avant la mise en œuvre du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, les travaux d'Ottawa pour combler les besoins des résidents en matière de logement étaient guidés par plusieurs plans de logement et de lutte contre l'itinérance, comme Action Ottawa (2003), la Stratégie du logement (2007-2012) et le Plan d'action communautaire pour résoudre la question des sans-abri (2009-2014). Néanmoins, malgré les efforts déployés par la Ville et ses partenaires communautaires pour la mise en œuvre de ces plans, l'accès à un logement abordable ne s'améliorait pas, les gens avaient du mal à payer leur loyer, le nombre de sans-abri augmentait et les gens avaient peu de soutien pour conserver leur logement à long terme.

Le logement à Ottawa : une demande persistante

Entre 2007 et 2010, la ville a connu une augmentation croissante de la demande dans l'ensemble du système de logement. La liste d'attente centralisée des demandeurs de logement communautaire n'avait jamais été aussi longue, et le nombre de personnes ayant besoin d'être hébergées en refuge d'urgence augmentait d'année en année, tout comme la durée de leur séjour. Le nombre de logements abordables construits n'était pas suffisant pour répondre à la demande ou aux besoins particuliers des résidents les plus vulnérables, comme les grandes familles, les personnes en situation d'itinérance depuis un certain temps, ou les personnes vivant avec un handicap.

En 2009, en réponse aux lacunes des services, le Conseil municipal a réalisé un investissement stratégique de 1 million de dollars pour soutenir les services offerts à 100 personnes sans-abri ou à risque de le devenir dans le cadre du Programme de logements sociaux avec soutien, un partenariat entre deux fournisseurs de logements sociaux et six organismes de services de soutien.

En mai 2011, le Conseil a montré une nouvelle fois sa volonté de combler les besoins des résidents en décidant d'injecter annuellement 14 millions de dollars dans une série d'initiatives de logement et d'aide aux sans-abris, dans le cadre du Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance. Ces investissements, qui reflétaient les besoins prioritaires locaux recensés par le personnel et les partenaires communautaires, comprenaient ce qui suit :

- Aide financière pour favoriser l'accès au logement ou le maintien en logement, y compris les suppléments au loyer et d'allocations de logement et une aide financière pour effectuer les paiements en souffrance (loyer et services publics).
- Programmes d'emploi pour les jeunes issus de familles à faible revenu.
- Soutien aux personnes pour obtenir un logement et/ou se stabiliser dans leurs conditions de logement actuelles.
- Réfection de logements sociaux.
- Investissement dans la construction de nouveaux logements abordables et en milieu de soutien, dont certains sont accessibles.

En septembre 2013, le premier Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance de la Ville a été approuvé, avec une mise en œuvre en janvier 2014. Au cours des six premières années visées, de nombreux progrès ont été réalisés : avec un financement de tous les ordres de gouvernement, de nombreux résidents ont bénéficié de la création de nouveaux logements abordables et en milieu de soutien, de l'accroissement de l'abordabilité grâce aux subventions au logement, de l'amélioration des conditions dans les ensembles de logements sociaux par le financement de travaux de réparation, et de l'amélioration et de la coordination de l'accès aux services dont ils ont besoin pour trouver et conserver un logement et stabiliser leur situation.

En 2015, 2 autres millions de dollars ont été injectés dans le Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance, ce qui a permis un financement très nécessaire pour quatre nouveaux projets de logements en milieu de soutien.

Ce plan actualisé s'appuie sur les consultations et initiatives ciblées réalisées et les résultats obtenus à l'échelle locale depuis 2014. Il reste toutefois des obstacles à surmonter : pressions financières pour conserver les services actuels, hausse de la demande de services, complexité des besoins des personnes utilisant les services et manque de financement adéquat et durable de la part des autres ordres de gouvernement.

On observe néanmoins un engagement et une volonté continue de notre communauté de collaborer pour créer une ville où tout le monde a un chez-soi, et où les gens ont accès au soutien dont ils ont besoin pour améliorer leur qualité de vie.

Pourquoi un plan décennal?

Aux termes de la Loi de 2011 sur les services de logement, qui a remplacé la Loi de 2000 sur la réforme du logement social, les gestionnaires de services municipaux étaient tenus de créer et de mettre en œuvre des plans décennaux de logement et de lutte contre l'itinérance pour le 1er janvier 2014. Ces plans devaient énoncer les priorités et les besoins actuels et futurs en matière de logement, présenter des solutions, établir des cibles et des objectifs pour répondre à ces besoins, proposer des mesures pour atteindre ces cibles et ces objectifs, et décrire les méthodes utilisées pour évaluer les progrès réalisés.

Le plan de la Ville, *Un chez-soi pour tous : notre plan décennal 2014-2024*, a été élaboré en collaboration avec des partenaires communautaires et en consultation avec de nombreux intervenants. Le plan a été soumis à la province en juin 2013, il a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal le 25 septembre 2013, et mis en œuvre en janvier 2014. Il était axé sur les trois priorités suivantes :

- **Priorité 1 : Veiller à ce que tous aient un chez-soi.**
- **Priorité 2 : Veiller à ce que tous obtiennent le soutien dont ils ont besoin.**
- **Priorité 3 : Travailler ensemble.**

Examen quinquennal

Toujours aux termes de la *Loi de 2011 sur les services de logement*, les gestionnaires de services tels que la Ville d'Ottawa sont tenus d'examiner leur plan et de le modifier au besoin tous les cinq ans. Cet examen quinquennal est l'occasion pour la Ville de vérifier que son plan est toujours adapté au contexte local de logement et d'itinérance, et que ses stratégies, ses cibles et ses objectifs permettront d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour les personnes dans la communauté.

En 2016, le ministère du Logement a publié une déclaration de principes intitulée *Gestionnaires de services – Plans de logement et de lutte contre l'itinérance*¹. *La Ville doit s'assurer que le plan actualisé est conforme à cette déclaration.*

L'année 2019 marquait le cinquième anniversaire du lancement du Plan; l'heure était donc venue de procéder à l'analyse de mi-parcours obligatoire. Le gouvernement de l'Ontario avait demandé que tous les examens lui parviennent au plus tard le 30 juin 2019. Cependant, l'association des municipalités de l'Ontario, au nom des 47 gestionnaires de services, avait demandé une prolongation. Ainsi, en avril 2019, le gouvernement a officiellement reporté la date de présentation des examens au 31 décembre 2019.

¹ La déclaration de principes en question est accessible ici : <http://www.mah.gov.on.ca/AssetFactory.aspx?did=15091>.

Élaboration du plan

La mise à jour du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance d'Ottawa ("le Plan") a été élaboré dans le cadre d'un processus de collaboration, en faisant appel au savoir-faire et l'expérience des leaders de la communauté représentant les divers besoins et intérêts dans le secteur du logement, des résidents d'Ottawa et du personnel de plusieurs directions générales de la Ville.

Le processus d'élaboration du Plan comprenait trois grandes étapes : création de **l'évaluation des besoins en matière de logement**, activités de **consultation locale** et la création de **groupes de travail** définis dans une nouvelle structure de gouvernance. Ces différentes étapes sont décrites en détail ci-après.

Évaluation des besoins en matière de logement

En 2019, une évaluation des besoins en matière de logement pour la Ville d'Ottawa a été entreprise. Son objectif était d'illustrer la demande en logements, l'offre de logements et les problèmes systémiques actuels concernant les options et les mesures de soutien du continuum du logement à Ottawa. Cette évaluation s'appuie sur plusieurs sources de données :

- Profils de recensement de Statistique Canada;
- Base de données DemoStats d'Environics Analytics, qui rassemble des données d'Environics Analytics, de Statistique Canada, d'Oxford Economics, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), d'Equifax et de Postes Canada;
- Données de la Ville d'Ottawa, dont l'analyse du marché locatif et les prévisions relatives au logement.

Consultation locale

Dans le processus d'évaluation des besoins en matière de logement, qui a abouti au présent Plan, figuraient des activités de consultation locale. Les trois grands groupes visés étaient les personnes ayant une expérience concrète, les intervenants locaux et le grand public. La Ville a adopté plusieurs principes directeurs dans le cadre de ces activités :

- Donner l'occasion à des participants de divers horizons, notamment ceux qui ont vécu l'itinérance, de prendre part au processus.
- Informer les intervenants et le public sur le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance et sur l'examen de mi-parcours.
- Consulter les intervenants pour définir les résultats escomptés, recenser les obstacles et trouver des façons novatrices d'atteindre ces résultats.
- Veiller à ce que le processus de consultation renforce les relations avec les intervenants et entre celles-ci.

Environ 1 200 personnes ont été consultées pendant le processus, dont 300 personnes ayant une expérience concrète de l'itinérance ou du manque de logement. Cette consultation s'est faite par diverses méthodes, entre autres les suivantes :

- Groupes de discussion
- « Échanges communautaires »
- Discussions animées dans les espaces d'échange
- Sondages en ligne
- Soumissions écrites de participants intéressés
- Sondages dans les médias sociaux

Un aperçu plus détaillé de la méthodologie d'engagement se trouve dans l'annexe C (Consultation locale) de ce document.

Groupes de travail

Le Plan a été élaboré en concertation avec sept groupes de travail composés d'experts en la matière de divers domaines liés au logement et à l'itinérance, ainsi que les intervenants de la ville d'Ottawa et de la communauté. Avec cette structure de gouvernance, l'objectif était d'effectuer un travail de mise à jour collectif. Les groupes de travail devaient rendre compte aux grands comités directeurs, dont le Groupe de travail sur les systèmes de logement et le Conseil consultatif communautaire sur l'itinérance, pour obtenir leur avis.

Voici les groupes de travail :

- Groupe de travail sur les systèmes de logement.
- Conseil consultatif communautaire sur l'itinérance.
- Groupe de travail sur le logement abordable.
- Groupe de travail sur la modernisation du logement communautaire.
- Comité consultatif communautaire des peuples autochtones.
- Vers un chez-soi Ottawa.
- Groupe de travail sur la prévention de l'itinérance.

Le rôle de chacun de ces groupes est décrit en annexe B (Groupes de travail et tables de planification) de ce document.

Partie 1 : État des lieux

La présente section porte sur le système de logement d'Ottawa et la situation actuelle en la matière. Y sont présentés : les différents volets et intervenants qui composent ce système, les progrès accomplis au cours des six premières années du Plan de logement et de lutte contre l'itinérance, et un instantané des besoins en matière de logement qui persistent dans tout le continuum des options de logement.

Système de logement d'Ottawa

Le système de logement d'Ottawa offre diverses options : refuges d'urgence, logements en milieu de soutien, logements de transition, logements abordables, logements du marché et propriétés, entre autres. Il comprend toutes sortes de ressources physiques, de ressources humaines et de services et de programmes offerts en collaboration avec des partenaires communautaires. Ci-dessous sont décrits les grands volets qui composent actuellement le système de logement.

Continuum du logement

Le système de logement d'Ottawa est un cadre général, c'est-à-dire un ensemble de biens, de services et de programmes offerts en collaboration avec des partenaires communautaires et adaptés aux besoins et à la situation de chaque ménage.

Pour répondre aux besoins des résidents, il faut leur offrir différents types de logements au sein de la communauté. Les gens n'évoluent pas dans le système de façon linéaire : leurs besoins en matière de soutien et d'abordabilité des logements changent au fil du temps.

Le système doit donc être flexible et adaptable pour leur offrir en temps utile les bonnes options de logement et les bonnes mesures de soutien.

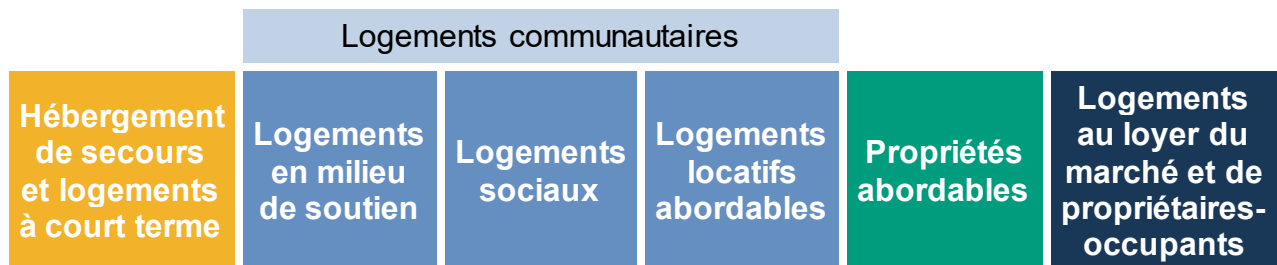


Figure 1 : Le continuum du logement à Ottawa

Hébergement de secours et logements à court terme

L'hébergement de secours comprend les refuges d'urgence et les logements de transition². Il vise à offrir un hébergement sûr à court terme avec différents degrés de soutien.

La Ville d'Ottawa offre aux personnes seules, aux couples et aux familles en situation d'itinérance des services d'hébergement temporaire (lit, repas, aide personnelle) dans des refuges d'urgence sûrs pour les aider à stabiliser leur situation et à trouver un logement abordable et convenable. La direction des refuges pour familles et communautaires exploite un refuge municipal pour familles et collabore avec huit organismes qui gèrent dix programmes de refuge communautaire et de logement de transition (trois pour familles; deux pour hommes seuls; un pour femmes seules; un pour hommes seuls et femmes seules; et trois pour jeunes). De plus, des accords avec des hôtels et des motels permettent de fournir un hébergement d'urgence temporaire lorsque le système d'hébergement familial est saturé.

Logements communautaires

À Ottawa, nombreux sont les résidents qui, vu leur revenu ou leur situation financière, n'ont pas les moyens de s'acquitter du prix moyen d'une maison ou du loyer moyen du marché. Dans ces circonstances, bon nombre de ménages se tournent alors vers la Ville ou des organismes sans but lucratif pour trouver un logement abordable. Le logement communautaire (auparavant appelé « logement social » ou « logement abordable ») est une option sûre et abordable pour les résidents dans le besoin. À Ottawa, dans cette catégorie figurent les logements sociaux, les logements en milieu de soutien, les logements abordables, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

Ottawa compte 52 fournisseurs de logements communautaires, dont des organismes de logement sans but lucratif, des coopératives et les propriétaires participant au Programme de suppléments de loyer, qui fournissent des logements en location abordables à plus de 19 500 ménages à faible revenu. La plupart des logements communautaires sont des logements à loyer indexé sur le revenu et des logements donnant droit à un supplément de loyer, qui permettent aux résidents admissibles d'accéder à un logement locatif fortement subventionné.

C'est la Direction du logement social de la Ville qui supervise l'administration des logements communautaires et des nouveaux logements abordables après leur aménagement. Elle est chargée de vérifier que les logements restent viables à long

²Un **logement de transition** est un logement qui vise à offrir un milieu de vie de soutien à ses résidents, y compris l'expérience, les outils, les connaissances et les possibilités de développement social et de perfectionnement des compétences dont ils ont besoin pour devenir plus autonomes. Il est considéré comme une étape intermédiaire entre le refuge d'urgence et le logement en milieu de soutien et comporte des restrictions quant à la durée du séjour d'une personne ou d'une famille. Les séjours durent généralement de trois mois à trois ans. Les termes « **refuge de transition** » et « **refuge d'urgence** » sont définis dans le glossaire en annexe

terme, que les subventions sont bien versées et que les fournisseurs de logements s'acquittent de leurs obligations, notamment législatives. Les logements en milieu de soutien, quant à eux, relèvent de la Direction des programmes de lutte contre l'itinérance et des services résidentiels.

Le tableau suivant donne un aperçu de la variété des options de logement et d'aide offertes dans le cadre du parc de logements communautaires de la ville.

Logements en milieu de soutien	Les logements en milieu de soutien constituent un modèle communautaire axé sur la personne qui offre un hébergement permanent abordable assorti de divers services et aides personnalisés. Les fournisseurs de services de soutien aident les locataires à atteindre une qualité de vie optimale en les orientant vers des ressources, en les aidant à acquérir des aptitudes à la vie quotidienne et à conserver leur logement, et en leur donnant l'occasion d'accéder à du soutien entre pairs et à s'impliquer dans leur milieu.
Logements sociaux	Les logements sociaux sont des logements locatifs fortement subventionnés (loyer indexé sur le revenu) qui ont été bâtis dans le cadre de programmes de construction fédéraux et provinciaux au cours des 60 dernières années. La responsabilité permanente de l'administration et du financement des logements sociaux a été transférée du gouvernement de l'Ontario à la Ville d'Ottawa (et aux autres municipalités) en 2001 par la <i>Loi sur la réforme du logement social</i> , qui a été remplacée par la <i>Loi de 2011 sur les services de logements</i> . L'objectif des logements sociaux est de fournir des logements abordables et adéquats aux résidents à faible revenu d'Ottawa. La subvention de fonctionnement versée aux fournisseurs de logements par la Ville d'Ottawa réduit le coût du logement de façon à ce que les ménages ne consacrent que 30 % de leur revenu mensuel brut au loyer.
Logements abordables	Les nouveaux logements abordables sont des logements construits depuis 2001 qui sont administrés par la Ville, mais qui ne relèvent pas de la <i>Loi de 2011 sur les services de logement</i> . Grâce à eux, les communautés dont les habitants ont des revenus variés ont accès à des logements dont le type de bâtiments, le profil des locataires et le degré de soutien varient. Le loyer n'est pas indexé sur le revenu, mais plutôt fixé à un montant équivalant à 80 % du loyer moyen du marché.
Suppléments au loyer	Le Programme de suppléments de loyer offre une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu aux ménages admissibles. La Ville conclut des contrats avec les propriétaires privés et sans but lucratif qui sont prêts à participer au programme. Le ménage verse environ 30 % de son revenu mensuel brut à titre de loyer au propriétaire, à qui la Ville verse directement le reste du loyer mensuel.
Allocations de logement	L'allocation de logement est une aide financière apportée aux ménages à faible revenu pour réduire les frais de logement. Cette aide, qui peut être versée au ménage ou directement au propriétaire et qui est transférable n'importe où dans la ville, s'élève à 250 dollars par mois pour une personne seule, montant auquel s'ajoutent 50 dollars par mois pour chaque membre de la famille supplémentaire. Dans le cadre du programme Logement d'abord de la Ville, le montant peut atteindre 600 dollars par mois.

Propriétés abordables

La catégorie des propriétés abordables propose des solutions d'accès à la propriété qui ne font pas partie du marché traditionnel et qui peuvent donc être plus abordables pour les ménages n'ayant pas les moyens d'acheter sur le marché traditionnel. Mentionnons par exemple les modèles de logements sans but lucratif comme Habitat pour l'humanité ou les modèles avec participation à la mise de fonds.

Logements au loyer du marché et de propriétaires-occupants

Cette catégorie comprend les logements qui sont sur le marché traditionnel d'Ottawa. Ils ne sont assortis d'aucune subvention pour le loyer ou la mise de fonds.

Logements pour les Autochtones

Il y a extrêmement peu de logements pour les Autochtones à Ottawa. Deux organismes y sont consacrés : Gignul Non-Profit Housing Corporation et Inuit Non-Profit Housing Corporation.

Gignul Non-Profit Housing Corporation possède 201 logements, dont 162 à loyer indexé sur le revenu, 11 pour aînés et 28 abordables. En moyenne, Gignul reçoit environ 155 demandes par an. La longueur de la liste d'attente varie selon le nombre de demandes annuelles, la taille du logement demandé, et le nombre de logements disponibles.

Inuit Non-Profit Housing Corporation répond aux besoins de la population inuite de la grande région d'Ottawa, qui compte quelque 7 000 personnes (n'inclut pas le secteur de Gatineau). Cet organisme possède 63 logements, tous à loyer indexé sur le revenu, qui hébergent essentiellement des familles; 10 sont à présent occupés par des aînés. En moyenne, l'organisme reçoit environ 90 demandes par an.

Accès aux logements communautaires

Les programmes de logement communautaire de la Ville sont accessibles par la liste d'attente centralisée, que gère le Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa au nom de la Ville. Le Centre d'enregistrement s'occupe des demandes de logement social (à loyer indexé sur le revenu), de certains logements en milieu de soutien et des programmes d'abordabilité des logements locatifs (suppléments au loyer). Il tient aussi une liste d'attente pour logements à loyer inférieur au prix du marché.

Populations prioritaires

Les personnes figurant sur la liste d'attente centralisée sont classées selon les priorités provinciales et locales. Celles qui ne sont pas prioritaires sont servies par ordre chronologique.

Les priorités provinciales sont réparties comme suit :

- **Désignation provinciale de ménage prioritaire** : ménage dont un membre est victime de violence, subit ou a récemment subi de mauvais traitements de la part d'une personne avec qui il vit ou a vécu.
- **Logement trop grand** : ménage qui habite dans un logement à loyer indexé sur le revenu qui compte plus de chambres que la taille de sa famille ne le permet.

Les six priorités locales établies par la Ville sont les suivantes :

-
- **Urgence pour des raisons de sécurité** : ménage qui ne répond pas aux critères à remplir pour être désigné comme ménage prioritaire, mais dont un membre fait l'objet de mauvais traitements par un membre de la famille ou un ancien partenaire, ou voit sa sécurité menacée de façon extraordinaire par une personne qui n'est pas un membre de la famille, et pour qui un changement de logement permettrait d'atténuer le danger.
 - **Situation médicale constituant un danger de mort** : ménage dont l'un des membres est atteint d'une maladie en phase terminale ou d'une maladie grave mettant sa vie en danger, dont l'état s'aggrave en raison de ses conditions de logement actuelles et pour lequel un changement de logement éliminerait le danger de mort.
 - **Sans abri** : ménage dont la situation d'itinérance est confirmée et dont les membres dorment dans un refuge ou vivent dans la rue.
 - **Locataire établi** : ménage qui vit actuellement chez un fournisseur de logement communautaire dans un logement de taille appropriée et qui a subi une perte de revenu importante tout en payant un loyer à la valeur du marché et qui souhaite demander une subvention afin de demeurer dans son logement actuel.
 - **Ménage déplacé à loyer indexé sur le revenu** : ménage bénéficiant d'une subvention sous forme de loyer indexé sur le revenu et qui a dû quitter son logement pour une raison hors de son contrôle (catastrophe naturelle, incendie).
 - **Ménage autonome qui a bénéficié d'un logement en milieu de soutien** : ménage qui, comme locataire d'un organisme de logement offrant du soutien sur place, a démontré, à la satisfaction de l'organisme de logement en milieu de soutien, qu'il est désormais autonome, avec ou sans soutien.
-

Services et soutiens aux personnes à risques d'itinérance ou en situation d'itinérance

En plus des ressources physiques, Ottawa compte de nombreux organismes qui offrent aux gens des services de soutien pour les aider à conserver leur logement ou à en trouver un adéquat, abordable et convenable.

La Ville investit beaucoup d'argent (29 millions de dollars) dans divers services de soutien : travailleurs de rue, programme Logement d'abord, programmes de logement en milieu de soutien et de logements de transition, services de tutelle financière, services de recherche de logement, et services de prévention de perte de logement). Les 64 contrats conclus avec 26 organismes permettent d'offrir des services complets, coordonnés et adaptés aux besoins des résidents d'Ottawa qui sont à risque d'itinérance ou en situation d'itinérance. Ces services sont accompagnés de 8 millions de dollars fournis chaque année pour aider les personnes à obtenir et à conserver un logement (paiements en souffrance du loyer ou des services publics, loyer du dernier mois, mobilier de base).

À ces investissements s'ajoutent les 24 millions de dollars que la Ville injecte dans les services et programmes communautaires par l'intermédiaire de l'unité du financement communautaire de la Ville. Le programme de financement communautaire investit dans des organismes communautaires à but non lucratif viables afin de soutenir une solide infrastructure de services communautaires qui favorise l'égalité d'accès aux services de base dans les domaines de la santé, des loisirs et des services sociaux.

Rôle des partenaires du secteur du logement

Pour mettre en œuvre ce nouveau plan de logement et de lutte contre l'itinérance et répondre aux besoins de logement des résidents en améliorant les options, l'abordabilité et les services de soutien dans la ville, il faudra que tous les partenaires concernés travaillent de concert.

Afin d'atteindre et de maintenir les objectifs du Plan, il est essentiel que tous les ordres de gouvernement investissent de nouveau dans les projets d'immobilisations, les travaux de réparation des logements sociaux et les aides et services de lutte contre l'itinérance. La contribution nécessaire de la part des autres administrations est précisée en annexe A (Plan de mise en œuvre) de ce document.

Gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), fournit une assurance prêt hypothécaire aux propriétaires, ainsi que des fonds, et exécute divers programmes de financement, dont le Fonds national de co-investissement pour le logement et l'initiative Financement de la construction de logements locatifs, consacrés à la construction de logements locatifs abordables.

En 2017, le gouvernement fédéral a publié sa première Stratégie nationale sur le logement, qui oriente ses démarches visant à ce que tous les citoyens aient le logement dont ils ont besoin. Cette stratégie prévoit aussi le financement de certains programmes : prestation de logement transférables, réparation et modernisation des logements sociaux, investissement dans les logements en milieu de soutien, et aides pour rendre l'accès à la propriété plus abordable.

Stratégie nationale sur le logement

Dans le cadre de cette stratégie de 40 milliards de dollars sur 10 ans, voici les investissements qui ont été annoncés jusqu'ici :

- 15,9 milliards de dollars pour un nouveau fonds national de co-investissement pour le logement (ouvert aux municipalités).
- 200 millions de dollars de terrains fédéraux excédentaires pour l'aménagement de logements abordables (ouvert aux municipalités).
- 8,6 milliards pour une initiative canadienne de logement communautaire visant à protéger et à soutenir ce secteur (voir la partie sur l'Initiative Canada-Ontario de logement
- 500 millions de dollars pour une initiative fédérale de logement communautaire visant à protéger les locataires de logements communautaires administrés par le gouvernement fédéral au terme des contrats d'exploitation (pour les organismes sans but lucratif administrés par le gouvernement fédéral).
- 2,2 milliards de dollars pour réduire l'itinérance par le renouvellement de l'actuelle Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance.

communautaire dans la section « Gouvernement provincial »).

- 4 milliards pour l'allocation canadienne d'aide au logement (2020) visant à appuyer, à terme, 300 000 ménages.

Programmes et sources de financement

La stratégie fédérale Vers un chez-soi, qui relève de la Stratégie nationale sur le logement, a remplacé la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, qui a pris fin le 31 mars 2019, grâce à laquelle la Ville avait reçu 7 millions de dollars. Avec Vers un chez-soi, elle obtiendra en plus 5,6 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, répartis comme suit : 608 000 dollars par an de 2019 à 2021, et 1,5 million de dollars par an les trois années suivantes, soit de 2021 à 2024. La Ville a travaillé avec le Conseil consultatif communautaire sur l'itinérance pour déterminer la répartition optimale de ces fonds dans le secteur du soutien pour la lutte contre l'itinérance.

Dans le cadre de la nouvelle **Initiative des terrains fédéraux**, la Ville, en partenariat avec la Société de logement communautaire d'Ottawa, a fait l'acquisition d'un terrain d'une valeur de 6,7 millions de dollars au 715, chemin Mikinak, dans Village des Riverains pour la somme de 301 035 dollars. Ce terrain pourra à terme accueillir 271 logements, qui seront aménagés avec d'autres partenaires du secteur sans but lucratif.

Gouvernement provincial

Par l'intermédiaire des lois, des règlements et des programmes de financement, le gouvernement de l'Ontario joue un grand rôle dans le secteur du logement. Il contribue à établir le programme en la matière pour la province et aide les municipalités à répondre aux besoins de leurs résidents en leur versant des paiements de transfert, en finançant les programmes de logement et de lutte contre l'itinérance et en leur fournissant les outils législatifs nécessaires. Récemment, la province a publié un document intitulé [Plus d'habitations, plus de choix : Plan d'action pour l'offre de logements de l'Ontario](#) et la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire en vue d'accroître l'offre de logements, notamment communautaires.

Programmes et sources de financement

Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire (nouveau)

En avril 2019, la Ville a été informée des fonds qu'elle recevrait dans le cadre de la nouvelle Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire de la province. Notons que « logement communautaire » est le nouveau terme utilisé par le gouvernement pour désigner le logement social, le logement abordable et les prestations de logement telles que les suppléments au loyer ou les allocations de logement.

Les priorités de cette nouvelle stratégie sont les suivantes :

- Préserver les actifs immobiliers communautaires en les réparant, en les rénovant ou en les régénérant.
- Assurer la durabilité et la viabilité à long terme des fournisseurs de logements.
- Prendre des mesures pour inciter les fournisseurs de logements communautaires à poursuivre leurs activités dans le secteur du logement.
- Simplifier le calcul du loyer indexé sur le revenu en utilisant les déclarations de revenus.
- Améliorer l'efficacité du système de liste d'attente des logements à loyer indexé sur le revenu.
- Offrir aux intervenants locaux la souplesse nécessaire pour créer des programmes adaptés aux besoins des résidents.

Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement (nouveau)

L'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement remplace l'actuel Élargissement 2014 du Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario (2014-2020) et le Fonds pour l'infrastructure sociale (2016-2019). Cette initiative vise à financer la création de nouveaux logements locatifs abordables (avec supplément au loyer et allocation de logement), à préserver et à régénérer les logements sociaux actuels, à accroître l'accès à la propriété à prix abordable et à favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des résidents.

Le plan de financement triennal actuel est le suivant : 7 609 600 dollars en 2019-2020, 3 942 300 dollars en 2020-2021 et 6 137 400 dollars en 2021-2022 (soit 17,6 millions de dollars en tout), avec réévaluation à la fin de la troisième année.

2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	Total
7 609 600 \$	3 942 300 \$	6 137 400 \$	17,6 millions de dollars

Au cours des trois prochaines années, ces fonds seront investis en immobilisations pour permettre l'aménagement de logements abordables, en plus de la prolongation du programme Rénovations Ontario. La troisième année visée par l'Initiative, il faudra peut-être passer du financement des immobilisations au financement du fonctionnement pour maintenir les suppléments au loyer et les allocations de logement des ménages qui en bénéficient actuellement.

L'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement est synonyme de réduction du financement prévu à l'origine dans le cadre de trois programmes d'immobilisations, qui était de 86,6 millions de dollars sur six ans (2014-2020).

Initiative Canada-Ontario de logement communautaire (nouveau)

L'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire est un plan pluriannuel qui vise à favoriser la stabilité et la croissance du secteur des logements communautaires détenus et exploités par des coopératives ou des organismes privés ou municipaux sans but lucratif qui offrent des logements à loyer indexé sur le revenu ou du segment

d'entrée de gamme du marché. Elle servira à protéger l'abordabilité des logements sociaux, à financer la réparation et la rénovation des logements sociaux actuels et à accroître l'offre de logements communautaires au fil du temps.

Les fonds versés dans le cadre de l'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire sont censés augmenter à terme. Le montant équivaut au financement fédéral annuel qui diminuait à mesure que les ensembles de logements sociaux, auparavant transférés à la Ville en vertu d'accords fédéraux, arrivaient au terme de leurs contrats d'hypothèques ou d'exploitation. Ces fonds ne remplacent pas les fonds fédéraux; ils sont assortis de priorités et d'exigences très strictes.

Le plan de financement triennal pour la Ville d'Ottawa est le suivant : 4 817 028 dollars en 2019-2020, 7 386 686 dollars en 2020-2021 et 10 229 713 dollars en 2021-2022, (22,4 millions de dollars) avec réévaluation à la fin de la troisième année.

2019 à 2020	2020 à 2021	2021 à 2022	Total
4 817 028 \$	7 386 686 \$	10 229 713 \$	22,4 millions de dollars

Ces fonds seront investis dans la réparation et la modernisation des immobilisations, les suppléments au loyer et les subventions de fonctionnement transitoires.

Allocation Canada-Ontario pour le logement (2020-2021) (nouveau)

L'allocation Canada-Ontario pour le logement aidera les ménages à faible revenu, qui habitent tous les types de logements locatifs et qui ont besoin d'aide à avoir un chez-soi abordable en offrant des prestations ou allocations de logement transférables aux ménages les plus démunis.

La Ville d'Ottawa a reçu une allocation initiale de deux ans comme suit : 1 899 999 millions de dollars en 2020 à 2021, 589 564 en 2021 à 2022 pour un total de 2 489 562 millions de dollars.

2020 à 2021	2021 à 2022	Total
1 899 999 \$	2 489 562 \$	4 389 561 millions de dollars

Ces nouveaux fonds, qui relèveront du Cadre pour les prestations de logement transférables de la province, seront administrés par cette dernière. C'est le ministère des Affaires municipales et du Logement qui évaluera l'admissibilité des demandeurs, calculera les prestations, versera l'argent directement aux ménages et gèrera le processus de renouvellement annuel. La Ville, quant à elle, sélectionnera les ménages et les aidera à présenter leur demande.

Les ménages suivants seront prioritaires : survivants de violence familiale et de traite des personnes, personnes en situation d'itinérance ou qui risquent de le devenir, personnes autochtones, aînés et personnes handicapées.

Programme Logements pour de bon

En vigueur depuis 2016, ce programme provincial de prévention et de lutte contre l'itinérance est maintenu. Ce programme de lutte contre l'itinérance offre un financement pour les logements en milieu de soutien, le soutien de la gestion des cas et les subventions au logement afin d'aider les groupes désignés comme prioritaires au provincial : itinérants chroniques, Autochtones, jeunes et personnes qui sortent d'un établissement provincial.

Le financement de fonctionnement reste inchangé, soit 4 731 980 dollars par an pendant les trois prochaines années. Précisons qu'en 2017-2018 et 2018-2019, l'allocation comprenait le financement de fonctionnement et le financement des immobilisations. Ce dernier, d'un montant de 19,2 millions de dollars, a servi à construire de nouveaux logements en milieu de soutien. À partir de 2020, il n'y a plus de financement des immobilisations sous le cadre du Programme Logement pour de bon.

Initiative de prévention de l'itinérance dans les communautés

Cette initiative provinciale de lutte contre l'itinérance est maintenue. À Ottawa, elle sert à financer les solutions de refuge d'urgence, les centres de services résidentiels (logement en milieu de soutien), des prestations de logement, les services de soutien pour la prévention de l'itinérance et d'autres services qui aident les personnes à trouver et à conserver un logement.

Lors de son transfert à la Ville en 2013, l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les communautés qui a réuni cinq voies de financement distinctes, a vu son financement réduit et plafonné. Bien que le montant alloué ait augmenté depuis 2013, il ne permet pas de répondre à la hausse de la demande de placement en refuge d'urgence et de services de soutien à Ottawa. Avant, les fonds destinés aux refuges d'urgence étaient assumés à 80 % par la province et à 20 % par la Ville. Même si la province lui laisse beaucoup de latitude pour l'investissement, la Ville doit compléter ces fonds chaque année. En 2020, sa part devrait s'élever à 13,9 millions de dollars, sans compter le déficit croissant associé aux dépenses des refuges qu'elle doit absorber.

Le financement est maintenu en 2019, et la hausse de 1 million de dollars précédemment annoncée en avril 2019 est reportée à avril 2020 (2020-2021). Le plan triennal actuel est le suivant : 37 621 286 dollars en 2019-2020, 38 626 981 dollars en 2020-2021 et 38 626 981 dollars en 2021-2022, avec réévaluation à la fin de la troisième année.

Anciens programmes

Le Programme de remise sur les redevances d'aménagement a été supprimé en 2018 avec le changement de gouvernement provincial. Ottawa devait recevoir 18,3 millions de dollars de 2018 à 2023 pour financer les redevances d'aménagement versées aux constructeurs du marché locatif privé en échange de l'abordabilité, à des degrés divers, des nouveaux logements.

Le programme Ontariovert, qui offrait aux fournisseurs de logements sociaux des remises sur les travaux d'efficacité énergétique a lui aussi été supprimé en 2018. La Ville devait recevoir 1,8 million de dollars de 2018 à 2021.

En septembre 2017, la province avait annoncé qu'Ottawa pourrait recevoir 59 375 483 dollars sur cinq ans pour réparer et moderniser ses immeubles de logements sociaux, dans le cadre du Programme amélioré de modernisation des immeubles de logements sociaux (PAMILS).

Cet argent devait entre autres servir à financer l'installation d'appareils de chauffage écoénergétiques, l'amélioration de l'isolation et le remplacement des fenêtres. La première année (2018-2019), la Ville a reçu 21 464 435 dollars dans le cadre de ce programme, qui a pris fin en juillet 2018 avec la suppression du Programme de plafonnement et d'échange de l'Ontario.

Administration municipale

Aux termes de la *Loi de 2011 sur les services de logement*, la Ville en tant que gestionnaire de services est chargée d'administrer les programmes de logements sociaux, abordables et en milieu de soutien et d'accompagner les résidents qui connaissent ou risquent de connaître l'itinérance ou l'insécurité du logement. En contrepartie, elle touche des fonds fédéraux et provinciaux qui compensent une partie des coûts de ces programmes de logement et de lutte contre l'itinérance.

La Ville est l'entité qui contribue le plus au financement des logements dans le cadre des programmes et services de lutte contre l'itinérance, en grande partie parce que depuis 2001, il incombe aux municipalités d'assumer les coûts associés aux logements à loyer indexé sur le revenu. L'Ontario est la seule province où ces coûts sont tirés de l'impôt foncier municipal. En 2020, la part de la Ville sera de **109,2 millions de dollars**, et celles de la province et du gouvernement fédéral seront respectivement de 42,9 et de 26,7 millions de dollars dans des programmes et services de logement et de lutte contre l'itinérance

Programmes et sources de financement

Investissements municipaux dans le logement et la lutte contre l'itinérance

En 2020, la Ville maintiendra son investissement de 109,2 millions de dollars, qu'elle consacrera :

- au fonctionnement et à la réfection des logements sociaux.
- aux suppléments au loyer et aux allocations de logement.
- aux programmes et services de lutte contre l'itinérance.
- à l'augmentation du coût de la vie dans tous les programmes financés par la Ville.
- aux 13,9 millions de dollars qui complètent les fonds provinciaux dans le cadre de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les communautés.

Dépenses en immobilisations pour les nouveaux logements abordables

Dans le budget de 2019, le Conseil municipal a approuvé un investissement de 15 millions de dollars en immobilisations pour les nouveaux logements abordables, du jamais vu à la Ville. Cette mesure a été réitérée dans le budget de 2020, pour un total de 30 millions de dollars. Cet argent sera aussi utilisé par la Ville et ses partenaires du secteur sans but lucratif pour la préparation du début des travaux.

Autres investissements municipaux

La Ville soutient aussi les initiatives de logement et de lutte contre l'itinérance comme suit :

- *Règlement municipal sur les redevances d'aménagement*, qui prévoit du financement pour la création de logements abordables (environ 500 000 dollars par année).
- Politique sur les terrains et le financement pour les logements abordables, qui permet de consacrer une partie du produit de la vente de terrains résidentiels et institutionnels excédentaires par rapport aux besoins de la Ville à l'aménagement de logements abordables, et de réserver les terrains municipaux excédentaires aux aménagements (environ 1 million de dollars par année).
- *Règlement sur les immobilisations municipales*, aux termes duquel la Société de logement communautaire d'Ottawa n'est pas tenue de payer des impôts fonciers, ce qui lui permet de libérer des fonds pour la réfection.
- Ajustements continus au coût de la vie dans tous les programmes et services financés par la Ville.
- Contribution annuelle continue dans le cadre de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les communautés du gouvernement provincial investie dans les programmes de logement et de lutte contre l'itinérance.
- Engagement du Conseil municipal à réinvestir les économies réalisées grâce à la mise en œuvre du Plan dans les services de logement et de lutte contre l'itinérance.

Secteur sans but lucratif

La société locale de logement et le secteur sans but lucratif jouent un rôle de premier plan dans la prestation d'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu, l'offre de logements abordables et la prestation de services de soutien aux résidents. Les acteurs de ce secteur font aussi connaître les besoins en matière de logement et militent en faveur des programmes de logement et de lutte contre l'itinérance.

Secteur privé

Les constructeurs, promoteurs et propriétaires de bâtiments du secteur privé jouent eux aussi un rôle essentiel dans la création de nouveaux logements à Ottawa. Ces intervenants alimentent la demande constante d'options de logement au taux du marché dans la ville; ils peuvent aussi s'associer au secteur sans but lucratif et aux groupes municipaux pour réaliser de nouveaux modèles de logement.

Résidents d'Ottawa

Le rôle principal des résidents d'Ottawa est de plaider pour la présence de logements sûrs, adaptés et abordables, par exemple en participant à des activités de consultation ou à des échanges. Certains résidents peuvent aussi créer des logements locatifs dans leur habitation ou fournir des terres ou des bâtiments pour l'aménagement de logements abordables.

Progrès accomplis de 2014 à 2019

La présente section résume les progrès accomplis jusqu'ici par la Ville d'Ottawa et ses partenaires communautaire, depuis la publication en 2014 du premier plan de logement et de lutte contre l'itinérance.

Priorité 1 | Veiller à ce que tous aient un chez-soi.

Les progrès suivants ont été accomplis dans le cadre de la priorité « Veiller à ce que tous aient un chez-soi ».

- Aménagement de 720 logements abordables et en milieu de soutien dans le cadre de 16 projets.
- Approbation de 163 logements en cours d'aménagement dont 88 sont en milieu de soutien.
- Approbation de 266 nouveaux logements abordables en 2019.
- Création de 1 073 nouvelles subventions au logement (suppléments au loyer et allocations de logement).
- Publication d'une demande de manifestation d'intérêt pour le financement de la préparation à l'aménagement de 400 nouveaux logements abordables.
- Approbation de 351 subventions au titre du programme Rénovations Ontario, qui aide les aînés, les personnes handicapées et les propriétaires de maisons de chambres à effectuer des modifications liées à l'accessibilité ou des réparations domiciliaires mineures.
- Lancement du Programme pilote de prestations de logement transférables pour les survivants de violence familiale (2016-2018), dont 48 ménages ont bénéficié.
- Investissement de 66 millions de dollars dans la réparation ou la modernisation de logements sociaux dans le cadre de quatre programmes de réfection des immobilisations.
- Exonération d'impôts fonciers pour la Société de logement communautaire d'Ottawa, ce qui libère 3,1 millions de dollars par an consacrés aux travaux de réfection.
- Participation au refinancement hypothécaire de la Société de logement communautaire d'Ottawa, ce qui libère 148,2 millions de dollars par an à consacrer aux travaux de réfection des immobilisations.
- Acquisition de deux parcelles moyennant des frais modiques, dans le cadre de programmes fédéraux d'aménagement de logements abordables (jusqu'à 311 logements).
- Déclaration de cinq terrains excédentaires par rapport aux besoins de la Ville pour y aménager des logements abordables.
- Octroi de financement pour les propriétés abordables

- Participation au Groupe de travail mixte sur les logements abordables près des stations de transport en commun de la Ville visant à recenser 20 parcelles qui seront destinées à l'aménagement de logements abordables. (16 logements) avec Habitat pour l'humanité.

Priorité 2 Veiller à ce que tous obtiennent le soutien dont ils ont besoin.

Les progrès suivants ont été accomplis dans le cadre de la priorité « Veiller à ce que tous obtiennent le soutien dont ils ont besoin ».

- Refonte du réseau de services aux sans-abris en 2015 pour mettre en œuvre la stratégie Logement d'abord, fondée sur des données probantes et des pratiques exemplaires.
- Instauration de protocoles de détournement normalisés et d'outils d'évaluation communs dans le réseau de services aux sans-abris.
- Création d'un système d'accès coordonné aux programmes Logement d'abord pour les adultes et les jeunes.
- Création d'une liste nominative fiable des personnes en situation d'itinérance à Ottawa.
- Hébergement de 1 167 personnes seules (adultes et jeunes) en situation d'itinérance chronique ou épisodique grâce au programme Logement d'abord; prestation de 509 allocations de logement depuis 2015.
- Appuyer 3 305 ménages familiaux (10 182 personnes) dans le cadre du système de refuge familial afin de passer à un logement
- Injection de 1,4 million de dollars de nouveaux fonds dans les services de lutte contre l'itinérance, dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance du gouvernement fédéral.
- Injection de 25 millions de dollars (4,7 millions par an) dans le cadre du programme Logements pour de bon pour accroître l'offre des programmes Logement d'abord.
- Ouverture d'un établissement de logements de transition de 20 chambres avec mesures d'aide complémentaires destiné aux familles de nouveaux arrivants.
- Ajout de 30 chambres destinées à l'hébergement de transition des familles au YMCA-YWCA de la région de la capitale nationale pour répondre à la hausse de la demande.
- Administration de 2 millions de dollars de nouveaux fonds dans le cadre du Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance de la Ville pour que quatre nouveaux bâtiments de logements en milieu de soutien

permanent.

- Réalisation du premier dénombrement ponctuel de la Ville, qui consistait à recenser les personnes en situation d'itinérance.
- Renforcement de la capacité de gestion des cas du programme Logement d'abord, qui est passée de 26 gestionnaires de cas dans 4 organismes en 2014 à 73 gestionnaires de cas dans 10 organismes en 2019.
- Préparation de nouvelles normes sur les refuges pour consultation avec les résidents.
- Lancement d'une demande d'offres pour créer des solutions de débordement destinées aux ménages en situation d'itinérance afin d'accroître la capacité et d'optimiser les ressources.
- Prestation de services d'aide à la vie autonome à quelque 1 000 résidents par an dans le cadre du programme des centres de services résidentiels.
- Offre de mesures d'aide complémentaires à 1 650 familles sortant de l'itinérance dans le cadre du programme Logement d'abord aux familles pour les aider à s'intégrer dans leur nouveau quartier.
- Détournement de 2 117 personnes (familles et personnes seules) des refuges d'urgence vers les aidants naturels (amis, famille), voire rapatriement au besoin.

bénéficient de subventions de fonctionnement.

- Prestation d'aide financière pratique pour plus de 12 000 ménages pour qu'ils puissent trouver un logement et le garder (investissement de 51,2 millions de dollars).
- Attribution de 21 millions de dollars sous forme de soutien général au logement à 34 228 personnes afin de soutenir les services de recherche de logement et de prévention de perte de logement – orientation vers des programmes d'avantages financiers, services de tutelle financière, information sur les droits et les devoirs des propriétaires et des locataires, médiation avec les propriétaires, représentation à la Commission de la location immobilière, centres de ressources dans les ensembles de logements sociaux, etc.
- Lancement de la quatrième version du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri visant à favoriser un accès coordonné.
- Collaboration avec la population autochtone pour ajuster et harmoniser les processus dans le cadre du programme Logement d'abord.
- Réalisation d'une évaluation de la conformité du programme Logement d'abord en collaboration avec l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance.

Priorité 3 Travailler ensemble.

Les progrès suivants ont été accomplis dans le cadre de la priorité « Travailler ensemble ».

- Collaboration régulière avec le secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance, le Groupe de travail sur les systèmes de logement et autres intervenants au sujet des problèmes émergents, des options de prestation des programmes et de l'allocation des nouveaux fonds.
- Vaste consultation sur la refonte du réseau de services aux sans-abris en 2014-2015.
- Collaboration avec les refuges partenaires pour l'application de lignes directrices et d'une stratégie de détournement normalisée dans le secteur de la lutte contre l'itinérance.
- Création d'un groupe d'accès coordonné afin de déterminer le degré de priorité des jeunes et de leur offrir les services appropriés.
- Collaboration et consultation permanentes permettant aux fournisseurs de logements communautaires de se tenir au courant des changements en matière de prestation de programmes, de processus et de réfection des immobilisations, grâce à des téléconférences, à des bulletins électroniques, aux directives du gestionnaire de services et à des réunions en personne.
- Publication d'un rapport d'étape annuel sur le Plan décennal pour tenir les gens informés des
- Contribution aux travaux de l'Alliance pour mettre un terme à l'itinérance en tant que membre d'office et participant aux réunions régulières.
- Organisation d'un forum sur le logement abordable pour les aînés avec le Conseil sur le vieillissement à l'automne 2018.
- Participation au Groupe de travail mixte sur les logements abordables près des stations de transport en commun visant à recenser les terrains municipaux, fédéraux, provinciaux et partenaires qui seront destinés à l'aménagement de logements abordables.
- Mise sur pied d'une équipe multidisciplinaire pour régler les adresses problématiques du quartier 12 dans le cadre d'un projet pilote.
- Coordination des travaux de l'Équipe d'intervention dans les maisons de chambres.
- Participation à de nombreux groupes de travail provinciaux pour offrir commentaires et savoir-faire sur divers changements de programmes et de politiques.
- Action en faveur de l'augmentation des fonds fédéraux et provinciaux accordés aux programmes et aux services.
- Obtention d'un remboursement fédéral de 17,1 millions de dollars

progrès accomplis.

- Liaison constante avec le secteur de la lutte contre la violence faite aux femmes pour relever les problèmes du système et les points à améliorer.
- Convocation des partenaires communautaires pour mettre à jour les normes des centres de services résidentiels, conformément aux exigences provinciales.
- Convocation des partenaires communautaires pour mettre à jour les normes sur les refuges (2020).

pour les coûts d'hébergement temporaire des demandeurs du statut de réfugié venant des États-Unis.

- Création de sept tables de planification comptant plus de 60 représentants du secteur de logement et de la lutte contre l'itinérance afin de guider l'analyse de mi-parcours du Plan décennal.
- Vaste consultation des partenaires communautaires, des intervenants, des personnes ayant une expérience concrète et des autres directions générales de la Ville.

Constatations des activités de consultation

Durant toute l'année 2019, la Ville a organisé diverses activités de consultation auprès du grand public, des personnes ayant une expérience concrète de l'itinérance ou du manque de logement et d'autres groupes d'intervenants. Ces activités ont été menées en ligne ou en personne dans les refuges d'urgence, les bâtiments de logements communautaires, les maisons de chambres et les bâtiments de logements en milieu de soutien.

De ces consultations sont ressorties les grandes recommandations ci-dessous, résumées par le personnel de la Ville :

- Créer des partenariats à l'échelle sectorielle et locale pour améliorer la coordination et l'efficacité du réseau.
- Protéger et préserver le parc de logements communautaires de la ville.
- Accroître la capacité des refuges d'urgence pour tous les groupes de clients du réseau.
- Offrir des services d'aide aux locataires de tous types de logements communautaires pour favoriser la conservation des
- Sensibiliser les résidents aux problèmes de logement et d'itinérance et leur expliquer comment ils peuvent contribuer au travail de la Ville.
- Contrôler et améliorer les conditions des logements locatifs.
- Réduire le temps d'attente pour obtenir un logement communautaire (à loyer indexé sur le revenu et en milieu de soutien).
- Créer des programmes locaux qui font appel à des bénévoles.

logements à long terme et améliorer la santé et la sécurité des communautés.

- Offrir des aides ciblées aux groupes sous-représentés.
 - Investir davantage dans la prévention de la perte de logement.
 - Mieux coordonner l'accès aux services, aides et options de logement dans tout le réseau.
 - Étendre et améliorer le programme Logement d'abord.
 - Recueillir des données en temps réel pour faciliter la planification communautaire et améliorer l'exécution des programmes.
- Aider les propriétaires qui participent à programmes de logement à assumer le coût des travaux de réparation nécessaires.
 - Offrir soutien et ressources aux membres du personnel de première ligne du réseau qui souffrent d'épuisement.
 - Mener en continu des actions ciblées auprès de toutes les administrations pour obtenir plus de ressources.

En annexe C (Consultation locale) figure un résumé plus détaillé des commentaires recueillis.

Groupes d'intérêt

En préparation du présent Plan, le groupe de travail a recensé plusieurs groupes d'intérêt pour lesquels existait un besoin d'intégrer une perspective d'expérience concrète. Par exemple, la nécessité d'une stratégie de logement pour les Autochtones et les besoins propres aux jeunes sont décrits ci-dessous.

Genre, équité et inclusion

À l'automne de 2017, dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement fédéral a fait réaliser une étude auprès de chercheurs et de professionnels du logement. La question était la suivante : comment une approche fondée sur le genre peut-elle éclairer la planification, la conception, l'aménagement, la construction et l'évaluation des logements abordables?

Les principales conclusions du sondage sont les suivantes (telles que rapportées par la SCHL) :

- Le système canadien répond à la plupart des besoins de logement des femmes et des membres de la communauté LGBTQ+, puisqu'il sert généralement les personnes équitablement.
- De grands volets des programmes de logement, dont la planification et la consultation sur la conception, exigent de l'attention.

- L'accès au logement, la sécurité physique et la discrimination en matière de logement sont trois aspects qui gagneraient à être abordés par l'application approfondie d'une approche fondée sur le genre.
- Selon certains participants, les projets qui tiennent expressément compte du genre répondent plus efficacement aux besoins des femmes ou des personnes LGBTQ+. D'autres appellent à la prudence dans la revendication d'un statut « unique » pour les femmes et les personnes LGBTQ+. Ils font plutôt valoir l'importance de collectivités inclusives pour toutes les personnes vulnérables ou à faible revenu.

La Ville croit en une ville pour tous, non pas parce que les lois et politiques fédérales, provinciales et municipales l'exigent, mais bien parce que l'inclusion profite à tous. La population d'Ottawa se diversifie, et les besoins et les aspirations des résidents aussi. (Steve Kanellakos, directeur municipal, dans le *Guide de l'Optique d'équité et d'inclusion*, 2018.)

Répondre aux besoins de logement des divers groupes sous-représentés fait partie des priorités de la mise à jour du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance. En matière d'itinérance et d'insécurité du logement, chaque personne ou ménage a un parcours ou un vécu qui lui est propre. Cela dit, de nombreux groupes sous-représentés ont beaucoup de mal à trouver un logement adapté et subissent discrimination et stigmatisation sur le marché du logement. Les femmes en général auront peut-être besoin d'un refuge, d'un logement de transition ou d'un logement en milieu de soutien adapté à leur genre, mais une femme qui fuit une situation de violence familiale aura avant tout besoin de sécurité. De la même manière, une personne vivant avec un handicap physique aura besoin d'un logement qui répond à leurs besoins de mobilité tandis qu'une personne ayant un trouble du développement ou une lésion cérébrale acquise, peuvent avoir besoin d'un milieu spécialisé et adapté à ses besoins et capacités.

Il en est souvent de même pour aux autres groupes marginalisés : Autochtones, personnes LGBTQ2S, jeunes, et les nouveaux arrivants au sein de notre communauté en provenance d'autres pays.

Le Plan prend en compte la diversité des personnes qui se retrouvent en situation d'itinérance ou d'insécurité du logement, et reconnaît donc qu'il faut prévoir des solutions adaptées pour que le système soit flexible et équitable. Une approche adaptée au genre et fondée sur l'équité et l'inclusion a été utilisée pour la rédaction du Plan, car il est indispensable de mieux cerner les réalités propres aux divers groupes et de tenir compte de leurs forces, de leur perspective et de leur expérience dans l'élaboration des nouveaux services et programmes.

Pour en savoir plus, visiter la page sur [l'équité et l'inclusion](#) à la Ville.

Stratégie de logement pour les Autochtones (2019-2029)

Bien-fondé d'une stratégie du logement destinée aux Autochtones (préparé par le Comité consultatif communautaire des peuples autochtones)

Dans bon nombre des grands centres urbains, les personnes autochtones sont surreprésentées dans le secteur de l'itinérance, et Ottawa ne fait pas exception. En 2018, à l'issue de son dénombrement ponctuel, la Ville a recensé 316 personnes (24 %) en situation d'itinérance qui ont déclaré être membres d'une communauté inuite, métisse ou de Premières Nations. Sur ces personnes, 13 ont dit être des jeunes autochtones ayant quitté le système de bien-être de l'enfance et utilisant des services de refuge.

Dans la lutte contre l'itinérance autochtone, il y a trois facteurs fondamentaux à prendre en compte :

1. Le nombre de personnes autochtones est sous-estimé; en effet, celles-ci n'accèdent pas aux services par méfiance à l'égard des établissements et organismes traditionnels, méfiance attribuable aux séquelles des pratiques coloniales qui leur ont fait plus de tort que de bien.
2. Les organismes traditionnels, notamment les refuges, ne demandent pas régulièrement ou systématiquement l'identité de leurs clients. Les personnes autochtones qui font appel à eux ne sont donc ni dénombrées ni servies comme il se doit.
3. Il n'y a aucune collecte ni déclaration de renseignements concrets, alors que ceux-ci permettraient d'en savoir plus sur les raisons de l'itinérance des personnes autochtones, les aides dont elles ont besoin et les répercussions des politiques de logement et de lutte contre l'itinérance qui, souvent, perpétuent leur situation défavorisée.

La population itinérante autochtone se distingue par son vécu influencé par différents facteurs : colonisation, mauvais traitements dans les pensionnats, traumatismes intergénérationnels des pensionnats, rafle des années 60 et politiques et pratiques structurelles.

Même si le modèle Logement d'abord a connu beaucoup de succès dans certaines villes avec la prise en compte de la culture de la population autochtone, à Ottawa, son application a connu des hauts et des bas. Points forts : prestation de services adaptés sur le plan culturel, approche axée sur le client et respect du choix de logement et de services que fait le client. Points faibles : racisme et discrimination systémiques et enracinés, manque d'options de logement abordables et culturellement adaptées, critères d'admissibilité aux programmes qui ne tiennent pas compte des pratiques

culturelles autochtones, et recours au Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA³), qui n'est pas adapté aux réalités culturelles.

Comme la population ne cesse de croître, ces programmes sont de plus en plus en demande. On estime qu'il y aura un afflux plus important de personnes venant du Nord en raison des services de transport bien établis et des aides à la disposition de la communauté inuite.

Ci-dessous sont présentées les tendances démographiques actuelles et les aides correspondantes qui seront nécessaires.

Tendances	Aides nécessaires
<ul style="list-style-type: none"> • Accès restreint au marché locatif. • Faible revenu, chômage, sous-emploi. • Marché locatif concurrentiel saturé. • Besoins en santé – physique et mentale – auxquels les organismes traditionnels ont du mal à répondre. • Barrières linguistiques. • Manque d'expérience ou de connaissances à l'égard du marché locatif concurrentiel. • Méconnaissance des obligations associées à la location. • Méinformation sur la disponibilité des logements abordables dans le Sud. 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de contrôle de l'alcoolisme. • Aide pour surmonter les traumatismes et les séquelles de la colonisation. • Aide pour les lésions cérébrales acquises. • Aide en santé physique. • Aide en gestion de la pharmacothérapie. • Aide culturelle (aliments traditionnels). • Aide pour les troubles du développement. • Aide pour les soins personnels. • Aide pour la gestion du budget. • Soutien linguistique. • Aide pour les activités de la vie quotidienne.

Vu les impératifs culturels associés expressément à la lutte contre l'itinérance autochtone à Ottawa, il y a lieu de créer une stratégie du logement pour les Autochtones avec le Comité consultatif communautaire des peuples autochtones en complément du présent Plan.




³ Le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri permet d'évaluer l'urgence de la situation d'une personne ou d'une famille. Les fournisseurs s'en servent pour établir un ordre de priorité dans la prestation des services de lutte contre l'itinérance, tout en repérant les domaines à cibler pour éviter l'instabilité résidentielle.









Tactiques








1. Aider la communauté autochtone à élaborer et à mettre en œuvre un plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance pour les Autochtones.
2. Effectuer une évaluation séparée des besoins en matière de logements abordables pour les Autochtones et les Inuits afin de déterminer les options à intégrer dans les ensembles de logements actuels et nouveaux.
3. Améliorer les refuges d'urgence et les services de soutien pour qu'ils soient mieux adaptés à la culture autochtone.
4. Augmenter le nombre de logements en milieu de soutien pour les Autochtones.
5. Améliorer les critères d'admissibilité des programmes pour qu'ils soient plus inclusifs sur le plan culturel.
6. Aider la communauté autochtone à créer et à mettre en œuvre un outil d'évaluation de l'itinérance autochtone.
7. Améliorer la précision du dénombrement des itinérants autochtones pour faciliter la planification stratégique.
8. Améliorer l'échange d'information et accroître le volume de formations sur les besoins des peuples autochtones.
9. Réaliser des investissements ciblés pour préserver l'offre actuelle de logements destinés aux Autochtones et l'abordabilité de ces logements.



Mesures

Le tableau suivant décrit les tactiques et les actions connexes qui sont requises dans le cadre de la stratégie de logement pour les Autochtones.

		
Nécessite de nouvelles ressources financières à des fins d'étude, de réexamen ou de mise en œuvre.	Nécessite un partenariat avec mise en commun des ressources et adhésion de chacune des parties.	Nécessite un changement de loi, de règlement et/ou de politique.

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
Priorité 1 : Soutenir la communauté autochtone.			
1. Aider la communauté autochtone à élaborer et à mettre en œuvre un plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance pour les Autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> • Aider la communauté autochtone à élaborer un plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance en lui fournissant les moyens nécessaires. • Contribuer à la collecte de données sur les besoins des Autochtones en matière de logement et de soutien. • Contribuer aux ressources (humaines et financières) pour faciliter la création et la mise en œuvre du plan décennal s'appliquant aux Autochtones. 	À moyen terme	  
2. Effectuer une évaluation séparée des besoins en matière de logements abordables pour les Autochtones et les Inuits afin de déterminer les options à intégrer dans les ensembles de logements actuels et nouveaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec le Comité consultatif communautaire des peuples autochtones pour effectuer une évaluation des besoins et une analyse systémique des options de logement pour les Autochtones et des aides à la disposition des hommes et des femmes autochtones en situation d'itinérance chronique. • Évaluer les besoins généraux des personnes et des ménages autochtones de la ville en matière d'abordabilité et d'options de logement. • Collaborer avec la population autochtone pour établir des objectifs précis, notamment concernant l'abordabilité, à intégrer au plan d'immobilisations des logements abordables. 	À court terme	  
3. Améliorer les refuges d'urgence et les services de soutien pour qu'ils soient mieux adaptés à la culture autochtone.	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec les partenaires autochtones, intégrer des pratiques culturellement adaptées aux processus d'intervention et d'admission. • Aiguiller rapidement les personnes vers des fournisseurs de services autochtones adaptés. • Envisager de créer des programmes de 	À court terme	 

	<p>mentorat, d'observation et de détachement entre les fournisseurs de services autochtones et non autochtones.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager d'offrir des services de guérison et de mieux-être traditionnels dans les refuges et logements en milieu de soutien. 		
4. Augmenter le nombre de logements en milieu de soutien pour les Autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un programme de logement en milieu de soutien adapté aux besoins de la population inuite, et un autre destiné à l'ensemble de la population autochtone. • Affecter aux Autochtones au moins 30 % des logements en milieu de soutien de tous les programmes nouveaux et existants par attrition. 	À moyen terme	 
5. Améliorer les critères d'admissibilité des programmes pour qu'ils soient plus inclusifs sur le plan culturel.	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec les partenaires autochtones, revoir les critères d'admissibilité aux programmes de logement, dont l'aide au logement, et les mettre à jour au besoin. 	À court terme	
6. Aider la communauté autochtone à créer et à mettre en œuvre un outil d'évaluation de l'itinérance autochtone.	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un outil d'évaluation de l'itinérance autochtone pour déterminer la gravité des besoins et les services qui conviennent. • Faciliter la mise en œuvre de l'outil en organisant des séances de formation et d'information dans tout le secteur de la lutte contre l'itinérance. 	À court terme	 
7. Améliorer la précision du dénombrement des itinérants autochtones pour faciliter la planification stratégique.	<ul style="list-style-type: none"> • Aider à la planification et à la mise en œuvre du dénombrement ponctuel bisannuel. • Offrir un processus d'admission culturellement adapté qui encouragera les personnes autochtones à s'identifier afin d'améliorer la collecte et la déclaration annuelle des données. • Intégrer à toutes les activités de planification du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance des projets fondés sur les données autochtones 	À court terme	 

	recensés par la population autochtone.		
8. Améliorer l'échange d'information et augmenter le nombre de formations sur les besoins des peuples autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des activités structurées ou non d'échange de connaissances dans le cadre du Programme de formation de renforcement de la capacité communautaire et d'autres occasions de réseautage. Créer et offrir un cours de formation sur les réalités autochtones au secteur de la lutte contre l'itinérance. 	En cours	
9. Réaliser des investissements ciblés pour préserver l'offre actuelle de logements destinés aux Autochtones et l'abordabilité de ces logements.	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les fonds relevant de l'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire aident les fournisseurs de logements autochtones au terme de leur contrat d'exploitation et préservent l'abordabilité des logements pour les locataires. 	En cours	

Besoins propres aux jeunes

Les jeunes en situation d'itinérance à Ottawa sont non accompagnés d'un tuteur et, par exemple, vivent dans la rue, sont hébergés chez des connaissances, obtiennent un abri à court terme en échange d'actes sexuels ou de drogue ou utilisent les refuges d'urgence, y compris ceux pour adultes. Ils ont généralement des antécédents de conflits familiaux (maltraitance, négligence, exposition à la violence familiale, traumatismes, pauvreté extrême) qui ont conduit à une intervention ou une prise en charge de la Société de l'aide à l'enfance. Il arrive aussi qu'ils aient des problèmes de santé mentale et de dépendance. Souvent, les jeunes en situation d'itinérance sont victimes de mauvais traitements, d'exploitation et de traumatismes et peuvent se considérer membres d'une minorité sexuelle ou d'une minorité de genre.

Mise sur pied par l'Alliance pour mettre un terme à l'itinérance, Vers un chez-soi Ottawa est une coalition jeunesse qui s'emploie à lutter contre l'itinérance des jeunes à Ottawa par la planification communautaire stratégique. En 2016, elle a publié ses conclusions préliminaires et ses recommandations pour mettre un terme à ce fléau dans la ville.

Données sur l'itinérance des jeunes

Voici les données qui ressortent des recherches menées par Vers un chez-soi Ottawa :

- 903 jeunes (de 16 à 25 ans) ont utilisé un refuge d'urgence en 2015, soit une baisse de 2,3 % par rapport à 2014 (924 jeunes); ce nombre ne comprend pas les jeunes de 17 ans et moins qui sont hébergés en refuge pour familles.
- Les jeunes (de 16 à 25 ans) représentent 13 % du nombre total de personnes qui ont utilisé un refuge d'urgence en 2015 (6 825).
- Sur ces 903 jeunes en 2015, 387 ont été hébergés en refuge pour jeunes, soit une augmentation de 2,1 % par rapport à 2014.
- De 2014 à 2015, la durée moyenne du séjour des jeunes seuls en refuge d'urgence est passée de 37 à 41 jours pour les hommes, mais de 43 à 37 jours pour les femmes.

Vu les besoins propres aux jeunes en situation d'itinérance ou qui risquent de l'être, dans le cadre de la mise à jour du Plan décennal, la Ville a demandé à Vers un chez-soi Ottawa de proposer des stratégies qui aideraient les organismes (municipaux et autres organismes au service des jeunes) à prévenir, à réduire et à éliminer l'itinérance des jeunes à Ottawa. Ces stratégies figurent en annexe E (Stratégie de logement pour les jeunes) de ce Plan.

Besoins en logements à Ottawa

Comme le mentionne la section précédente, la Ville a accompli des progrès notables grâce au travail de mise en œuvre du plan décennal de 2014. Cela dit, plusieurs lacunes ont été mises au jour à l'issue de l'évaluation des besoins en matière de logement et des consultations des personnes ayant une expérience concrète et des intervenants du secteur.

Principales constatations

Accès aux logements du marché

- Plus de 55 000 ménages d'Ottawa ont un faible revenu (13 % de la population).
- Sur les 403 689 ménages d'Ottawa, 132 887 sont locataires et les autres sont propriétaires (page 14 de l'*Analyse du marché locatif de la ville d'Ottawa* de Prism).
- À Ottawa, 40 % des ménages locataires vivent dans un logement inabordable (qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus au loyer), une proportion qu'on s'attend à voir augmenter à long terme.
- Le taux d'inoccupation d'Ottawa est en baisse : il est passé de 3 % en 2016 à 1,6 % en 2018.
- Ces sept dernières années, seulement 10 % des logements mis en chantier étaient des logements locatifs, dans une ville où 34,6 % des ménages sont locataires.
- À Ottawa, le loyer moyen du marché était de 1 174 dollars en 2018, soit une hausse de 5,6 % depuis 2017 et de 15 % depuis 2014 (1 021 dollars).
- Le nombre de mises en chantier de logements locatifs a légèrement augmenté ces dernières années, mais pas assez pour compenser les années où le secteur tournait au ralenti.
- Ottawa continue de subir une érosion de son parc de logements locatifs abordables en raison du réaménagement à grande échelle où les gens sont déplacés et ne peuvent pas se permettre les nouveaux loyers dans les communautés réaménagées, ou où les logements locatifs sont transformés en options de propriété.
- Les fonds consacrés à l'aménagement de logements abordables et en milieu de soutien ne répondent pas à la hausse de la demande, conséquence de l'accroissement de la population d'Ottawa.
- Pour les ménages qui ont un revenu très faible ou qui bénéficient du programme Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), les allocations restent très basses : depuis 2014, pour une personne seule, celle du programme Ontario au travail a augmenté de 11,7 % (de 656 à 733 dollars par mois), et celle du POSPH a seulement augmenté de 6,5 % (de 1 098 à 1 169 dollars par mois). Comme le loyer moyen du marché pour un studio ou un logement d'une chambre est de 1 036 dollars par mois, les gens n'arrivent pas à trouver un logement abordable et/ou de maintenir leur location.

Logements communautaires

- À l'heure actuelle, les fournisseurs de logements communautaires de la Ville offrent des logements locatifs abordables à plus de 23 825 ménages à faible revenu, sous forme de loyer indexé sur le revenu, de suppléments au loyer, d'allocations de logement transférables ou de loyer inférieur au loyer moyen du marché.
- Ces cinq dernières années, le nombre moyen de ménages en attente d'un logement communautaire sur la liste d'attente centralisée était de 10 627. Bien qu'elle n'ait pas beaucoup évolué au cours de ces années-là (de 2013 à 2017), la liste a connu une hausse de 14,8 % du nombre d'inscrits en 2018, hausse qui devrait s'accroître d'ici la fin de 2019.
- Chaque année, il y a trois fois plus de demandes de logement à loyer indexé sur le revenu qu'il n'y a d'offres : en 2018, 4 835 demandes ont été enregistrées, contre 1 519 offres.
- Le nombre de placements en logement à loyer indexé sur le revenu à partir de la liste d'attente centralisée fluctue chaque année : 1 599 en 2014, 1 859 en 2015, 1 786 en 2016, 1 554 en 2017 et 1 519 en 2018. La baisse observée en 2017 et en 2018 peut être attribuée à l'évolution du marché locatif, marquée par une baisse du taux d'inoccupation et une hausse des loyers, ce qui a forcé les gens à rester dans leur logement à loyer indexé sur le revenu plutôt que d'en chercher un sur le marché privé.
- Ce faible roulement des logements communautaires fait augmenter le temps d'attente pour les ménages en situation d'itinérance, qui restent donc plus longtemps en refuge d'urgence ou en hébergement de débordement (hôtels, motels).
- Comme, dans la liste d'attente centralisée, il faut répondre aux priorités provinciales (ménages victimes de violence familiale et ménages occupant un logement trop grand) et aux six priorités locales de la Ville, les gens inscrits par ordre chronologique devront attendre de plus en plus longtemps pour accéder à un logement fortement subventionné.
- Il est de moins en moins rare que les propriétaires qui participent autrefois au Programme de suppléments de loyer de la Ville ne s'y inscrivent pas ou ne renouvellent pas leur entente quand un logement se libère. Il s'agit d'une tendance qui s'observe chez les propriétaires privés quand le taux d'inoccupation est faible, car ceux-ci peuvent imposer un loyer plus élevé et être plus sélectifs dans le choix des locataires.
- Le parc de logements communautaires est vieillissant et nécessite d'importants travaux de réparation. Chaque année, son entretien et sa réfection nécessitent entre 30 et 60 millions de dollars, sans compter le retard estimé dans les réparations qui s'est accumulé au fil des ans, faute de financement. Il est plus que temps d'investir durablement dans le parc pour maintenir des communautés sûres et saines.
- Qui plus est, le parc de logements communautaires compte peu de logements adaptés aux familles nombreuses, puisque seulement 25 % des logements ont trois, quatre ou cinq chambres, et seulement 5 % en ont quatre ou cinq.

- La Ville a de plus en plus de mal à respecter les normes provinciales de niveau de service en raison de la faible participation au Programme de suppléments de loyer et de la disparition à court terme de logements communautaires, le temps qu'ils soient régénérés.
- À la fin de 2018, la liste d'attente centralisée pour les logements subventionnés en milieu de soutien comptait 1 233 personnes, soit une baisse de 23 % par rapport à 2014 (1 599). Au cours des cinq premières années visées par le Plan, 287 logements en milieu de soutien ont été créés, et pour 87 autres, les travaux d'aménagement ont commencé. L'augmentation du nombre de logements de ce type, destiné aux personnes aux besoins variés, reste une priorité dans le nouveau Plan décennal.

Itinérance et utilisation des refuges d'urgence

- Malgré un revenu médian élevé par rapport au reste du Canada, de nombreux résidents d'Ottawa ont du mal à trouver ou à garder un logement abordable.
- Les résidents doivent attendre longtemps avant d'accéder à un logement à loyer indexé sur le revenu ou en milieu de soutien, ce qui les oblige à recourir aux refuges d'urgence jusqu'à ce qu'un logement communautaire ou subventionné se libère.
- Cette pénurie de logements abordables cause l'accumulation d'un trop-plein dans le réseau de refuges, puisqu'il y a très peu de transfert des refuges aux logements.
- Depuis l'entrée en vigueur du Plan décennal (2014), on a constaté une augmentation de 23% du nombre de personnes demandant un placement en refuge d'urgence. Le nombre de personnes demandant un placement en refuge d'urgence est passé de 6 438 en 2014 à 7 937 en 2018. Cela représente 4 987 ménages demandant un placement dans un refuge d'urgence en 2014 contre 5 462 ménages en 2018.
- Le nombre de personnes seules en situation d'itinérance a diminué de 0,5 % entre 2014 et 2018 (4 416 personnes contre 4 392).
- À Ottawa, le nombre de personnes en situation d'itinérance augmente : en 2018, le taux d'occupation moyen par nuit dans le réseau des refuges d'urgence était 108 % plus élevé que le nombre de lits permanents. Le réseau dépend de plus en plus des lits de débordement pour répondre à cette demande, qui ne cesse de croître.
- Le nombre de personnes seules en situation d'itinérance chronique continue de fluctuer, malgré le succès du programme Logement d'abord, qui a permis de loger 1 167 personnes (hommes seuls, femmes et jeunes) depuis avril 2015. Entre 2014 et 2018, l'itinérance chronique a baissé de 2,5 % chez les hommes seuls (de 358 à 349) et augmenté de 15 % chez les femmes (de 82 à 94) et de 60 % chez les jeunes (de 5 à 8).
- La hausse de la demande d'hébergement en refuge d'urgence à Ottawa s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de familles en situation d'itinérance. Entre 2014 et 2018, les refuges pour familles ont vu le nombre de

cellules familiales demandant un placement en refuge d'urgence grimper de 55 % et la durée moyenne du séjour augmenter de 16 % (de 106 à 123 jours).

- Le recours aux solutions de débordement comme les hôtels et motels en cas de saturation du réseau de refuges pour familles a augmenté de 126 % entre 2014 et 2018 (de 97 à 219 familles).
- Cette hausse de la demande de placement en refuge pour familles s'explique en grande partie par l'entrée irrégulière de demandeurs du statut de réfugié en provenance des États-Unis et l'installation à Ottawa de gens venant d'autres régions de l'Ontario et du Canada.
- Le réseau des refuges d'urgence a du mal à servir les clients dont les besoins ne cessent de croître en raison de problèmes de santé mentale et de dépendance, le tout étant exacerbé par la crise des opioïdes qui frappe la ville. Certains clients ont aussi des besoins plus complexes tels que des troubles concomitants, des lésions cérébrales acquises, des troubles du développement, et des diagnostics mixtes.
- Selon les exploitants de refuges d'urgence, la prestation des services essentiels aux personnes en situation d'itinérance coûte de plus en plus cher, et il faut davantage de ressources adaptées et supplémentaires pour y répondre.
- Le secteur de la violence faite aux femmes, financé par le gouvernement provincial, fonctionne à plein régime et ne parvient pas à répondre aux demandes de placement en refuge des femmes qui quittent une situation de violence. La Ville continue de fournir des solutions de débordement à ce secteur; en 2019, elle a aidé 134 ménages familiaux sans toucher de fonds provinciaux pour assumer les coûts correspondants, estimés à 1 million de dollars par an.
- Le programme Logement d'abord, qui offre des services de logement et de soutien aux personnes en situation d'itinérance chronique, fonctionne également à pleine capacité. Actuellement, 1 368 personnes (venant de ménages familiaux ou non) inscrites sur la liste d'accès coordonné de la Ville attendent d'être jumelées au programme.

Estimation du manque de logements abordables

Le manque de logements abordables pour les ménages à revenu faible ou moyen d'Ottawa a été estimé dans le cadre du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance. Le calcul est fondé sur la proportion de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement⁴ (12,7 %) indiquée dans le recensement de 2016 de Statistique Canada. En 2019, le nombre de ménages à Ottawa est estimé à 414 182, par conséquent, si la proportion de ménages ayant des besoins impérieux est maintenue à 12,9 % on estime **qu'environ 52 601 ménages se retrouvent actuellement en situation de besoin impérieux en matière de logement.** La

⁴ Selon la SCHL, un ménage a des besoins impérieux en matière de logement s'il occupe un logement qui ne satisfait pas toutes les normes de qualité, de taille et d'abordabilité, et s'il devrait consacrer plus de 30 % de son revenu brut pour payer le loyer médian d'un autre logement de son quartier qui respecte ces trois critères.

proportion de ménages qui dépensent plus de 30 % de leur revenu pour se loger a également été prise en considération : en 2016, elle s'élevait à 23,8 %. En 2019, **ce pourcentage correspondrait à 98 575 ménages.**

Analyse des seuils d'abordabilité

Les deux tableaux qui suivent illustrent les seuils d'abordabilité pour les ménages à revenu faible, moyen et élevé d'Ottawa. Ils comparent le prix maximum des propriétés et des loyers abordables à la valeur moyenne du marché pour tous les types d'habitation. La mention « oui » ou « non » indique si cette option de logement est abordable pour les ménages dans la tranche de revenu et le décile correspondants.

Abordabilité des propriétés par déciles de revenu : Ottawa, 2019

Déciles de revenu – propriétaires	Seuil d'abordabilité	Valeur moyenne des habitations								
		Total – Tous types confondus	Maison unifamiliale	Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus	Maison jumelée	Maison en rangée	Appartement ou plain-pied dans un duplex	Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	Autre maison individuelle attenante	Habitation mobile
		444 589 \$	511 743 \$	332 836 \$	399 762 \$	315 961 \$	496 999 \$	359 192 \$	409 487 \$	112 860 \$
Faible revenu Déciles 1 à 3 (59 136 \$ et moins)	92 089 \$	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	160 431 \$	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
	222 016 \$	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
Revenu moyen Déciles 4 à 6 (59 137 \$ à 111 844 \$)	283 383 \$	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
	348 456 \$	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
	419 898 \$	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Revenu élevé Déciles 7 à 10 (111 844 \$ et plus)	508 445 \$	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	634 187 \$	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	830 341 \$	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Sources : Statistique Canada, *Profils des communautés de 2016*. Statistique Canada, *Totalisations personnalisées du recensement de 2016*. Les calculs de l'EDM estiment que le seuil d'abordabilité est dépassé lorsqu'un ménage dépense plus de 30 % de son revenu brut (selon les revenus des ménages estimés en 2019) pour se loger. Ils se fondent sur les caractéristiques suivantes : une mise de fonds de 5,0 % sur une période d'amortissement de 25 ans, une prime d'assurance hypothécaire standard de la SCHL à 4,0 %, le de la Banque du Canada taux pour les prêts hypothécaires ordinaires de cinq ans, et le taux d'imposition foncière pour les habitations isolées.

Abordabilité des loyers par déciles de revenu : Ottawa, 2019

Déciles de revenu – locataires	Seuil d'abordabilité	Marché locatif primaire				
		Studio	1 chambre	2 chambres	3 chambres et plus	Moyenne
		881 \$	1 088 \$	1 297 \$	1 468 \$	1 195 \$
Faible revenu Déciles 1 à 3 (31 148 \$ et moins)	359 \$	Non	Non	Non	Non	Non
	543 \$	Non	Non	Non	Non	Non
	779 \$	Non	Non	Non	Non	Non
Revenu moyen Déciles 4 à 6 (31 148 \$ à 61 500 \$)	1 015 \$	Oui	Non	Non	Non	Non
	1 260 \$	Oui	Oui	Non	Non	Oui
	1 538 \$	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Revenu élevé Déciles 7 à 10 (61 501 \$ et plus)	1 858 \$	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	2 284 \$	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
	2 972 \$	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Sources : Portail d'information de la SCHL, 2018. Statistique Canada, Totalisations personnalisées du recensement de 2016. Les calculs de l'EDM estiment que le seuil d'abordabilité est dépassé lorsqu'un ménage dépense plus de 30 % de son revenu brut (selon les revenus des ménages estimés en 2019) pour se loger.

Manque de logements pour les ménages à faible revenu (59 136 \$ et moins)

Presque tous les ménages d'Ottawa qui ont des besoins impérieux en matière de logement se situent dans les trois premiers déciles de revenu (environ 46 875 ménages en 2019); ils ont pour la plupart besoin d'un logement au loyer inférieur ou égal à 1 478 \$ par mois⁵. En outre, en 2019, la plupart des ménages à faible revenu (66,4 %) étaient locataires. Comme le revenu des locataires est généralement moins élevé que celui de la population générale, si on estime le seuil d'abordabilité uniquement à partir des ménages locataires à faible revenu, on constate qu'il manque surtout de logements au loyer inférieur ou égal à 779 \$ par mois⁶.

Il est aussi possible de répartir les besoins selon la taille des ménages à faible revenu indiquée dans le recensement de 2016 de Statistique Canada. Selon ces données, on estime que 81,1 % des logements requis pour les ménages à faible revenu seraient destinés à des ménages de petite taille (une ou deux personnes), et 18,9 %, à des ménages de trois personnes ou plus.

⁵ Le loyer maximal est estimé à partir du revenu de tous les ménages dans les trois premiers déciles (en 2018); il est fixé à 30 % du revenu brut.

⁶ Le loyer maximal est estimé à partir du revenu des ménages locataires dans les trois premiers déciles (en 2018); il est fixé à 30 % du revenu brut.

Manque de logements pour les ménages à revenu moyen (59 137 \$ à 111 844 \$)

Il manque également de logements pour les ménages à revenu moyen (du quatrième au sixième décile) qui ont des besoins impérieux en matière de logements, soit 21,3 % d'entre eux. Pour combler l'écart avec la demande, il faudrait davantage de propriétés à moins de 419 898 \$ et de logements au loyer inférieur ou égal à 1 538 \$ par mois⁷

On a également estimé les besoins selon la taille des ménages à revenu moyen indiquée dans le recensement de 2016 de Statistique Canada. Selon ces données, environ 69,2 % des logements requis seraient destinés à des ménages de petite taille (une ou deux personnes), et 30 %, à des ménages de trois personnes et plus.

Manque de logements en milieu de soutien

Les habitations sans obstacle et celles qui offrent des services aux personnes handicapées ou ayant besoin d'aide pour vivre de façon la plus autonome possible dans la communauté sont des types de logements permanents en milieu de soutien. L'Enquête canadienne sur l'incapacité⁸ de Statistique Canada montre qu'il manque beaucoup de logements permanents en milieu de soutien; en effet, en 2017, 24,1 % des personnes de 15 ans et plus à Ottawa-Gatineau avaient un handicap.

On estime qu'au moins 10 % des logements abordables destinés aux ménages à faible revenu devraient être des logements en milieu de soutien (soit 50 logements par an). Même si toutes les personnes handicapées n'ont pas forcément des problèmes d'abordabilité, cette estimation est appuyée par le dénombrement ponctuel de 2018 de la Ville d'Ottawa⁹, dans lequel 50 % des répondants ont indiqué avoir des problèmes de dépendance, 44 % des problèmes de santé mentale, et 15 % une triple comorbidité¹⁰. Ces chiffres montrent que les logements en milieu de soutien devraient être d'abord destinés aux personnes en situation d'itinérance qui ont des problèmes de santé mentale et de dépendance. Beaucoup de ménages à faible revenu ont également besoin d'un logement en milieu de soutien abordable.

⁷ Le loyer maximal est estimé à partir du revenu des ménages locataires du quatrième au sixième décile (en 2018); il est fixé à 30 % du revenu brut.

⁸ Tableau 13-10-0750-01 : « Personnes avec et sans incapacités âgées de 15 ans et plus, régions métropolitaines de recensement »

⁹ https://documents.ottawa.ca/sites/documents/files/Point%20in%20Time%20Report_FR.pdf

¹⁰ Une triple comorbidité peut être causée par un handicap physique ou un trouble de santé grave ou chronique, un problème de dépendance et un problème de santé mentale.

Résumé des besoins en matière de logement

La figure ci-dessous illustre l'offre, la demande et les besoins en matière de logements à Ottawa. Ces renseignements ont servi à fixer les cibles du Plan concernant les logements abordables.

		Logements communautaires				Propriété
		Logements d'urgence et à court terme	Logements en milieu de soutien	Logements sociaux	Logements locatifs abordables	
		Ménages à faible revenu (59 136 \$ ou moins)			Ménages à revenu moyen (59 137 \$ à 111 844 \$)	
Offre de logements	CAPACITÉ DU SYSTÈME En décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> Action des travailleurs de rue 16 heures par jour tous les jours 967 lits d'hébergement permanents 431 lits de débordement 100 lits permanents en logement de transition 15 programmes de jour et haltes-accueil 	<ul style="list-style-type: none"> 17 122 logements communautaires 14 151 logements à loyer indexé sur le revenu 3 123 logements avec supplément au loyer 807 allocations de logement 	<ul style="list-style-type: none"> 1 989 logements abordables depuis 2003 213 subventions pour l'accès à la propriété octroyées depuis 2003 288 subventions de rénovation de logements octroyées depuis 2003 775 habitations accessoires résidentielles créées depuis 2003 		
	Demande de logements	MÉNAGES	124 225 ménages			124 225 ménages
	BESOINS					
	30 % du revenu ou plus consacrés au logement	79 274 ménages (63,8 %)			17 023 ménages (13,7 %)	
	50 % du revenu ou plus consacrés au logement	40 258 ménages (32,4 %)			1 243 ménages (1,0 %)	
	Besoin impérieux de logement	46 875 ménages (40,1 %)			2 454 ménages (2,1 %)	
	Petits ménages (1 ou 2 personnes)	100 770 ménages (81,1 %)			85 984 ménages (69,2 %)	
	Grands ménages (plus de 3 personnes)	23 484 ménages (18,9 %)			38 270 ménages (30,8 %)	
L'écart	QUELS LOGEMENTS FAUT-IL?	Logements locatifs abordables, petits logements, logements avec caractéristiques liées à l'accessibilité, logements avec soutien			Logements construits à des fins locatives abordables, petits logements, logements avec soutien	
	QUELS TYPES DE LOGEMENTS SONT ABORDABLES?	Loyer d'au plus 779 \$ Prix d'achat d'au plus 222 016 \$			Loyer d'au plus 1 538 \$ Prix d'achat d'au plus 419 898 \$	

Partie 2 : Ambitions et voie à suivre

La présente section décrit ce que la Ville d'Ottawa et le milieu souhaitent accomplir. Dans la partie « Ambitions » figurent les priorités, les objectifs et les résultats escomptés.

Les stratégies présentées dans ce Plan, qui sont le fruit de l'évaluation des besoins et des activités de consultation, ont été créées par les groupes de travail représentant les divers volets du système de logement et de lutte contre l'itinérance à Ottawa. Sous chaque stratégie figurent aussi des tactiques recommandées. En annexe se trouve un plan de mise en œuvre, qui contient des échéances recommandées et d'autres mesures à prendre.

Priorités et objectifs

Les trois priorités et huit objectifs ci-dessous forment la structure et l'orientation générale de la mise à jour de ce Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance. Établis à l'origine lors du processus de planification de 2014, ils ont été revus et corrigés par le personnel de la Ville d'Ottawa, le Groupe de travail sur les systèmes de logement et les autres groupes de travail convoqués dans le cadre de la mise à jour du Plan.

Un chez-soi pour tous

Mise à jour du Plan décennal d'Ottawa

PRIORITÉ

OBJECTIFS

1. Veiller à ce que tous aient un chez-soi.

- 1.1. Préserver le parc de logements abordables
- 1.2. Accroître l'offre de logements abordables
- 1.3. Accroître l'accès aux logements abordables

PRIORITÉ

OBJECTIFS

2. Veiller à ce que tous obtiennent le soutien dont ils ont besoin.

- 2.1. Prévenir l'itinérance
- 2.2. Veiller à ce que les expériences d'itinérance soient brèves et non récurrentes
- 2.3. Veiller à ce que les gens profitent d'un soutien pour assurer la stabilité et le maintien à long terme du logement.

PRIORITÉ

OBJECTIFS

3. Travailler ensemble.

- 3.1. Répondre aux besoins des résidents avec un système de logement intégré
- 3.2. Maximiser les ressources du système et les utiliser optimalement dans l'intérêt des résidents

Résultats escomptés

Dans le cadre de l'élaboration du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, l'équipe de projet de la Ville et les participants aux ateliers des groupes de travail ont établi ou confirmé les résultats qui suivent pour chacune des priorités du Plan.

Priorité 1 Veiller à ce que tous aient un chez-soi.

La priorité n° 1 du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance d'Ottawa est fondamentale; elle tient compte du fait que, pour la Ville, le logement est un déterminant social de la santé crucial. Cette priorité est assortie de stratégies grâce auxquelles les

résidents d'Ottawa auront accès à des options de logement adaptées à leurs besoins à chaque étape de leur vie que l'offre de logements abordables augmentera au fil du temps, que les logements seront plus abordables, que le parc de logements abordables actuel est conservé et maintenu en bon état, et qu'il existe un accès à diverses subventions au logement lorsque les logements communautaires ou logement hors marché ne sont pas disponibles

Cibles annuelles en matière de logement

Établies dans le cadre de la mise à jour du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance d'Ottawa, les cibles¹¹ annuelles associées au logement abordable visent à répondre aux nouveaux besoins de logement qui se font sentir dans la ville. Ces logements peuvent être fournis dans le cadre de nouveaux développements résidentiels, sous forme de suppléments de loyer ou d'allocations de logement, ou des logements accessoires. Comme indiqués ci-dessous, ces cibles, qui sont réparties selon le revenu du ménage et le mode d'occupation, s'appliquent entre autres aux logements en milieu de soutien et aux logements accessibles.

Les cibles ne pourront se concrétiser que si tous les partenaires travaillent ensemble, si tous les ordres de gouvernement fournissent un soutien financier et stratégique, et si tous les promoteurs privés et sans but lucratif et les résidents y mettent du leur.

Méthodologie

Les cibles annuelles en matière de logement se fondent sur l'augmentation annuelle estimée du nombre de ménages à Ottawa calculée dans *l'Analyse du marché locatif de la ville d'Ottawa* de 2019, soit 5 675 ménages par an. D'ici 2029, 56 750 nouveaux logements seront créés; il faudrait qu'entre 10 et 15 % d'entre eux (soit entre 5 750 et 8 500) soient des logements abordables.

Déciles de revenu des ménages

Les déciles de revenu répartissent le nombre total de ménages en 10 groupes égaux en fonction de leur revenu; chaque décile correspond donc à 10 % du nombre total de ménages. Cette répartition, qui dresse un portrait détaillé des besoins et des profils économiques des résidents, sert à établir les cibles annuelles en matière de logement à Ottawa. En 2019, le revenu des ménages a été estimé à partir du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC)¹² de 2015 à 2019.

Dans le présent Plan, les ménages à faible revenu sont ceux du premier au troisième décile (59 136 \$ et moins), les ménages à revenu moyen sont ceux du quatrième au

¹¹ Les nombres ont été arrondis

¹² L'indice des prix à la consommation (IPC) est un indicateur des changements des prix à la consommation au Canada. On l'obtient en comparant, entre deux périodes, le coût d'un panier fixe de biens et services achetés par les consommateurs. Comme la quantité de biens et services contenue dans le panier reste inchangée ou équivalente, l'index reflète seulement les fluctuations de prix

sixième décile (59 137 \$ à 111 844 \$), et les ménages à revenu élevé sont ceux du septième au dixième décile (111 845 \$ et plus).

Le nombre cible de logements pour les ménages à revenu faible et moyen a été déterminé comme suit :

Logements pour les ménages à faible revenu

Le manque le plus criant concerne les logements abordables pour les ménages à faible revenu. Par conséquent, on recommande que 7 à 10 % des nouvelles constructions (ou 65 % des nouveaux logements abordables) soient destinées à ces ménages, soit environ 375 à 550 logements par année. Cet objectif a été établi en fonction de la proportion de ménages à faible revenu ayant des besoins impérieux en matière de logement à Ottawa (11 %).

Par ailleurs, en raison du manque de logements permanents en milieu de soutien dans la ville, 50 nouveaux logements en milieu de soutien seront construits chaque année; la plupart seront destinés à des personnes en situation d'itinérance dont le cas est urgent. De plus, 10 % des logements abordables pour les ménages à faible revenu devraient être des logements accessibles.

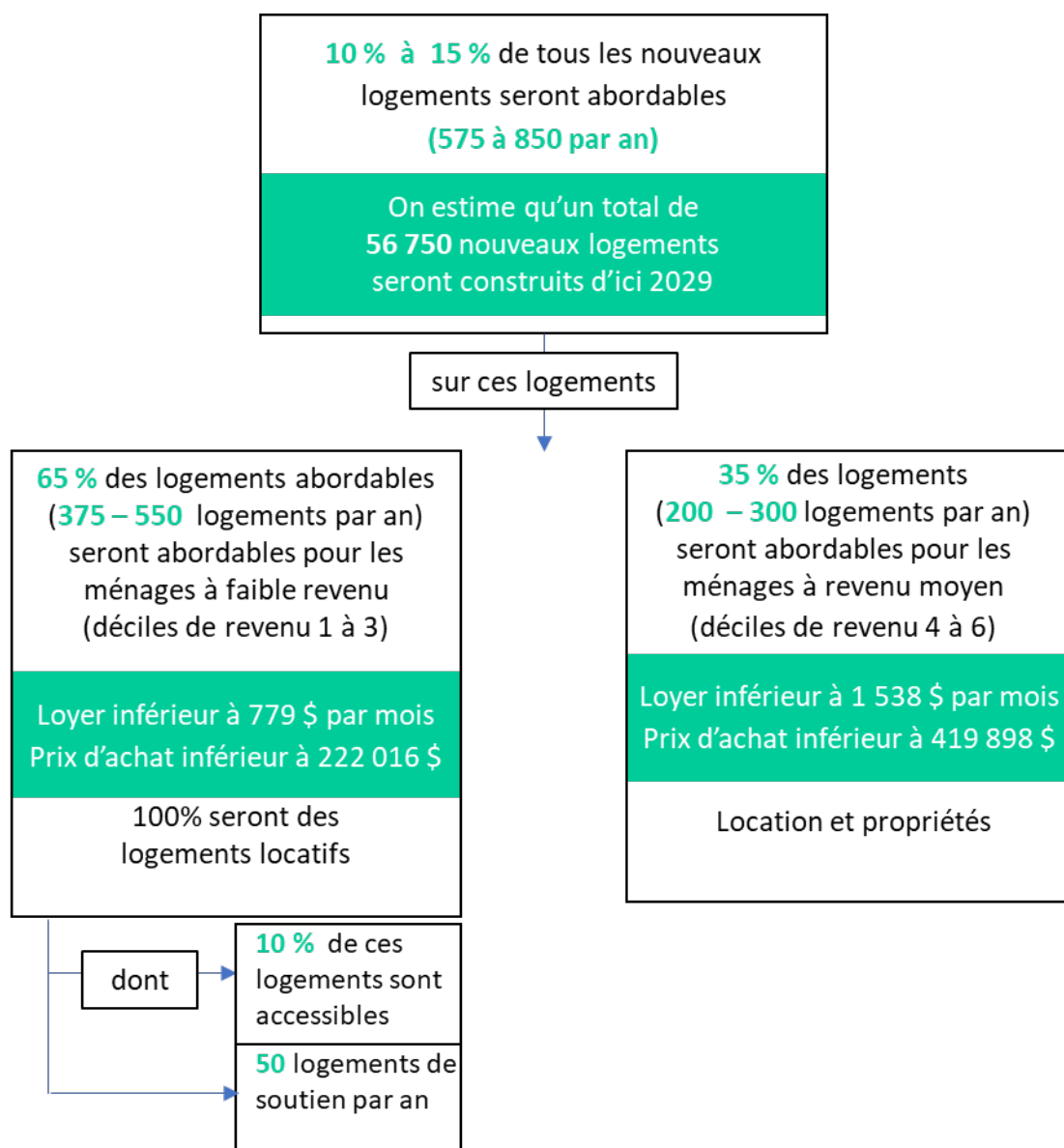
Logement pour les ménages à revenu moyen

On recommande que de 3 à 5 de toutes les nouvelles constructions (ou 35 % des nouveaux logements abordables) soient abordables pour les ménages à revenu moyen, soit environ 200 à 300 logements par année. Ce nombre a été déterminé en fonction de la proportion de ménages à revenu moyen qui dépensent plus de 30 % de leur revenu pour se loger (4 %), et qui ont des besoins impérieux en matière de logements (0,6 %), soit environ 5 % de tous les ménages.

On recommande également que ce parc de nouveaux logements soit constitué d'une combinaison de logements locatifs et de propriétés, ce qui offrirait suffisamment d'options pour répondre aux besoins des ménages.

Résultat : Augmenter l'offre de logements abordables

Cette augmentation peut se faire par différents moyens : nouveaux aménagements résidentiels, suppléments au loyer, allocations de logement ou habitations accessoires. Dans la figure ci-dessous sont présentées les cibles de logements abordables pour les dix années visées par le Plan.



Résultat : Préserver le parc de logements abordables

Pour préserver le parc de logements abordables, il faut maintenir les habitations en bon état. Depuis 2006, la proportion de logements à Ottawa nécessitant des réparations majeures par mode d'occupation a diminué. Entre 2006 et 2016, la proportion des habitations d'Ottawa qui nécessitaient des rénovations majeures a diminué : baisse de 10,8 % pour les propriétés (de 4,3 % à 3,8 %), et baisse de 18 % pour les logements locatifs (de 10 % à 8,2 %).

D'ici 2029, le parc de logements abordables d'Ottawa devrait continuer d'être rénové et maintenu en bon état pour répondre aux besoins.

Proportion de ménages dont le logement nécessite des rénovations majeures à Ottawa (2006-2016)

	2006			2016			Variation entre 2006 et 2016
	Ménages	Ménages nécessitant des rénovations majeures	Proportion de ménages nécessitant des rénovations majeures	Ménages	Ménages nécessitant des rénovations majeures	Proportion de ménages nécessitant des rénovations majeures	
	#	#	%	#	#	%	
Total	321 100	20 070	6,3 %	373 755	19 980	5,3 %	-14,5 %
Propriétés	211 850	9 120	4,3 %	245 470	9 430	3,8 %	-10,8 %
Locations	109 250	10,950	10,0 %	128 285	10 545	8,2 %	-18,0 %

Source : Statistique Canada, tableaux thématiques (2006-2016)

Priorité 2 Veiller à ce que tous obtiennent le soutien dont ils ont besoin.

L'un des principaux objectifs du Plan est de veiller à ce que les gens aient accès à un logement adapté à leurs besoins aux différentes étapes de leur vie. Tout système de logement doit proposer des aides adaptées aux résidents dans le besoin : femmes et enfants victimes de violence, personnes autochtones, jeunes, aînés, nouveaux arrivants et personnes sortant d'un établissement correctionnel ou de santé qui n'ont pas de logement permanent. Des aides complémentaires doivent également être à la disposition des personnes qui ont des problèmes de dépendance, un problème de santé mentale, un handicap physique ou un trouble du développement, afin d'assurer la stabilité et le maintien à long terme du logement.

Le système de logement doit comprendre divers types d'habitations (temporaires et permanentes) qui vont des refuges et des logements de transition ou en milieu de soutien aux logements du marché locatif privé et aux propriétés. Faire le nécessaire pour que les gens aient accès à un hébergement sûr et aux aides dont ils ont besoin en cas de coup dur est une mission qui fait partie intégrante du Plan.

La Ville continue de bonifier ses investissements dans le modèle de service Logement d'abord (à l'heure actuelle, 6,7 millions de dollars par an). L'objectif de Logement d'abord est de veiller à ce que les gens qui quittent un refuge d'urgence pour emménager dans un logement permanent disposent des ressources nécessaires pour stabiliser leur situation de logement, rester logés à long terme et améliorer leur qualité de vie. La refonte du réseau de services aux sans-abri de la Ville en 2014-2015 a fait en sorte qu'elle dispose maintenant des données probantes et des pratiques exemplaires dont elle a besoin pour travailler auprès des résidents en situation d'itinérance chronique ou épisodique, et que le réseau de services et de soutien est coordonné et adapté, ce qui contribue à réduire les lacunes et les chevauchements.

Le financement des services de Logement d'abord est complété par d'autres investissements de 22,3 millions de dollars dans divers services et aides : travail sur le terrain, détournement et évaluation dans les refuges, financement du fonctionnement des logements de transition et en milieu de soutien et services de prévention de l'itinérance. Grâce à ces investissements, les gens auront toujours accès aux aides qui leur conviennent selon leur situation à un instant.

Résultats escomptés

Dans le cadre de l'élaboration du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, l'équipe de projet de la Ville et les participants aux ateliers des groupes de travail ont confirmé que les résultats établis pour le financement fédéral seront adoptés dans la mise à jour du Plan, en plus d'un plan visant les personnes sans abris. Il est prévu que les résultats énoncés ci-dessous seront concrétisés d'ici les dix prochaines années. Ces résultats sont résumés dans cette section.

Résultat : Éliminer l'itinérance

Le nombre de personnes itinérantes et sans abri (qui n'ont pas recours aux refuges) varie d'une année et d'une saison à l'autre. À la fin de 2019, environ 90 personnes recevaient des services de gestion de cas fournis par des travailleurs de rue.

Résultat : Réduire l'itinérance chronique de 100 %.

Depuis 2014, le taux d'itinérance chronique est en hausse constante : en 2018, il y avait 1 452 itinérants chroniques (seules et ménages familiaux) à Ottawa. Au cours des 10 prochaines années, ce taux sera réduit de 100 % grâce aux logements abordables et aux aides fournis dans le cadre de la priorité 2 du Plan de logement et de lutte contre l'itinérance.

Résultat : Réduire l'itinérance globale de 25 %.

En 2018, selon les données, il y avait 7 937 personnes en situation d'itinérance à Ottawa, soit une hausse de 23,3 % depuis 2014. L'objectif ici est de réduire l'itinérance globale de 25 % d'ici 2029, en aidant les gens à obtenir logement sûr, adapté et abordable, et en offrant les services de soutien nécessaires pour prévenir l'itinérance au cours des 10 prochaines années.

Résultat : Réduire l'itinérance des Autochtones de 25 %.

En 2018, sur toutes les personnes hébergées en refuge d'urgence ou vivant dans la rue, 641 étaient des Autochtones, soit environ 8,1 % de la population des refuges à Ottawa. Néanmoins, d'après les membres de la population autochtone, ce nombre est largement sous-estimé, car beaucoup de personnes s'abstiennent de dire qu'elles sont autochtones de peur d'être victimes de discrimination ou de se voir refuser l'accès aux services. D'ailleurs en 2018, lors du dénombrement ponctuel effectué dans les refuges, la rue et les hébergements temporaires, 24 % des répondants ont déclaré qu'ils étaient autochtones. Le Plan de logement et de lutte contre l'itinérance réduira le nombre d'itinérants autochtones de 25 % d'ici 2029. La Ville est déterminée à soutenir la communauté autochtone en trouvant avec elle des solutions que ses membres mettront en œuvre pour répondre à leurs besoins culturels distinctifs.

Résultat : Réduire le nombre de nouveaux itinérants de 25 %.

En 2018, 3 984 personnes ont eu recours à un refuge pour la première fois, soit une hausse de 42 % depuis 2014. Les stratégies de prévention et de détournement seront très efficaces pour réduire le nombre de nouvelles personnes dans le réseau de refuges d'Ottawa.

Résultat : Réduire le taux de retour à l'itinérance de 25 %.

En 2018, 2 472 personnes sont revenues en situation d'itinérance après une période hors du réseau de refuges. Il s'agit de personnes qui n'étaient pas dans le réseau et dont les séjours en refuge étaient espacés de 90 jours au cours d'une année donnée. Elles ont par exemple eu un logement, vécu dans la rue, été hébergées par des connaissances, résidé dans une autre ville, etc. Au cours des 10 prochaines années visées par le Plan, le système de logement et de lutte contre l'itinérance accompagnera les personnes qui ont besoin d'aide pour conserver leur logement et stabiliser leur situation, afin de prévenir le retour à l'itinérance.

Priorité 3 Travailler ensemble.

À l'heure où les municipalités du Canada se donnent des objectifs ambitieux pour lutter contre l'itinérance, il est primordial que la Ville adopte une approche systémique pour préparer et mettre en œuvre un plan cohérent et actualisé. Pour ce faire, elle doit faire appel à des secteurs qui ne sont généralement pas associés à l'itinérance : santé mentale et dépendances, bien-être de l'enfance, santé, justice, éducation et relations

autochtones, entre autres. Ces secteurs n'ont peut-être pas pour mandat officiel de lutter contre l'itinérance, mais ils jouent un rôle dans l'issue des personnes qui sont en situation d'itinérance ou risquent de l'être.

Pour opérer cette planification systémique, on doit répertorier les éléments fondamentaux du système, décoder les liens qui les unissent et mettre en évidence les leviers d'intervention à cibler pour obtenir un maximum d'effet. La Ville collabore actuellement avec le secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance et d'autres intervenants au sujet des problèmes émergents, des options de prestation des programmes et de l'allocation des nouveaux fonds, de la composition des programmes et des solutions pour améliorer le système de logement.

Il est impératif que tous les intervenants du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance continuent de travailler ensemble et consultent les autres secteurs pour offrir des services et des programmes adaptés et efficaces qui répondent aux besoins des gens de manière globale. Il faudra notamment cartographier le système, repérer les doubles emplois et les chevauchements, coordonner les procédures (entre autres d'admission) associées aux services et aux programmes et optimiser les investissements stratégiques.

Pour que le Plan soit un succès, il faudra aussi que la Ville et les fournisseurs de services disposent de données fiables et rapidement accessibles afin de prendre des décisions avisées en matière d'investissements, de programmes et de ressources.

Résultats escomptés

À partir du travail mené par les groupes de travail auprès des résidents d'Ottawa, les cibles suivantes ont été établies pour répondre à la priorité « travailler ensemble ».

Résultat : Améliorer l'expérience du client dans tout le système de logement.

Pour savoir si l'expérience du client a bien été améliorée, il y a lieu de créer et de diffuser un sondage qui permettra d'obtenir des données qualitatives et quantitatives sur l'expérience et la satisfaction de la clientèle. La collaboration des fournisseurs de services d'Ottawa est de mise dans un souci d'uniformité des sondages, pour que ceux-ci puissent être comparés d'un organisme et d'un client à l'autre. Les sondages peuvent par exemple mesurer le taux de satisfaction (par exemple avec une échelle de Likert et un questionnaire détaillé) en demandant :

- si le client estime avoir été traité avec respect et sans jugement;
- s'il est satisfait du service reçu (qualité, résultats, traitement du personnel, pertinence sur le plan culturel);
- s'il peut dire avec confiance qu'il ne retombera pas dans l'itinérance;
- si le processus d'admission lui a clairement indiqué à quoi s'attendre.

Résultat : Améliorer le fonctionnement du réseau pour les clients, le personnel de première ligne et les administrateurs.

Pour évaluer l'efficacité du réseau, on étudie généralement le coût par habitant des prestations de services selon les besoins individuels. Ce type d'examen nécessiterait que l'ensemble des fournisseurs de services fassent l'objet d'une surveillance et transmettent les données pertinentes à la Ville.

Travailler pour atteindre les priorités, les objectifs et les résultats d'Ottawa

Comme le souligne le présent Plan, il existe un besoin évident de plus d'options de logement et de soutien afin de garantir que tous les résidents actuels et futurs d'Ottawa disposent d'un endroit abordable, convenable et adéquat pour vivre. Pour y parvenir, la Ville s'engage à travailler différemment, comme le décrit la priorité 3. La section suivante de ce Plan décrit les tactiques et les stratégies que la ville utilisera pour atteindre ces priorités, objectifs et résultats.

Partie 3 : Comment atteindre nos objectifs

Stratégies et Tactiques

Les stratégies présentées dans ce Plan, qui sont le fruit de l'évaluation des besoins et des activités de consultation, ont été créées par les groupes de travail représentant les divers volets du système de logement et de lutte contre l'itinérance à Ottawa. Sous chaque stratégie figurent aussi des tactiques recommandées. En annexe A (Plan de mise en œuvre) se trouve un Plan de mise en œuvre, qui contient des échéances recommandées et d'autres mesures à prendre.

Il existe huit stratégies pour les trois objectifs de la priorité 1. Le tableau suivant donne un aperçu des objectifs et des stratégies relevant de cette priorité.

Priorité 1 : Veiller à ce que tous aient un chez-soi.	
Objectif	1.1. Préserver le parc de logements abordables.
Stratégies	A. Mieux comprendre l'état actuel de l'offre de logements du marché, de logements sans but lucratif et de logements communautaires.
	B. Prioriser la préservation des actifs immobiliers abordables.
	C. Favoriser des partenariats solides avec des fournisseurs de logements durables.
Objectif	1.2. Augmenter l'offre de logements abordables.
Stratégies	A. Créer de nouvelles définitions de « logement abordable » et instaurer un cadre incitatif.

	B. Tirer parti des propriétés de logements communautaires existantes pour élargir les options de logement.
	C. Élaborer une stratégie visant les terrains pour le logement abordable.
Objectif	1.3. Augmenter l'accès aux logements abordables.
Stratégies	A. Maintenir et accroître les différents types de subventions au logement pour augmenter l'abordabilité et répondre aux fluctuations des besoins de logement.
	B. Tirer parti des prestations de logement existantes et futures (subventions au logement) pour compléter les mesures incitatives en matière de logements abordables afin d'accroître l'abordabilité des logements.

Objectif	1.1. Préserver le parc de logements abordables.
-----------------	--

1.1. A. Mieux comprendre l'état actuel de l'offre de logements du marché, de logements sans but lucratif et de logements communautaires.

Le marché du logement d'Ottawa est influencé par plusieurs facteurs internes et externes complexes. Maintenant qu'elle compte plus d'un million d'habitants, et vu les bonnes perspectives d'emploi qu'elle offre et son abordabilité relative par rapport à Montréal et à Toronto, Ottawa attire de plus en plus de nouveaux résidents. Cette croissance se traduit par une hausse de la demande de logements dans toute la ville, une augmentation des loyers et une baisse du taux d'inoccupation, des logements étant aménagés pour tenter de répondre à la demande. Cette stratégie permettra d'obtenir des données fondamentales sur l'état actuel de l'offre de logements abordables à Ottawa, et d'aboutir ainsi à de meilleurs programmes, politiques et stratégies visant à préserver l'offre et à faire valoir la création de nouvelles options. En effet, il est impératif de bien connaître le marché du logement pour recenser les besoins et les préférences géographiques des ménages à l'intérieur et à l'extérieur de la Ceinture de verdure, particulièrement près des stations de train léger et de transport en commun rapide par autobus.

Tactiques

- | | |
|--|--|
| <p>1. Réaliser une étude de marché portant sur le parc de logements locatifs d'Ottawa, notamment en ce qui a trait à l'aménagement des terrains municipaux situés près du couloir de train léger, pour définir les options de logement qui répondent aux besoins des</p> | <p>3. Évaluer les besoins d'immobilisations à court et long terme de tous les fournisseurs de logements communautaires financés par la Ville pour déterminer l'état actuel et futur du parc de logements communautaires, ainsi que les</p> |
|--|--|

résidents à revenu faible ou moyen.

2. Identifier les possibilités d'augmenter le nombre de logements abordables en fonction des besoins, par la densification et le réaménagement.

stratégies pour répondre aux besoins en immobilisations au fil du temps.

1.1. B. Prioriser la préservation des actifs immobiliers abordables.

À l'heure où la Ville répond à la hausse de la demande en étoffant le parc de logements, bon nombre de communautés où vivent des résidents à loyer faible ou moyen subissent diverses pressions qui sont probablement le fruit d'un réaménagement ou d'un laisser-aller.

Même s'il est important d'enrichir l'offre de logements abordables, il est également primordial de préserver les logements locatifs abordables (communautaires, par exemple) pour les résidents d'aujourd'hui et de demain. Qui plus est, la manière la plus économique et rapide de fournir des logements abordables est de maintenir en bon état ceux qui existent déjà (logements communautaires, logements sans but lucratif et logements locatifs abordables du marché).

Cette stratégie, qui s'appuiera sur les résultats sur l'état de l'offre, permettra de recenser les autres politiques et programmes nécessaires pour préserver l'offre stratégique de logements abordables de la ville.

Tactiques

-
1. Créer un fonds pour aider le secteur sans but lucratif à acheter des actifs immobiliers abordables.
 2. Se pencher sur les programmes qui visent à préserver et à améliorer les logements locatifs abordables du marché privé.
 3. Renseigner les fournisseurs de logements communautaires sur les mesures de rénovation et de modernisation (efficacité énergétique, économies d'eau et d'énergie) dans une optique de développement durable et de résilience aux changements climatiques.
 4. Créer des mesures incitatives qui favoriseront la pérennité financière des projets de logements communautaires.
 5. Recenser les programmes de financement accessibles au secteur du logement communautaire pour la réfection des immobilisations et aider les fournisseurs à obtenir des fonds, le cas échéant.
 6. Créer des initiatives qui favorisent la régénération, l'efficacité et la pérennité des logements communautaires.
-

1.1. C. Favoriser des partenariats solides avec des fournisseurs de logements durables.

Pour qu'un quartier soit en mesure de réagir aux pressions exercées par la croissance résidentielle, il est impératif qu'on y trouve des fournisseurs de logements financièrement viables et reliés aux services sociaux et de santé. C'est en collaborant avec eux pour transformer le secteur du logement communautaire et accroître la résilience et la capacité du secteur sans but lucratif et du secteur privé que l'on parviendra à maintenir l'abordabilité des logements et à améliorer les aides offertes aux résidents.

Tactiques

- | | |
|---|--|
| 1. Établir des partenariats solides avec le secteur du logement communautaire pour réaliser des économies d'échelle, de réaliser des gains d'efficacité et veiller à la viabilité à long terme et au développement durable. | 2. Faciliter l'établissement de partenariats qui associent les services sociaux et de santé au secteur des logements communautaires et des logements privés. |
|---|--|

Objectif

1.2. Augmenter l'offre de logements abordables.

1.2. A. Créer de nouvelles définitions de « logement abordable » et instaurer un cadre incitatif.

Le terme « logement abordable » a différentes significations pour les résidents, les organisations et l'État. Les ménages nécessitant un logement abordable n'ont pas forcément le même revenu, ni la même taille de cellule familiale, ni les mêmes besoins de logement. Les programmes de logement sont généralement basés sur un pourcentage du loyer moyen du marché pour les types de logements similaires ou sur un pourcentage du revenu du ménage. Bien que beaucoup de programmes fédéraux et provinciaux reposent sur ces définitions, il est temps d'adapter la définition d'abordabilité à la taille et au revenu des ménages, en fonction des besoins des résidents.

Toute mesure encourageant l'aménagement de logements abordables envisagée par Ottawa devrait relever d'un cadre de définitions précis, où les prestations sont clairement rattachées à un type d'habitation et à un niveau d'abordabilité.

Dans ce cas, un projet axé sur les ménages pour qui l'abordabilité est un problème majeur pourrait bénéficier d'incitatifs plus élevés, tandis qu'un projet destiné aux centiles de revenu supérieurs recevrait moins d'incitatifs. Ce type de cadre doit être clairement communiqué au public et aux promoteurs et figurer dans le Plan officiel et le Programme de logement abordable de la Ville, approuvés pour chaque mandat du

Conseil. Tous les intervenants du secteur comprendraient ainsi les termes, et donc les attentes, de la même façon.

Tactiques

1. En concertation avec le secteur privé et le secteur des logements communautaires, créer des définitions de *logement abordable* pour les ménages à revenu faible ou moyen s'appliquant aussi bien aux logements locatifs qu'aux logements de propriétaires-occupants.
 2. Créer des seuils d'abordabilité et des mesures incitatives qui sont financièrement viables pour le secteur sans but lucratif et le secteur privé.
-

1.2. B. Tirer parti des propriétés de logements communautaires existantes pour élargir les options de logement.

Cette stratégie vise à alimenter en continu l'offre de nouveaux logements abordables et à trouver le moyen d'améliorer l'efficacité du secteur de façon à permettre une approche de gestion de portefeuille, par laquelle le fournisseur de logements examine ses risques, ses options et ses actifs comme un seul portefeuille au lieu de bâtiments individuels.

Tactiques

1. Créer une stratégie de réaménagement et de densification pour le logement communautaire afin d'aller chercher des investissements potentiels pour construire de nouveaux logements.
 2. Aider les fournisseurs de logements communautaires à transformer le cadre de gouvernance, les structures et les modèles de propriété pour favoriser le réaménagement et la densification.
-

1.2. C. Élaborer une stratégie visant les terrains pour le logement abordable.

Par l'intermédiaire du Groupe de travail mixte sur les logements abordables près des stations de transport en commun et de l'initiative Construire de meilleurs quartiers revitalisés, la Ville a répertorié des terrains qui seront destinés à l'aménagement de logements abordables. Ces terrains municipaux et ceux des autres ordres de gouvernement, de la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) et du secteur du logement, offrent de multiples occasions d'élaborer des plans novateurs qui puiseront dans diverses sources de financement pour la construction de logements abordables.

Pour le succès de cette stratégie, la Ville doit veiller à ce que ces terrains continuent d'être identifiés de manière proactive. Il faudra aussi que la Ville et ses partenaires

établissent des plans viables où les logements abordables occupent une place centrale. Enfin, toujours dans ces plans, la Ville devra aussi reconnaître le rôle distinct et primordial que joue la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) et collaborer de près avec elle afin d'instaurer une vision et des principes directeurs communs dans le cadre de l'aménagement et du réaménagement des terrains de celle-ci.

Tactiques

1. Créer, pour chaque mandat du Conseil, un plan de financement des immobilisations s'appliquant aux logements abordables dans lequel sont recensés les terrains municipaux, fédéraux, provinciaux et communautaires disponibles pour l'aménagement de logements abordables.
2. Envisager de créer une réserve foncière ou une fiducie foncière communautaire pour le logement abordable.
3. Créer un plan stratégique visant l'aménagement de logements abordables sur les terrains près des grands secteurs de transport en commun.
4. Étudier la possibilité d'aménager des logements abordables dans les nouvelles installations de la Ville.
5. Envisager de recourir à des ententes sur les avantages communautaires pour fournir des logements abordables dans les communautés qui subissent les contrecoups du réaménagement et de l'embourgeoisement.
6. Reconnaître le rôle distinct et primordial que joue la Société de logement communautaire d'Ottawa pour veiller à ce que son potentiel d'aménagement concernant les nouveaux logements abordables soit une vision partagée par la Ville et soutenue comme il se doit par le Conseil.

Objectif

1.3. Augmenter l'accès aux logements abordables.

1.3. A. Maintenir et accroître les différents types de subventions au logement pour augmenter l'abordabilité et répondre aux fluctuations des besoins de logement.

Comme la population d'Ottawa ne cesse de croître, la demande en options de logement abordable ne fléchira pas, tout comme le nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente centralisée pour obtenir une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu. Il est donc primordial de recenser tous les mécanismes qui favorisent la stabilité et l'abordabilité des logements.

Tactiques

1. Créer des initiatives durables qui réduisent le nombre de ménages en attente d'une aide financière pour payer leur loyer.
 2. Créer pour les résidents un système d'accès centralisé à tous les programmes de prestations sociales et de logements communautaires.
-

1.3. B. Tirer parti des prestations de logement existantes et futures (subventions au logement) pour compléter les mesures incitatives en matière de logements abordables afin d'accroître l'abordabilité des logements.

Il s'agit d'une mesure incitative importante qui vise à ce que les nouveaux logements abordables soient accessibles à davantage de ménages. En effet, avec les actuels programmes fédéraux et provinciaux de logement abordable, le loyer des nouveaux logements est fixé à 80 % du loyer moyen du marché, ce qui n'est pas à la portée des ménages à faible revenu, sauf avec une subvention au logement.

Tactiques

1. Exploiter et augmenter les options de logements abordables pour inclure de nouvelles subventions au logement afin de garantir que le logement soit abordable pour les ménages d'Ottawa (à 30 % du revenu brut du ménage) au fil du temps.
-

Priorité 2 Veiller à ce que tous obtiennent le soutien dont ils ont besoin.

Il existe cinq stratégies pour les trois objectifs de la priorité 2. Le tableau suivant donne un aperçu des objectifs et des stratégies relevant de cette priorité.

Priorité 2 : Veiller à ce que tous obtiennent le soutien dont ils ont besoin.	
Objectif	2.1. Prévenir l'itinérance.
Stratégies	A. Développer et améliorer les mesures de prévention pour aider les gens à conserver leur logement.
Objectif	2.2. Veiller à ce que les expériences d'itinérance soient brèves et non récurrentes.
Stratégies	A. Répondre aux besoins des groupes prioritaires avec une approche centrée sur la personne de dans la prestation de services (Autochtones, jeunes, femmes, personnes qui sortent d'un établissement provincial, anciens combattants).
	B. Améliorer et harmoniser le réseau des refuges d'urgence de manière à ce qu'il réponde aux besoins locaux actuels et émergents.
Objectif	2.3. Veiller à ce que les gens profitent d'un soutien pour assurer la stabilité et le maintien à long terme du logement.
Stratégies	A. Augmenter la disponibilité et l'accès aux services de soutien.
	B. Continuer d'élargir et d'améliorer les services de Logement d'abord conformément aux pratiques exemplaires et émergentes.

2.1. A. Développer et améliorer les mesures de prévention pour aider les gens à conserver leur logement.

Cette stratégie comprend des efforts pour introduire des approches de prévention qui "visent à éliminer ou à minimiser les effets causés par le fait d'être à risque ou de se retrouver sans abri" (Gaetz & Dej, 2017). Au Canada, il est temps de cesser d'investir dans les systèmes d'intervention en cas de crise et de financer plutôt les mesures de prévention et de lutte contre l'itinérance.

Les mesures de prévention adoptées par la Ville d'Ottawa visent à lutter contre les facteurs structurels, les échecs du système et les facteurs individuels et relationnels qui influent sur le risque d'itinérance, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Facteurs structurels	Pauvreté, discrimination, manque de logements abordables, répercussions du colonialisme sur les peuples autochtones.
Échecs du système	Obstacles entravant l'accès aux systèmes publics, transition ratée depuis un établissement ou un système public, cloisonnement et lacunes entre les services et systèmes publics et au sein du secteur sans but lucratif.
Facteurs individuels et relationnels	Situations de crise, insécurité du logement, problèmes interpersonnels et relationnels, affections persistantes et incapacitantes, violence interpersonnelle, traumatismes.

Source : Gaetz et Dej (2017), Une nouvelle direction : un cadre pour la prévention de l'itinérance, Rond-point de l'itinérance.

Tactiques

1. Créer une stratégie complète de prévention de l'itinérance et de détournement en mettant l'accent sur la prévention de la perte de logement qui s'appuie sur le travail de collaboration des fournisseurs à but non lucratif et des coopératives, des propriétaires du secteur privé, des partenaires communautaires et des autres services de la ville qui desservent les ménages dans le besoin.
2. Créer et mettre en œuvre une stratégie municipale sur la lutte contre les punaises de lit en collaboration avec les services municipaux concernés, les fournisseurs de logements à but non lucratif et coopératifs, les propriétaires du secteur privé et les agences de services partenaires de la communauté.

Les stratégies et tactiques relevant de cet objectif ne suffiront peut-être pas pour répondre aux besoins distincts de certains groupes. Les organismes œuvrant auprès

des jeunes ont créé des stratégies de prévention de l'itinérance propres à cette population (voir annexe E).

Objectif

2.2. Veiller à ce que les expériences d'itinérance soient brèves et non récurrentes.

2.2. A. Répondre aux besoins des groupes prioritaires avec une approche centrée sur la personne de dans la prestation de services (Autochtones, jeunes, femmes, personnes qui sortent d'un établissement provincial, anciens combattants).

Cette stratégie comprend des tactiques visant à placer l'expérience concrète des gens au centre du processus de prestation des services. Pour ce faire, il faut savoir comment les programmes et les services sont perçus par les clients, puis améliorer la prestation en conséquence.

Tactiques

1. Adopter une approche adaptée au genre et d'équité aux discussions et aux solutions sur l'itinérance, en se référant au travail sur la Condition féminine et équité des genres de la ville d'Ottawa et à l'initiative « Une ville pour toutes les femmes ».
2. Collaborer avec les groupes nationaux et provinciaux pour lutter contre l'itinérance des anciens combattants à Ottawa.
3. Collaborer avec les intervenants concernés pour éviter que les gens qui quittent un établissement correctionnel, un hôpital ou le système de bien-être de l'enfance ne se retrouvent en situation d'itinérance.
4. Mettre en œuvre les recommandations axées sur les jeunes issues de la section du Plan de logement et de lutte contre l'itinérance qui porte sur le sujet.
5. Mettre en œuvre les recommandations de la communauté autochtone d'un commun accord avec celle-ci.
6. Travailler avec le secteur des services aux personnes ayant une déficience développementale pour comprendre et répondre aux besoins de logement des personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du développement.

2.2. B. Améliorer et harmoniser le réseau des refuges d'urgence de manière à ce qu'il réponde aux besoins locaux actuels et émergents.

Les hébergements temporaires adéquats (refuges d'urgence) constituent un élément vital du continuum du logement, surtout vu le manque de logements abordables, la hausse du loyer du marché et l'augmentation de la demande, qui se traduisent par un marché compétitif pour les locataires. Le réseau des refuges d'urgence doit être réactif et adaptable à l'évolution des besoins locaux, quelle qu'en soit l'origine (démographie, besoins des clients, situations de crise, migration, immigration, économie). Les familles, les hommes seuls, les femmes et les jeunes qui viennent d'arriver ou qui sont aux prises avec des problèmes de logement continueront de se tourner vers le réseau de refuges pour avoir un hébergement temporaire et des aides en attendant d'obtenir une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu ou un logement adéquat, abordable et convenable.

Tactiques

1. Veiller à ce que le réseau des refuges d'urgence réponde aux besoins et aux demandes locaux.
 2. Étudier les besoins des familles en situation d'itinérance et élaborer des stratégies pour réduire le recours aux refuges d'urgence et accélérer l'accès à un logement permanent.
-

Objectif**2.3. Veiller à ce que les gens profitent d'un soutien pour assurer la stabilité et le maintien à long terme du logement.****2.3. A. Augmenter la disponibilité et l'accès aux services de soutien.**

La Ville reconnaît l'importance de fournir un parc de logements en milieu de soutien proposant un éventail d'options afin que les résidents qui en ont le plus besoin reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour conserver leur logement, au fil de l'évolution de leur situation. Bien que nous ayons fait de grands progrès au cours des cinq dernières années pour augmenter la disponibilité de logements en milieu de soutien, la Ville a besoin de ressources supplémentaires pour répondre à la hausse de la demande et à la complexification des besoins associées aux problèmes de dépendance et de santé mentale, aux lésions cérébrales acquises, aux maladies physiques et aux troubles du développement.

Cette stratégie vise à garantir aux personnes qui en ont besoin l'accès à des aides favorisant l'obtention et la conservation d'un logement, pour éviter le retour à l'itinérance.

Tactiques

-
- | | |
|--|--|
| 1. Augmenter la disponibilité et l'accès aux services de soutien, particulièrement dans les bâtiments de logement communautaire et les maisons de chambres où les personnes ayant besoin de soutien résident. | 2. Augmenter l'offre de logements en milieu de soutien pour les personnes en situation d'itinérance chronique qui ont un trouble du développement, une lésion cérébrale acquise, une maladie physique ou mentale ou une dépendance grave. |
|--|--|
-

2.3. B. Continuer d'élargir et d'améliorer les services de Logement d'abord conformément aux pratiques exemplaires et émergentes.

En avril 2015, en collaboration avec 11 partenaires communautaires, la Ville a donné le coup d'envoi officiel du programme Logement d'abord. L'objectif de ce programme était de loger les personnes qui avaient séjourné longtemps dans un refuge et de leur donner les aides nécessaires pour qu'ils conservent leur logement durablement. Résultat : à la fin de 2019, 1 167 personnes avaient été logées, et 80 % d'entre elles l'étaient encore au bout d'un an.

En 2019, la Ville a fait appel à l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) pour qu'elle conduise une évaluation de la conformité du programme Logement d'abord. Cette évaluation consistait à mesurer le degré de respect accordé à chaque aspect du modèle de Pathways to Housing par les organismes offrant des services Logement d'abord. Parmi les aspects évalués, mentionnons : la présence d'une philosophie du service axée sur le client; l'éventail d'options d'hébergement et de

services dont disposent les clients; la mesure dans laquelle les interactions avec le client visent à faire avancer son plan de gestion de cas; la tenue des dossiers; et l'organisation d'une réunion hebdomadaire où le personnel examine l'évolution de chaque dossier.

Cette stratégie s'appuiera sur les succès du programme Logement d'abord pour améliorer les résultats du programme et augmenter sa capacité à aider un plus grand nombre de personnes.

Tactiques

1. Mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation de la conformité du programme Logement d'abord de la Ville.
 2. Revoir les critères d'admissibilité au programme Logement d'abord.
 3. Élargir l'accès aux programmes de lutte contre l'itinérance pour créer une entrée « sans cul-de-sac » dans le réseau de services et améliorer la collecte et la diffusion des données.
-

Priorité 3 Travailler ensemble.

Il existe cinq stratégies pour les deux objectifs de la priorité 3. Le tableau suivant donne un aperçu des objectifs et des stratégies relevant de cette priorité.

Priorité 3 : Travailler ensemble	
Objectif	3.1. Ottawa dispose d'un système de logement intégré qui répond aux besoins de nos résidents.
Stratégies	A. Favoriser l'innovation et la croissance par l'utilisation des données et l'analyse de la recherche.
	B. Accroître la coordination pour garantir la fluidité du système et veiller à ce qu'il réponde aux besoins des résidents.
Objectif	3.2. Maximiser les ressources du système et les utiliser optimalement dans l'intérêt des résidents.
Stratégies	A. Créer une stratégie collective pour solliciter des fonds auprès de tous les ordres de gouvernement afin d'augmenter les options de logement et les services de soutien.
	B. Maximiser les ressources dans le secteur du logement et ailleurs pour atteindre les objectifs du Plan.
	C. Aligner le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance sur les autres stratégies et plans de la Ville.

Objectif	3.1. Ottawa dispose d'un système de logement intégré qui répond aux besoins de nos résidents
-----------------	---

3.1. A. Favoriser l'innovation et la croissance par l'utilisation des données et l'analyse de la recherche.

Cette stratégie vise à mettre à profit les données et la recherche pour créer des liens dans le système, collaborer différemment et analyser les problèmes de logement et d'itinérance à Ottawa dans leur globalité. Elle prévoit l'innovation dans le secteur du logement, entre autres par la promotion des modèles et des normes de construction comme la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), les conditions relatives aux logements accessibles et normes d'aménagement universelles s'appliquant aux logements visitables, la norme Maison Passive et les technologies et méthodes liées aux logements modulaires.

Tactiques

1. Améliorer la collecte et la diffusion des données pour :
 - a) faciliter la planification et la prestation des services
 - b) mieux faire connaître les besoins de logement et de lutte contre l'itinérance pour les groupes du secteur (jeunes, aînés, Autochtones, personnes en situation d'itinérance invisible et personnes hébergées, par exemple, dans un hôpital ou un établissement de services correctionnels)
 2. Effectuer un dénombrement ponctuel en 2020 et les années suivantes.
 3. Continuer de rendre des comptes publiquement sur la mise en œuvre du Plan et les progrès accomplis.
 4. Soutenir les nouvelles méthodes de construction qui améliorent la capacité du secteur du logement à concevoir et à construire des logements abordables.
-

3.1. B. Accroître la coordination pour garantir la fluidité du système et veiller à ce qu'il réponde aux besoins des résidents.

Dans la lignée de la stratégie 3.1. A., cette stratégie vise à ce que les programmes et services de logement et de lutte contre l'itinérance soient aussi adaptés que possible aux besoins des résidents.

Tactiques

1. Réaliser une analyse de planification pour vérifier que le système de logement et de lutte contre l'itinérance est adapté aux besoins des résidents.
 2. Créer un plan pour maximiser les ressources et améliorer la coordination au sein du secteur du logement et des services de soutien afin d'améliorer l'accès aux services pour les résidents.
-

Objectif**3.2. Maximiser les ressources du système et les utiliser optimalement dans l'intérêt des résidents.****3.2. A. Créer une stratégie collective pour solliciter des fonds auprès de tous les ordres de gouvernement afin d'augmenter les options de logement et les services de soutien.**

Vu l'ampleur des besoins au sein du système de logement, il est nécessaire de s'associer à tous les ordres de gouvernement pour changer réellement les choses à l'échelle locale. Même si le Plan prévoit des démarches préliminaires visant à déterminer les ressources à obtenir des autres administrations, il faudra aller plus loin pour mobiliser les énergies autour des objectifs du Plan et communiquer la vision commune d'Ottawa aux bailleurs de fonds.

Tactiques

1. Tirer parti de la volonté politique et des partenariats avec le secteur pour faire valoir des modifications réglementaires ou l'augmentation des fonds.

3.2. B. Maximiser les ressources dans le secteur du logement et ailleurs pour atteindre les objectifs du Plan.

Dans une optique de collaboration, cette stratégie vise à inciter les intervenants du système de logement d'Ottawa à répertorier les ressources, les capacités et les lacunes du système, et à déterminer ce qui est nécessaire à la mise en œuvre de ce Plan ambitieux.

Tactiques

1. Recenser les ressources du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance, notamment humaines et physiques.
2. Solliciter des fonds en dehors du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance pour accroître les sources de financement.

3.2. C. Aligner le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance sur les autres stratégies et plans de la Ville.

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction de cette priorité, pour adopter une approche systémique, il faut communiquer et échanger information et stratégies avec les autres secteurs de la Ville qui contribuent à la santé, au bien-être, à la prospérité et à la résilience de la population d'Ottawa. Il pourrait s'avérer utile de mettre à profit les politiques municipales de réduction de la pauvreté, de création d'emplois, de

développement économique et de protection environnementale pour favoriser l'accès à l'abordabilité des logements.

Tactiques

1. Aligner le Plan décennal sur les autres stratégies, politiques et programmes de la Ville.
 2. Établir un plan financier à long terme afin de déterminer les besoins en immobilisations pour aménager des logements abordables, accroître l'abordabilité et déployer des solutions de lutte contre l'itinérance.
-

Bilan des progrès accomplis

Il est essentiel de mesurer et de rendre compte des progrès réalisés pour atteindre les résultats identifiés afin de garantir que le Plan reste pertinent et que les efforts se concentrent sur les résidents de la ville d'Ottawa qui en ont le plus de besoins. Le modèle recommandé ci-dessous pour mesurer les progrès dans le cadre du Plan décennal et de lutte contre l'itinérance présente les cibles de chaque résultat, les indicateurs de mesure des progrès et les stratégies correspondantes ainsi que les actions correspondantes dans le Plan décennal et de lutte contre l'itinérance.

Résultats	Cibles	Indicateurs	Stratégies
Priorité 1 : Veiller à ce que tous aient un chez-soi.			
1. Veiller à ce qu'une portion des logements créés chaque année soient des logements abordables.	Sur les 5 675 logements environ créés chaque année, 15 % (850) sont abordables. D'ici 2029, 8 500 logements abordables seront créés.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements abordables construits d'après les demandes d'aménagement et de financement. • Cette cible sera mesurée dans le cadre des résultats 2 et 3 ci-dessous. 	Les stratégies de l'objectif 1.2 contribuent à ce résultat.
2. Créer des logements locatifs abordables pour les ménages à faible revenu (déciles de revenu 1 à 3).	Sur les logements abordables créés chaque année, 10 % (570) sont abordables pour les ménages à faible revenu.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements créés dont le loyer est inférieur à 779 \$ par mois. • Nombre de logements de supplément au loyer créés. 	Les stratégies des objectifs 1.2 et 1.3 contribuent à ce résultat.
3. Créer des logements locatifs abordables pour les ménages à revenu moyen (déciles de revenu 4 à 6).	Sur les logements abordables créés chaque année, 5 % (280) sont abordables pour les ménages à revenu moyen. Sur ces logements, 50 % sont des locations et 50 % sont des propriétés.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements créés dont le loyer est inférieur à 1 538 \$ par mois. • Nombre de propriétés absorbées à un prix inférieur à 419 898 \$. 	Les stratégies de l'objectif 1.2 contribuent à ce résultat.

Résultats	Cibles	Indicateurs	Stratégies
4. Créer des logements accessibles ou avec services de soutien.	Sur les nouveaux logements locatifs abordables aux ménages à faible revenu, 25 % (140) sont accessibles ou assortis de services de soutien.	<ul style="list-style-type: none"> • Permis de construire résidentiels et demandes de financement confirmant la construction de logements en milieu de soutien. • Permis de construire résidentiels et demandes de financement confirmant la construction de logements accessibles. 	Les stratégies de l'objectif 1.2 contribuent à ce résultat.
5. Veiller à ce qu'il n'y ait aucune perte nette de logements communautaires.	Le parc de logements communautaires à Ottawa compte au moins 17 122 logements en tout temps.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements communautaires dans le parc d'Ottawa. 	Les stratégies des objectifs 1.1 et 1.2 contribuent à ce résultat.
6. Préserver les logements locatifs privés.	La proportion de logements locatifs nécessitant des rénovations majeures (8,2 % en 2016) continue de diminuer jusqu'en 2029.	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'habitations nécessitant des rénovations majeures. 	Les stratégies de l'objectif 1.1 contribuent à ce résultat.
Priorité 2 : Veiller à ce que tous obtiennent le soutien dont ils ont besoin			
1. Éliminer l'itinérance.	L'itinérance est réduite de 100 %.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sans-abri à un instant (mesuré par le dénombrement ponctuel). 	Les stratégies des objectifs 2.2 et 2.3 contribuent à ce résultat.
2. Réduire l'itinérance chronique.	Le nombre d'itinérants chroniques (1 452 en 2018) est réduit de 100 %.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'itinérants chroniques (personnes ayant séjourné en refuge pendant six mois ou plus en tout au cours d'une année donnée). 	Les stratégies des objectifs 2.2 et 2.3 contribuent à ce résultat.
3. Réduire l'itinérance	Le nombre total de personnes qui sont	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes en situation d'itinérance 	Les stratégies des

Résultats	Cibles	Indicateurs	Stratégies
globale.	en situation d'itinérance et ont recours à un refuge est réduit de 25 % par rapport à 2018 (7 937 personnes).	au cours d'une année donnée (d'après le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri, ou SISA).	objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 contribuent à ce résultat.
4. Réduire l'itinérance des Autochtones.	Le nombre de personnes autochtones qui sont en situation d'itinérance et ont recours à un refuge est réduit de 25 % par rapport à 2018 (641 personnes, probablement une sous-estimation).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes autochtones en situation d'itinérance dans les refuges au cours d'une année donnée, d'après le (SISA). 	Les stratégies des objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 contribuent à ce résultat.
5. Réduire le nombre de nouveaux itinérants.	Le nombre de nouveaux itinérants est réduit de 25 % par rapport à 2018 (3 984).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de premiers séjours en refuge, d'après le SISA. • Démarches pour aider les gens à trouver d'autres solutions d'hébergement immédiates. • Orientation vers des services et une aide financière pour conserver un logement. 	Les stratégies de l'objectif 2.1 contribuent à ce résultat.
6. Réduire le taux de retour à l'itinérance.	Le nombre de retours à l'itinérance est réduit de 25 % par rapport à 2018 (2 472).	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de retours en refuge après 90 jours. • Démarches pour aider les gens à trouver d'autres solutions d'hébergement immédiates. • Orientation vers des services et une aide financière pour retrouver un logement permanent. 	Les stratégies des objectifs 2.2 et 2.3 contribuent à ce résultat.

Résultats	Cibles	Indicateurs	Stratégies
Priorité 3 : Travailler ensemble.			
1. Améliorer l'expérience et la responsabilité du client.	L'expérience du client est mesurée régulièrement grâce à des sondages menés par les fournisseurs de services, et le taux de satisfaction augmente progressivement jusqu'en 2029.	<ul style="list-style-type: none"> • Les clients estiment avoir été traités avec respect et sans jugement. • Les clients sont satisfaits du service reçu. • Les clients estiment qu'ils ne retomberont pas dans l'itinérance. • Le processus d'admission a fourni une clarté et une vision pour l'avenir. 	Les stratégies de l'objectif 3.1 contribuent à ce résultat.
2. Améliorer le fonctionnement du réseau pour les clients, le personnel de première ligne et les administrateurs.	Le coût par habitant des prestations de services selon les besoins individuels diminue progressivement, parallèlement aux progrès accomplis pour les résultats 13 et 15.	<ul style="list-style-type: none"> • Coût par habitant des prestations de services selon les besoins individuels mesuré régulièrement. 	Les stratégies de l'objectif 3.2 contribuent à ce résultat.

Conclusion

La mise à jour du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, qui tient compte des connaissances et du savoir-faire d'un vaste éventail d'intervenants, est soutenu par l'engagement indéfectible de la Ville et du secteur de créer un meilleur système de logement pour Ottawa.

Le Plan se veut un document vivant qui évoluera au fil du temps, en fonction des tendances, des résultats, de la recherche et des commentaires. Par conséquent, il est aussi prévu de réaliser des évaluations des besoins, de suivre les progrès accomplis, de prendre des mesures correctives et de dresser un bilan des résultats.

La collaboration systémique : une nécessité

Nous sommes conscients qu'aucun niveau de gouvernement ou organisme ne peut à lui seul garantir un logement et un soutien adéquat les résidents. Dans un environnement de demandes concurrentes et des ressources en diminution, la planification systémique à long terme, grâce à laquelle nous pourrons définir les priorités et les actions communes qui favoriseront la coordination de tous les ordres de gouvernement, nous aidera à atteindre notre objectif : instaurer un meilleur système de logement et de soutien dans la province et partout au Canada.

La transformation souhaitée de notre prestation des services intégrés d'aide au logement et de lutte contre l'itinérance passe non seulement par le financement adéquat et soutenu de tous les ordres de gouvernement, mais aussi par la collaboration, l'engagement et l'investissement des partenaires locaux au chapitre de la prestation des services de première ligne et de la planification stratégique du réseau. Le secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance d'Ottawa dispose d'un réseau de soutien et de services coordonné qui s'appuie sur la capacité des leaders et des organismes, le financement, les partenariats établis et les organismes locaux faisant preuve d'innovation et d'un désir de collaborer, ce qui maximise son efficacité et ses résultats.

Ces partenariats solides permettent à la Ville de répondre aux besoins des populations prioritaires, comme les jeunes, la communauté LGBTQ2S, les Autochtones, les femmes et les nouveaux arrivants. La participation directe des organismes ayant une expertise spécifique et des représentants des communautés populations en question à la conception et au développement des programmes garantira l'efficacité, la pertinence et l'adaptabilité des services.

Les Services du logement continuent de collaborer de manière proactive avec plusieurs intervenants du secteur dans le cadre de séances de planification stratégique et de différents groupes de travail et réseaux afin d'échanger de nouveaux renseignements, de les consulter à propos des modes de prestation des programmes et des nouveaux fonds alloués, et de trouver et d'élaborer des solutions aux problèmes propres au secteur.

La Ville a fait de grands progrès vers la création d'un système de logement mieux intégré, mieux coordonné et mieux adapté à l'évolution des besoins. Néanmoins, le besoin et la demande en logements sûrs et adéquats et en services de soutien restent élevés dans notre communauté, ce qui lèse de manière disproportionnée beaucoup de groupes sous-représentés, qui sont encore plus désavantagés et marginalisés quand il s'agit de trouver un logement et d'accéder aux services dont ils ont besoin.




Même s'il y a eu beaucoup d'avancées au cours des six premières années du Plan, il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les conditions de vie des résidents, notamment des personnes vivant dans la pauvreté et des personnes en situation d'itinérance ou qui risquent de l'être. Le changement systémique ne se fait pas du jour au lendemain : il s'appuie sur des succès progressifs, et repose sur l'ouverture à l'innovation, la mesure et l'évaluation du rendement et des progrès, et une adaptation et une évolution continues. Alors que nous entrons dans la septième année du Plan, nos actions doivent être dictées par le fait que le temps presse : la population compte sur nous, en tant que ville et que communauté, et s'attend à ce que nous travaillions sans relâche pour améliorer le système de logement, les mesures de soutien et les services offerts aux itinérants.

Annexe A : Plan de mise en œuvre

Dans cette section figurent les échéanciers associés à la mise en œuvre de chacune des mesures recommandées, ainsi que l'entité responsable. Les échéanciers sont les suivants :

- **À court terme** : mise en œuvre de 1 à 2 ans.
- **À long terme** : mise en œuvre de 5 à 10 ans.
- **À moyen terme** : mise en œuvre de 3 à 5 ans.
- **En cours** : mise en œuvre sur 10 ans.





Légende







		
Nécessite de nouvelles ressources financières à des fins d'étude, de réexamen ou de mise en œuvre.	Nécessite un partenariat avec mise en commun des ressources et adhésion de chacune des parties.	Nécessite un changement de loi, de règlement ou de politique.




Priorité 1





Veiller à ce que tous aient un chez-soi.




Aperçu du plan de mise en œuvre de la priorité 1


Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
Priorité 1 : Veiller à ce que tous aient un chez-soi.			
1.1. A. Mieux comprendre l'état actuel de l'offre de logements du marché, de logements sans but lucratif et de logements communautaires.			
<p>1. Réaliser une étude de marché portant sur le parc de logements locatifs d'Ottawa, notamment en ce qui a trait au développement des terrains municipaux situés près du couloir de train léger, pour définir les options de logement qui répondent aux besoins des résidents à revenu faible ou moyen.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser, pour chaque mandat du Conseil, une étude de marché sur les logements locatifs abordables axée sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'offre et la demande d'options de logement locatif dans les secteurs urbains et les villages, définis dans le Plan officiel; ○ la demande en logements du marché près des stations de train léger et de transport en commun rapide par autobus dans les grandes zones de croissance résidentielle, pour déterminer les types d'habitations et d'abordabilité qui conviennent. 	<p>À court terme</p>	 
<p>2. Identifier les possibilités d'augmenter le nombre de logements abordables, le cas échéant, par une intensification et un réaménagement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter, d'ici le 4^e trimestre de 2021, un inventaire des logements et des services de soutien offerts dans la grande région d'Ottawa par les partenaires communautaires, et par les ministères/agences des gouvernements provinciaux et fédéraux. • Encourager les intervenants du secteur à réaliser un inventaire des besoins et des lacunes du parc de logements communautaires d'ici le 4^e trimestre de 2021. 	<p>À court terme</p>	 







Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
<p>3. Évaluer les besoins d'immobilisations à court et long terme de tous les fournisseurs de logements communautaires financés par la Ville pour déterminer l'état actuel et futur du parc de logements communautaires, ainsi que les stratégies pour répondre aux besoins en immobilisations au fil du temps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir un financement annuel pour aider les fournisseurs de logements communautaires financés par la Ville à utiliser le système de planification des biens afin d'anticiper correctement les besoins en immobilisations. • Élaborer et financer en 2020 un nouveau programme d'évaluation de l'état des bâtiments pour les fournisseurs de logements communautaires financés par la Ville. • Renseigner le Conseil d'ici le 2^e trimestre de 2021 sur la situation actuelle et future des logements communautaires financés par la Ville, les rénovations des immobilisations à effectuer à court et long terme et les options et stratégies de financement possibles pour répondre aux besoins en immobilisations au fil du temps. • Étudier des possibilités de financement additionnelles qui permettraient aux fournisseurs de logements non financés par la Ville d'utiliser eux aussi le système de planification des biens. 	<p>À moyen terme</p>	  
<p>1.1. B. Prioriser la préservation des actifs immobiliers abordables.</p>			
<p>1. Créer un fonds pour aider le secteur à but non lucratifs à acquérir des actifs stratégiques de logements abordables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager, avec le secteur du logement communautaire et le secteur privé, de créer un programme de subvention ou de prêt pour assurer ou maintenir l'abordabilité des logements actuels, en permettant la présentation rapide d'une offre d'achat quand un logement devient disponible. 	<p>À moyen terme</p>	 
<p>2. Explorer et envisager des programmes qui visent à préserver</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du programme Rénovations Ontario, sélectionner un ou plusieurs secteurs géographiques ou 	<p>À court terme</p>	





Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
<p>et à améliorer les logements locatifs abordables sur le marché privé.</p>	<p>quartiers où lancer un projet pilote incitant les petits propriétaires privés à rénover les logements locatifs tout en préservant leur abordabilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Envisager d'élargir le programme Rénovations Ontario en 2020 pour le rendre accessible aux fournisseurs de logements communautaires financés par la Ville, afin qu'ils puissent répondre aux besoins d'accessibilité de leurs résidents. • Offrir aux fournisseurs de logements communautaires financés par la Ville des possibilités de financement dans le cadre de l'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement pour qu'ils puissent répondre aux besoins d'accessibilité de leurs résidents. • Soutenir la création d'un règlement municipal sur le remplacement des logements locatifs, qui sera présenté au Conseil d'ici 2022. 		 
<p>3. Renseigner les fournisseurs de logements communautaires sur les mesures de rénovation et de modernisation (efficacité énergétique, économies d'eau et d'énergie) dans une optique de développement durable et de résilience aux changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2020, financer les vérifications énergétiques des fournisseurs de logements communautaires financés par la Ville dans le cadre des évaluations de l'état des bâtiments afin de recenser les améliorations écoénergétiques apportées et les rénovations et améliorations à apporter dans une optique d'économie d'énergie et de résilience aux changements climatiques. 	<p>À court terme</p>	










Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
<p>4. Créer des incitations pour soutenir la viabilité financière à long terme des projets de logement communautaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer, entre 2020 et 2024, un examen des avis d'évaluation foncière municipaux (Société d'évaluation foncière des municipalités, ou SEFM) pour les fournisseurs de logements communautaires. • Soutenir les appels de la SEFM lorsque l'évaluation repose sur une structure de marché privé à loyer élevé au lieu d'une structure sans but lucratif à loyer abordable. • D'ici 2023, comparer l'impôt foncier résidentiel et l'impôt foncier des logements multiples dans le cadre des projets de logements communautaires, et faire des recommandations pour réduire les coûts annuels d'impôt foncier et les coûts annuels de fonctionnement associés. • Aider les fournisseurs de logements communautaires à présenter leur demande d'exonération d'impôt foncier. • D'ici le 3^e trimestre de 2021, évaluer les coûts et les avantages associés à l'exonération complète ou partielle d'impôt foncier pour tous les fournisseurs de logements communautaires, et formuler des recommandations à ce sujet. 	<p>À moyen terme</p>	  
<p>5. Effectuer un inventaire des possibilités de financement pour le secteur du logement communautaire pour la réparation des immobilisations et aider les fournisseurs à obtenir des fonds.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les programmes fédéraux, provinciaux et municipaux finançant la réparation des immobilisations lorsqu'ils deviennent disponibles. • Évaluer les possibilités de financement offertes par les prêteurs privés pour la réparation des immobilisations et les subventions proposées par le secteur sans but lucratif. • Fournir des mises à jour régulières des possibilités de financement pertinentes pour le secteur du logement 	<p>En cours</p>	







Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
	<p>communautaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les fournisseurs de logements communautaires à remplir les demandes de financement, au besoin. 		
<p>6. Créer des initiatives qui favorisent la régénération, l'efficacité et la viabilité à long terme des logements communautaires.</p>	<p>À la fin des accords d'exploitation ou d'hypothèque des fournisseurs de logements communautaires financés par la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer et administrer des programmes de logement en adoptant une approche de gestion des logements communautaires globale. • Encourager le mélange logements sociaux-logements abordables pour maximiser les mesures incitatives, l'efficacité et la taille des projets. • Mettre sur pied une stratégie de transfert de l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu pour favoriser l'adoption d'une approche de gestion des logements communautaires globale. • Favoriser le recours au financement pour la régénération des actifs immobiliers communautaires. • Approuver la vente des actifs immobiliers communautaires financés par la Ville s'ils arrivent au terme de leur durée de vie utile et que les recettes qui en sont tirées servent à financer l'aménagement de nouveaux logements communautaires abordables. • Explorer les possibilités d'un soutien financier supplémentaire de la part du gouvernement fédéral et provincial. 	<p>À moyen terme</p>	  






Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
1.1. C. Favoriser des partenariats solides avec des fournisseurs de logements durables.			
<p>1. Établir des partenariats solides avec le secteur du logement communautaire pour réaliser des économies d'échelle et assurer la viabilité et la durabilité à long terme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2020, concevoir et déployer un examen complet à l'intention des fournisseurs de logements communautaires afin d'identifier les forces/faiblesses et d'examiner les opportunités et les défis au sein du secteur. <ul style="list-style-type: none"> ○ Aider le secteur du logement communautaire à faire le point sur sa situation et à déterminer la marche à suivre pour gagner en efficacité, en résilience et en viabilité à long terme. ○ Communiquer les résultats globaux de l'évaluation à l'ensemble des fournisseurs, et les résultats détaillés individuels à chaque fournisseur participant, en lui indiquant clairement où il se situe par rapport à la moyenne. ○ Fournir divers outils d'évaluation aux fournisseurs de logements pour qu'ils puissent dresser une liste de leurs points forts et de leurs points faibles et trouver des solutions appropriées. • Communiquer clairement les pratiques exemplaires de gestion du parc de logements. • Créer des indicateurs et des mesures pour définir ce qu'est un fournisseur durable et viable, puis communiquer à chaque fournisseur de logements les résultats de son évaluation. • Réaliser un exercice de planification des économies d'échelle. • Offrir des mesures incitatives aux fournisseurs de logements pour les aider à réaliser des économies d'échelle. • Favoriser le partage des services et les fusions, s'il y a lieu, 	<p>À court terme</p>	




Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
	pour soutenir la durabilité des logements.		
2. Faciliter l'établissement de partenariats qui associent les services sociaux et de santé au secteur des logements communautaires et des logements privés.	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une analyse de l'environnement dans les logements communautaires pour mettre en évidence les lacunes des services de soutien et de santé, et restructurer et maximiser les ressources actuelles pour aider les résidents concernés. • Envisager d'intégrer un continuum de services sociaux et de santé aux nouveaux ensembles de logements communautaires (services de garde d'enfants, logements en milieu de soutien, aides pour les aînés). 	À moyen terme	
1.2. A. Créer de nouvelles définitions de « logement abordable » et instaurer un cadre incitatif.			
1. En concertation avec le secteur privé et le secteur des logements communautaires, créer des définitions de logement abordable pour les ménages à revenu faible ou moyen s'appliquant aussi bien aux logements locatifs qu'aux logements de propriétaires-occupants.	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les résidents, le secteur du logement et les autres intervenants pour créer de nouvelles définitions de « logement abordable » d'après l'analyse statistique des revenus et déciles des ménages, la taille de l'habitation et l'analyse du marché du logement mentionnée dans la section 1.1. 	À court terme	 
2. Créer des seuils d'abordabilité et des mesures incitatives qui sont financièrement viables pour le secteur sans but lucratif et le secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les mesures incitatives municipales s'appliquant au logement qui : <ul style="list-style-type: none"> ○ sont utiles pour la ville; ○ peuvent s'appliquer aux fournisseurs de logements du marché et de logements communautaires abordables. • Envisager d'instaurer un cadre réglementaire et incitatif s'appliquant aux nouveaux logements abordables du marché 	À court terme	  

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
	<p>privé (réduction de l'impôt foncier, subvention financière, réduction des frais et des redevances d'aménagement, terrains municipaux excédentaires, prêts à intérêt réduit), en ayant notamment recours aux plans d'améliorations communautaires et au zonage d'inclusion, conformément à la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer un modèle et des seuils de mesures incitatives sur le plan financier à long terme du logement, qui devrait voir le jour au 3^e trimestre de 2020. 		
1.2. B. Tirer parti des propriétés de logements communautaires existantes pour élargir les options de logement.			
<p>1. Créer une stratégie de réaménagement et de densification pour le logement communautaire prévoyant notamment l'évaluation des actifs et de la capacité du secteur à aller chercher des investissements potentiels pour construire de nouveaux logements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2021-2022, créer un outil permettant d'évaluer le réaménagement et la densification des logements communautaires à l'aide d'indicateurs clairs, transparents et mesurables. • Favoriser le réaménagement des logements communautaires lorsqu'un actif arrive au terme de sa durée de vie utile, afin d'augmenter le nombre de logements abordables et de mieux répondre aux besoins des résidents. • Mettre en œuvre une stratégie à court terme afin de maintenir les conditions d'abordabilité pour les ménages touchés par des travaux de réaménagement ou de réfection de leur logement communautaire. 	À moyen terme	  
<p>2. Aider les fournisseurs de logements communautaires à transformer le cadre de gouvernance, les structures et les modèles de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • (Voir mesures du point 1.1.) 	En cours	

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
propriété pour favoriser le réaménagement et la densification.			
1.2. C. Élaborer une stratégie visant les terrains pour le logement abordable.			
1. Créer, pour chaque mandat du Conseil, un plan de financement des immobilisations s'appliquant aux logements abordables dans lequel sont recensés les terrains municipaux, fédéraux, provinciaux et communautaires disponibles pour l'aménagement de logements abordables.	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque mandat du Conseil, identifier les terrains gouvernementaux et communautaires disponibles pour l'aménagement de logements abordables, et les classer par ordre de priorité. • Établir un plan ou un cadre de financement des immobilisations pour faire valoir l'aménagement de logements abordables sur ces terrains. 	En cours	  
2. Envisager de créer une banque foncière ou d'une fiducie foncière communautaire pour le logement abordable.	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un comité ou un groupe de travail pour étudier la création d'une fiducie foncière communautaire pour le logement abordable. • Travailler avec la communauté professionnelle afin d'identifier les terrains excédentaires pour de nouvelles opportunités de logement abordable. 	À court terme	  
3. Créer un plan stratégique visant l'aménagement de logements abordables sur les terrains près des grands secteurs de transport en commun.	<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter le rapport du Groupe de travail mixte sur les logements abordables qui identifie les sites de logements abordables près des lignes de train léger et de transport en commun rapide par autobus. • Envisager de recourir à des outils tels que le zonage d'inclusion et les plans d'améliorations communautaires pour favoriser ou imposer l'aménagement de logements abordables 	À moyen terme	  

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
	près des grands secteurs de transport en commun.		
4. Étudier la possibilité d'aménager des logements abordables dans les nouvelles installations de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> • Envisager d'aménager des logements abordables dans les installations de la Ville qui vont être construites ou réaménagées. 	En cours	
5. Envisager de recourir à des ententes sur les avantages communautaires pour fournir des logements abordables dans les communautés existantes sont défavorablement touchés par le réaménagement et l'embourgeoisement.	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier ce qui se fait ailleurs pour trouver de bons exemples d'ententes sur les avantages communautaires. • Organiser un atelier sur les ententes sur les avantages communautaires en 2020. 	À court terme	 
6. Reconnaître le rôle distinct que joue la Société de logement communautaire d'Ottawa (SLCO) pour veiller à ce que son potentiel d'aménagement concernant les nouveaux logements abordables soit une vision partagée par la Ville et soutenue comme il se doit par le Conseil.	<ul style="list-style-type: none"> • En partenariat avec la SLCO, établir une vision partagée et un plan stratégique à présenter au Conseil en 2020. • Créer un modèle commun d'aménagement, d'abordabilité et de financement à présenter au Conseil en 2020. • Exécuter une entente de partenariat en 2020. 	À court terme	  

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
1.3. A. Maintenir et accroître les différents types de subventions au logement pour augmenter l'abordabilité et répondre aux fluctuations des besoins de logement.			
1. Créer des initiatives durables qui réduisent le nombre de ménages en attente d'une aide financière pour payer leur loyer.	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier si les ménages figurant sur la liste d'attente centralisée reçoivent bien une aide financière à des fins d'abordabilité et de stabilité en attendant. • En 2020-2021, consulter les fournisseurs de logements et les intervenants du secteur pour élaborer des stratégies communes afin d'accroître l'abordabilité des logements locatifs, d'augmenter le soutien financier et réduire le nombre de ménages sur la liste d'attente. • Préparer une analyse des coûts pour chaque stratégie proposée. • Présenter les stratégies proposées et leurs coûts au Conseil pour étude au 4^e trimestre de 2020. • Appliquer les directives approuvées par Conseil issues du rapport d'ici le 1^{er} trimestre de 2021. 	À court terme	 
2. Créer pour les résidents un système d'accès centralisé à tous les programmes de prestations sociales et de logements sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les modèles d'intégration de services utilisés ou prévus par d'autres gestionnaires de services de l'Ontario et d'autres organismes publics au Canada et ailleurs pour s'en inspirer. • Créer pour les résidents un système centralisé facilitant l'accès aux services et réduisant le dédoublement des processus. • Au 3^e trimestre de 2021, présenter au Conseil les conclusions de l'étude et des recommandations visant à créer un meilleur système d'accès pour les résidents. • Appliquer les directives approuvées par Conseil issues du rapport entre le deuxième et le 4^e trimestre de 2022. 	À moyen terme	  

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
1.3. B. Tirer parti des prestations de logement existantes et futures (subventions au logement) pour compléter les mesures incitatives en matière de logements abordables afin d'accroître l'abordabilité des logements.			
<p>1. Exploiter et augmenter les options de logement abordable pour inclure de nouvelles subventions au logement afin de garantir que le logement soit abordable pour les ménages d'Ottawa (à 30 % du revenu brut du ménage) au fil du temps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2020-2021, déterminer les besoins en prestations de logement d'après les tendances actuelles et futures. • Explorer les autres sources de financement pour diversifier et rendre plus disponibles les subventions d'abordabilité des logements, entre autres l'Allocation Canada-Ontario pour le logement. • Collaborer avec la province pour mettre à jour la législation et ainsi permettre le transfert de l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu et redéfinir les types de prestations de logement qui répondent à la norme de niveau de service d'Ottawa. • Mettre à jour la structure de loyer des nouveaux logements abordables pour mieux répondre aux besoins d'abordabilité des ménages. 	<p>À court terme</p>	  

Demande de soutien des autres ordres de gouvernement

Cette section donne un aperçu de ce qui est exigé des autres ordres de gouvernement (provincial et fédéral) pour mettre en œuvre avec succès les tactiques la priorité 1 de ce Plan décennal.

Gouvernement fédéral

Ces tactiques exigent ce qui suit de la part du gouvernement fédéral :

- Demander que les programmes relevant de la Stratégie nationale sur le logement collaborent plus directement et plus étroitement avec les grandes villes canadiennes.
- Demander aux ministères fédéraux de la région de la capitale nationale de réserver les terrains fédéraux excédentaires à l'aménagement de logements abordables avant qu'ils ne soient transférés à la Société immobilière du Canada.
- Demander que la Commission de la capitale nationale fournisse, à la Ville ou aux fournisseurs de logements locaux sans but lucratif, des terrains dans les plaines LeBreton à un prix modique pour le développement de communautés de logements abordables à revenus variés.
- Demander que la Société canadienne d'hypothèques et de logement élargisse l'initiative Financement de la construction de logements locatifs en y ajoutant des outils de financement par l'intermédiaire des grandes institutions financières afin de promouvoir l'aménagement de logements locatifs abordables sur le marché privé.
- Demander qu'un financement adéquat et durable soit consacré aux travaux de réfection, de rénovation et d'amélioration énergétique des logements communautaires, des logements sans but lucratif et des coopératives.
- Demander que la Société canadienne d'hypothèques et de logement collabore avec les gestionnaires de services municipaux pour créer et appliquer des lignes directrices cohérentes, prévisibles et mesurables afin que les fournisseurs de logements communautaires fassent la démonstration de leur durabilité et de leur viabilité lorsqu'ils obtiennent des fonds publics.
- Demander que la Société canadienne d'hypothèques et de logement collabore avec les gestionnaires de services municipaux pour élaborer des outils, des méthodes et des stratégies afin d'aider les fournisseurs de logements communautaires à créer durabilité et viabilité à court et long terme.
- Demander que la Société canadienne d'hypothèques et de logement simplifie le processus de demande au titre du Fonds national de co-investissement pour le logement pour mieux tenir compte des besoins et de la capacité des petits fournisseurs de logements communautaires.

Gouvernement provincial






Ces tactiques exigent ce qui suit de la part du gouvernement provincial :





- Demander que le gouvernement provincial supprime les droits de cession immobilière imposés aux organismes sans but lucratif et aux municipalités qui achètent des terrains pour y aménager des logements abordables.
- Demander que le gouvernement provincial élargisse les pouvoirs qui sont conférés aux municipalités en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* pour appliquer un zonage d'inclusion, ce qui éliminerait les obligations liées au système de délivrance de permis d'exploitation et aux zones de grande station de transport en commun récemment instaurées par le projet de loi 108.
- Demander que le gouvernement provincial consacre un financement à long terme, soutenu et prévisible à l'aménagement de logements abordables et en milieu de soutien ainsi qu'aux subventions au logement.
- Demander que le gouvernement provincial fournisse à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) d'autres critères d'évaluation pour réduire l'impôt foncier des fournisseurs de logements communautaires.
- Demander que le gouvernement provincial mette à jour la définition de « norme de niveau de service » afin de rendre compte des diverses aides financières accordées par les gestionnaires de services pour favoriser l'abordabilité des logements locatifs dans l'intérêt des ménages.
- Demander que le gouvernement provincial
- Demander que la *Loi de 2011 sur les services de logement* soit mise à jour pour permettre aux gestionnaires de services, à titre de principaux bailleurs de fonds, de créer et définir le mécanisme centralisé d'admission et de liste d'attente pour le logement, les services de soutien et les prestations sociales afin de répondre aux besoins de la communauté locale.
- Demander que le gouvernement provincial finance des services de soutien dédié aux personnes logées dans des logements communautaires dans le cadre de la priorité provinciale (victimes de violence familiale).
- Demander que le gouvernement provincial autorise le transfert des subventions au logement sous forme de loyer indexé sur le revenu dans toute la province.
- Que le gouvernement provincial recense les terrains provinciaux excédentaires qui pourraient être cédés à prix modique pour l'aménagement de logements abordables.
- Demander que le gouvernement provincial continue de financer en permanence le Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire, qui est censé prendre fin en mars 2023.
- Demander que le gouvernement provincial déploie la nouvelle Allocation Canada-Ontario pour le logement et de permettre une certaine souplesse au niveau de financement que les ménages recevront et permettre


élimine les normes de niveau de service imposées à tous les fournisseurs de logements sociaux à la fin de leur contrat d'hypothèque ou d'exploitation et permette aux gestionnaires de services de déterminer les approches les meilleurs et les plus efficaces pour soutenir l'abordabilité des loyers au sein de leur communauté.


- Demander que le gouvernement provincial fournisse aux fournisseurs de logements autochtones en milieu urbains financés par la Ville, à la fin de leur contrat d'exploitation, un financement adéquat et durable réservé au fonctionnement et aux immobilisations.
- Demander que le gouvernement provincial fournisse à cette prestation de remplacer les autres programmes de subventions au logement qui arrivent à leur terme.
- Demander que le gouvernement provincial supprime l'échelle de loyer indexé sur le revenu de la *Loi de 2011 sur les services de logement* et établisse une formule cohérente de calcul du loyer fondé sur l'impôt sur le revenu pour tous les ménages qui bénéficient de cette aide.
- Demander que le gouvernement provincial mette à jour les échelles de coûts des services publics des logements à loyer indexé sur le revenu dans la *Loi de 2011 sur les services de logement* pour qu'elles soient plus représentatives des coûts actuels locaux.
- Demander que le gouvernement provincial établisse des mesures incitatives visant l'impôt foncier à l'intention des fournisseurs de logements communautaires pour favoriser la viabilité opérationnelle à long terme.




Aperçu du plan de mise en œuvre de la priorité 2






Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
Priorité 2 : Veiller à ce que tous obtiennent le soutien dont ils ont besoin.			
2.1. A. Développer et améliorer les mesures de prévention pour aider les gens à conserver leur logement.			
<p>1. Créer une stratégie complète de prévention de l'itinérance et de détournement en mettant l'accent sur la prévention de la perte de logement qui s'appuie sur le travail de collaboration des fournisseurs à but non lucratif et des coopératives, des propriétaires du secteur privé, des partenaires communautaires et des autres services de la ville qui desservent les ménages dans le besoin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les pratiques exemplaires et prometteuses liées aux programmes et services de prévention de la perte de logement. • Consulter les partenaires du secteur pour trouver des stratégies novatrices de prévention des expulsions à mettre à l'essai à l'échelle locale. • Revoir le modèle de financement pour investir éventuellement dans les services de première ligne afin d'aider les gens qui risquent de perdre leur logement. • Mettre à jour les protocoles de détournement, en consultation avec la communauté. • Collaborer avec les partenaires provinciaux et nationaux sur la mise en œuvre d'approches novatrices pour atteindre nos résultats en matière de réduction de l'itinérance. 	<p>À moyen terme</p>	  
<p>2. Créer et mettre en œuvre une stratégie municipale sur la lutte contre les punaises de lit en collaboration avec les services municipaux concernés, les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une analyse de l'environnement des stratégies dans d'autres juridictions. • Consulter la communauté sur les stratégies possibles. • Identifier les ressources nécessaires aux démarches de 	<p>À court terme</p>	 






Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
fournisseurs de logements à but non lucratif et coopératifs, les propriétaires du secteur privé et les agences de services partenaires de la communauté.	<p>sensibilisation, de prévention, de préparation, de traitement et de surveillance associées aux punaises de lit.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les ressources et les fonds nécessaires à l'établissement d'une stratégie. • Créer un cadre en collaboration avec les directions générales de la Ville et les partenaires communautaires. • Soumettre un rapport au Conseil sur la proposition de stratégie de lutte antiparasitaire intégrée. 		
2.2. A Répondre aux besoins des groupes prioritaires avec une approche centrée sur la personne dans la prestation des services (Autochtones, jeunes, femmes, personnes qui sortent d'un établissement provincial, anciens combattants).			
1. Adopter une approche adaptée au genre et d'équité aux discussions et aux solutions sur l'itinérance, en se référant au travail sur la Condition féminine et équité des genres de la ville d'Ottawa et à l'initiative « Une ville pour toutes les femmes ».	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le vécu des femmes en matière d'itinérance et d'insécurité du logement soit pris en compte dans la préparation des politiques et des programmes. • Augmenter les options de logement de transition et de soutien pour les femmes qui sont sans abri ou qui en sortent. • Améliorer l'accès aux programmes d'aide au logement pour les femmes seules et les ménages dirigés par une femme seule. • Collaborer avec le secteur de la violence contre les femmes pour soutenir les femmes fuyant la violence lorsque les ressources sont épuisées. 	En cours	
2. Collaborer avec les groupes nationaux et provinciaux pour lutter contre l'itinérance des anciens combattants à Ottawa.	<ul style="list-style-type: none"> • S'associer à d'autres communautés à travers du Canada en juillet 2020 dans le cadre du mouvement « Prêt pour zéro » afin de mettre un terme à l'itinérance des anciens combattants en menant des activités en temps réel et axées sur la personne, pour rationaliser et cibler les ressources locales et pour réduire considérablement 	En cours	 

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
	l'itinérance des anciens combattants d'ici mars 2022.		
3. Collaborer avec les intervenants concernés pour éviter que les gens qui quittent un établissement correctionnel, un hôpital ou le système de bien-être de l'enfance ne se retrouvent en situation d'itinérance.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination et la collaboration entre les systèmes provinciaux et fédéraux (bien-être de l'enfance, services correctionnels, santé) pour éviter que les gens qui en sortent ne se retrouvent en situation d'itinérance. • En collaboration avec les intervenants concernés, créer un continuum de soins (logement et aides adaptées, entre autres) pour accompagner les personnes sortant d'un système provincial ou fédéral. • Étudier les possibilités de financement pour investir davantage dans la gestion des cas. 	En cours	
4. Mettre en œuvre les recommandations axées sur les jeunes issues de la section du Plan de logement et de lutte contre l'itinérance qui porte sur le sujet.	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec Vers un chez-soi Ottawa pour la mise en œuvre des recommandations axées sur les jeunes. 	En cours	





Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
5. Mettre en œuvre les recommandations de la communauté autochtone d'un commun accord avec celle-ci.	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec le Comité consultatif communautaire des peuples autochtones pour appliquer les recommandations de la communauté autochtone. 	En cours	
6. Travailler avec le secteur des services aux personnes ayant une déficience développementale pour comprendre et répondre aux besoins de logement des personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la représentation du secteur des services aux personnes ayant une déficience développementale au sein des tables de planification du système de logement et des groupes de travail. • Créer des possibilités de partage des connaissances et des partenariats de collaboration entre le secteur des services aux personnes ayant une déficience développementale et les partenaires privés et à but non lucratif qui construisent des logements abordables. • Identifier les possibilités et le financement pour augmenter le nombre de logements en milieu de soutien pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du développement. • Travailler avec les Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle afin d'obtenir des fonds et des ressources pour les personnes sans abri ou en situation d'insécurité du logement. 		

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
2.2. B. Améliorer et harmoniser le réseau des refuges d'urgence de manière à ce qu'il réponde aux besoins locaux actuels et émergents.			
<p>1. Veiller à ce que le réseau des refuges d'urgence réponde aux besoins et aux demandes locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des refuges d'urgence temporaire et sûr pour assurer une capacité adéquate pour répondre aux besoins uniques des résidents. • Créer des refuges axés sur le logement, le détournement et la gestion des cas, entre autres la préparation des documents, le relogement rapide et la recherche de logement, d'après le manuel du Canadian Shelter Transformation Network. • Veiller à ce que les refuges d'urgence soient correctement outillés pour remplir leur mission première. • Adopter un modèle de financement global ou hybride pour tous les refuges. • Établir un processus pour implanter les nouveaux refuges d'urgence requis par la Ville dans les communautés qui s'inspirent des pratiques exemplaires des autres juridictions. • Appliquer les normes révisées sur les refuges pour que les exploitants et les clients des refuges puissent avoir des lignes directrices et des attentes claires sur les services offerts. • Veiller à ce que les normes sur les refuges soient revues et mises à jour tous les cinq ans et permettre aux exploitants et aux clients des refuges de donner leur avis sur le sujet. 	<p>En cours</p>	  

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
2. Étudier les besoins des familles en situation d'itinérance et élaborer des stratégies pour réduire le recours aux refuges d'urgence et accélérer l'accès à un logement permanent.	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les besoins des refuges pour familles. • Effectuer une analyse coût-avantage des frais d'immobilisations et de fonctionnement des nouveaux refuges pour familles. • Explorer les possibilités d'accroître la capacité des logements de transition pour les familles. • Étudier les options possibles pour accélérer le transfert vers un logement permanent en modifiant les politiques ou les règles locales. 	À moyen terme	  
2.3. A. Augmenter la disponibilité et l'accès aux services de soutien.			
1. Augmenter la disponibilité et l'accès aux services de soutien, particulièrement dans les bâtiments de logement communautaire et les maisons de chambres où les personnes ayant besoin de soutien résident.	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les travailleurs de rue continuent d'intervenir comme il se doit auprès des gens pour les orienter vers les refuges et les services. • Donner la priorité aux investissements et aux soutiens afin de maximiser les avantages pour les gens les plus vulnérables. • Veiller à ce que les gens soient servis dans leur communauté. <ul style="list-style-type: none"> ○ Étudier la possibilité d'élargir les services à toute les zones géographiques de la ville. ○ Accroître la capacité en zone rurale. • Évaluer les besoins en soutien des personnes qui n'ont pas de logement stable. • Accroître le recours au soutien entre pairs et offrir plus de flexibilité aux agences en ce qui concerne les exigences. 	En cours	 
2. Augmenter l'offre de logements en milieu de soutien pour les personnes en situation	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les investissements visant le financement des immobilisations quand il y a des fonds pour le fonctionnement. 	À long terme	

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
<p>d'itinérance chronique qui ont un trouble du développement, une lésion cérébrale acquise, une maladie physique ou mentale ou une dépendance grave.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier la possibilité recalibrer la mission des lits d'hébergements sur l'utilisation qui en est faite dans la réalité (logements de transition et en milieu de soutien). • Faire collaborer le secteur du logement et les organismes de services de soutien pour offrir aux gens diverses options de logement avec mesures de soutien. • Aider les communautés qui sont représentées de manière disproportionnée dans le système de lutte contre l'itinérance à créer de nouvelles options de logement en milieu de soutien. 		 
<p>2.3. B. Continuer d'élargir et d'améliorer les services de Logement d'abord conformément aux pratiques exemplaires et émergentes.</p>			
<p>1. Mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation de la conformité du programme Logement d'abord de la Ville.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec les organismes de Logement d'abord, renforcer les politiques et les processus en appliquant les recommandations de l'évaluation de la conformité du programme réalisée en 2019, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ Offrir un soutien qui fait valoir et renforce les services de rétablissement individuel (en lien avec la santé mentale, la dépendance, l'emploi et l'intégration dans le milieu). ○ Appuyer les programmes actuels en facilitant la création de liens plus officiels avec les ressources en santé mentale, en santé et en dépendance. ○ Adopter une approche axée davantage sur le participant en l'invitant à prendre part aux décisions quant à la fréquence, au rythme et à la durée des services de soutien. ○ Utiliser une approche individualisée, travailler pour éliminer ou modifier le mandat général et la pression de cesser la 	<p>À moyen terme</p>	  

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
	<p>prise en charge dans des délais généraux prédéterminés, et continuer à faire preuve de flexibilité dans ce domaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Veiller à ce que les personnes provenant diverses catégories (rue, hôpital, détention) aient un accès équitable au système. ○ Préciser les attentes du système dans l'optique d'uniformiser l'application des processus. ○ Modifier le système d'admission centralisé pour prévoir la collecte de renseignements supplémentaires dès le départ, que l'on prendra en considération avant et pendant la prise de décisions relatives à la priorisation et de référence. ○ Envisager de revoir et de simplifier les lignes directrices du processus d'accès coordonné pour les jeunes pour accélérer l'octroi de mesures de soutien. ○ Par un suivi régulier, assurer l'uniformité et l'intégrité du système d'accès coordonné. ○ Veiller à ce que les réunions mensuelles de gestion des cas en matière de logement (GCML) aient lieu régulièrement, et tenir les programmes responsables de l'assiduité et de la participation. ○ En collaboration avec les bailleurs de fonds, revoir les exigences fastidieuses de la province pour obtenir une subvention au loyer et la conserver. ○ Uniformiser les lignes directrices du système relatives à la référence des personnes autochtones. ○ Fournir plus rapidement et efficacement aux participants le montant du premier et du dernier mois de loyer. 		

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Augmenter le financement actuellement accordé aux organismes pour leur permettre d'engager leurs propres spécialistes du logement ou de la localisation de logements. ○ Mettre à jour les éléments du guide de GCML ○ Créer des équipes de trois ou quatre gestionnaires de cas (au minimum), pour soutenir une approche d'équipe dans tous les programmes où tous les gestionnaires de cas jouent un rôle dans le soutien des participants, au lieu d'un modèle de charge de travail individualisée. 		
2. Revoir les critères d'admissibilité au programme Logement d'abord.	<ul style="list-style-type: none"> ● Revoir la définition du terme « itinérance chronique » pour que les séjours à l'hôpital, et en établissement correctionnel soient pris en compte dans le calcul du nombre total de jours passés en situation d'itinérance. ● Revoir le critère selon lequel il faut avoir été 180 jours en situation d'itinérance pour accéder aux services de Logement d'abord. 	À court terme	 
3. Élargir l'accès aux programmes de lutte contre l'itinérance pour créer une entrée « sans cul-de-sac » dans le réseau de services et améliorer la collecte et la diffusion des données.	<ul style="list-style-type: none"> ● Aligner l'accès coordonné au réseau de services aux sans-abris et les autres points d'accès aux programmes de prestations de logement (logement communautaire, entre autres). ● Élargir l'utilisation du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) aux organismes qui offrent des programmes de lutte contre l'itinérance. ● Faire en sorte que la liste municipale des personnes en situation d'itinérance recense aussi les personnes sans logement permanent. ● En collaboration avec les organismes communautaires, élargir le système d'accès coordonné aux programmes de lutte contre l'itinérance. 	À moyen terme	 

Demande de soutien des autres ordres de gouvernement

Cette section donne un aperçu de ce qui est exigé des autres ordres de gouvernement (provincial et fédéral) pour mettre en œuvre avec succès les tactiques de la priorité 2 de ce Plan décennal.

Gouvernement fédéral

- Que le gouvernement fédéral double l'investissement annuel de 8 millions de dollars de la Ville consacré au programme Vers un chez-soi pour financer un vaste éventail de programmes et de services de lutte contre l'itinérance.
- Que le gouvernement fédéral verse à la Ville un financement continu prélevé du Programme d'aide au logement provisoire afin de rembourser les dépenses extraordinaires qu'elle a engagées pour offrir des services de refuge d'urgence aux demandeurs du statut de réfugié.
- Que le gouvernement fédéral finance en continu les subventions au logement qui permettent aux demandeurs du statut de réfugié d'obtenir un logement dans les marchés de location où la demande est élevée.
- Que le gouvernement fédéral augmente le financement accordé aux organismes d'accueil pour que les nouveaux arrivants à Ottawa puissent s'intégrer dans leur nouvelle communauté et accéder aux ressources de formation, d'éducation et d'emploi nécessaires à leur autonomie.
- Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec ses partenaires autochtones, crée et applique une stratégie nationale sur le logement pour les Autochtones et augmente les investissements réalisés dans les solutions de logement pilotées par des Autochtones.
- Que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial fournissent un financement continu et adéquat pour la mise en œuvre du cadre de Logement d'abord pour les jeunes fondé sur des données probantes, et le déploiement du modèle de devoir d'assistance.
- Que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial collaborent avec les municipalités pour réformer les systèmes de services correctionnels, de santé et de bien-être de l'enfance afin d'éviter que les gens qui en sortent ne se retrouvent en situation d'itinérance.
- Que le gouvernement fédéral octroie en continu du financement en immobilisations, du financement de fonctionnement et des ressources pour garantir le succès et la durabilité des efforts visant à mettre fin à l'itinérance des anciens combattants.




Gouvernement provincial






- Que le gouvernement provincial augmente les fonds accordés au titre de l'Initiative de prévention de l'itinérance:
 - Rendre compte des véritables coûts associés à la prestation de services de refuge d'urgence à tous les groupes de clients dans une période de demande élevée dans l'ensemble du réseau de refuges.
 - Accroître les fonds accordés aux exploitants des refuges d'urgence pour tenir compte des véritables coûts associés à ces services essentiels.
 - Fournir des fonds supplémentaires pour augmenter les ressources consacrées au travail local de prévention pour offrir un accès aux services équitable sur le plan géographique et éviter que les gens ne se retrouvent en situation d'itinérance.
 - Offrir des mesures d'aide complémentaires aux familles sortant de l'itinérance pour qu'elles s'intègrent dans leur quartier, afin d'éviter le retour à l'itinérance.
 - Fournir un soutien accru aux locataires à risque vivant dans les maisons de chambres et dans les communautés de logements sociaux dans le besoin.
 - Favoriser l'élaboration d'une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée pour que les logements restent salubres.
- Que le gouvernement provincial finance immédiatement des subventions au logement pour aider les 480 familles du réseau de refuges pour familles d'Ottawa à accéder à un logement permanent, afin de limiter les séquelles de l'itinérance subies par les enfants.
- Que le gouvernement provincial augmente les prestations d'aide sociale accordées au titre du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) afin que les gens aient un revenu suffisant pour trouver un logement dans un marché locatif très compétitif, qu'ils ne souffrent pas d'insécurité alimentaire et qu'ils aient les moyens d'accéder aux services essentiels comme le transport.
- Que le gouvernement provincial veille à ce que la définition de « personne handicapée » dans le cadre du POSPH reste assez large pour que les personnes incapables de travailler en raison d'une affection incapacitante (problème de dépendance ou de santé mentale) continuent de recevoir le soutien financier dont elles ont besoin.
- Que le gouvernement provincial double l'investissement annuel de 4,7 millions de dollars consacré au programme Logements pour de bon afin de soutenir l'expansion du programme Logement d'abord de la ville et l'octroi de nouvelles subventions au logement.
- Que le gouvernement provincial octroie un nouveau financement des immobilisations et de fonctionnement pour ajouter 500 logements à l'offre de logements accessibles et en milieu de soutien au cours des 10 prochaines années.
- Que le gouvernement provincial octroie un nouveau financement des immobilisations pour faciliter l'aménagement de refuges d'urgence et de logements de transition destinés aux personnes




- Que le gouvernement provincial poursuive la mise en œuvre du Plan d'action pour les Autochtones en milieu urbain et consacre des fonds suffisants aux personnes autochtones vivant dans les centres urbains.
- Que le gouvernement provincial collabore avec le secteur local de la lutte contre la violence faites aux femmes pour financer la vingtaine ou la trentaine de lits non financés dans les refuges du secteur.




Priorité 3	Travailler ensemble.
-------------------	-----------------------------





Aperçu du plan de mise en œuvre de la priorité 3

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
Priorité 3 : Travailler ensemble.			
3.1. A. Favoriser l'innovation et la croissance par l'utilisation des données et l'analyse de la recherche.			
<p>1. Améliorer la collecte et la diffusion des données pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. faciliter la planification et la prestation des services b. mieux faire connaître les besoins de logement et de lutte contre l'itinérance pour les groupes du secteur (jeunes, aînés, Autochtones, personnes en situation d'itinérance invisible et personnes hébergées, par exemple, dans un hôpital ou un établissement de services correctionnels) 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des définitions et des mesures d'évaluation communes pour uniformiser la collecte de données. • Veiller à ce que les données sur le logement soient publiées assez rapidement pour qu'elles puissent servir à l'élaboration d'initiatives locales de lutte contre l'itinérance. • Établir des protocoles d'échange d'information et de données pour les fournisseurs de logements, d'aide au revenu et de services de soutien. • Participer aux initiatives de recherche qui sous-tendent l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. • Créer des ressources Web et papier en plusieurs langues présentant l'ensemble des options de logement et des services de soutien accessibles à Ottawa et les coordonnées pertinentes. 	En cours	  

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Res
2. Effectuer un dénombrement ponctuel en 2020 et les années suivantes.	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec les intervenants, confirmer la portée, établir une marche à suivre et revoir les stratégies de déploiement pour le dénombrement ponctuel de 2020. • Présenter le rapport final sur le dénombrement ponctuel au secteur et au grand public d'ici l'automne 2020. 	À court terme	
3. Continuer de rendre des comptes publiquement sur la mise en œuvre du Plan décennal et les progrès accomplis.	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque année, présenter au Conseil municipal et au grand public les progrès accomplis par le Plan. • Continuer de solliciter (forums, sondages, groupes de discussion) les commentaires du secteur public et privé sur les progrès accomplis par le Plan, et modifier les stratégies et les tactiques, si besoin est. • Préparer un rapport provisoire en 2025 sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs du Plan, et déterminer les mesures et cibles prioritaires pour 2025-2030. 	En cours	
4. Soutenir les nouvelles méthodes de construction qui améliorent la capacité du secteur du logement à concevoir et à construire des logements abordables.	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les événements et les ateliers qui contribuent à l'innovation dans la construction de logements abordables. • Aider les aménageurs de logement abordable à intégrer de nouvelles méthodologies et méthodes de construction. • Réviser les normes en matière de logement abordable afin de s'assurer que les projets financés sont durables et efficaces sur le plan énergétique. 	En cours	 
3.1. B. Accroître la coordination pour garantir la fluidité du système et veiller à ce qu'il réponde aux besoins des résidents.			
1. Réaliser une analyse de	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier le système actuel et identifier les possibilités 	À court	

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
<p>planification pour vérifier que le système de logement et de lutte contre l'itinérance est adapté aux besoins des résidents.</p>	<p>d'intégration pour accroître la coordination, de réduire les lacunes de service et réduire le plus possible les doubles emplois (feuille de route pour le parcours des clients, entre autres).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre une analyse des investissements d'ici 2021 pour s'assurer que les fonds sont octroyés pour réaliser les priorités du système et qu'ils ont le plus grand impact sur la prévention et la réduction de l'itinérance. • Continuer à se tenir au courant des pratiques exemplaires et de la recherche dans le domaine du logement et de la lutte contre l'itinérance et les appliquer aux programmes et aux services, s'il y a lieu. • Collaborer avec le secteur du logement communautaire et celui du logement en milieu de soutien afin d'harmoniser les ressources. • Instaurer une obligation de consulter les organismes communautaires lors de la conception et de la prestation des programmes dans le cadre des ententes de prestation de services et des relations de financement avec les Services du logement. 	<p>terme</p>	
<p>2. Créer un plan pour maximiser les ressources et améliorer la coordination au sein du secteur du logement et des services de soutien afin d'améliorer l'accès aux services pour les résidents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les résidents pour définir ce qu'est un système de logement efficace et fluide. • Mettre sur pied des stratégies pour sensibiliser le public aux questions d'itinérance et d'insécurité du logement. • Créer un conseil consultatif sur les expériences concrètes. • Trouver des moyens de surmonter les problèmes majeurs de 	<p>En cours</p>	 

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
	<p>compétence liés au financement des divers organismes gouvernementaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la coordination avec les autres secteurs (santé, justice, éducation, bien-être de l'enfance, etc.). 		
<p>3.2. A. Créer une stratégie collective pour solliciter des fonds auprès de tous les ordres de gouvernement afin d'augmenter les options de logement et les services de soutien.</p>			
<p>1. Tirer parti des ressources de la ville et des partenariats au sein du secteur pour influencer des changements réglementaires spécifiques et des augmentations de financement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un solide dossier avec des données pour améliorer la répartition des ressources, ce qui pourrait impliquer un réaligement de la distribution actuelle des ressources. • Créer un comité directeur piloté localement pour officialiser une stratégie qui servira à adresser à tous les ordres de gouvernement des demandes ciblées selon les besoins locaux, les résultats obtenus et les fonds requis. 	<p>En cours</p>	
<p>3.2. B. Maximiser les ressources dans le secteur du logement et ailleurs pour atteindre les objectifs du Plan.</p>			
<p>1. Recenser les ressources du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance, notamment humaines et physiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une analyse contextuelle pour repérer des intervenants potentiels. • Étudier les pratiques exemplaires qui ont cours ailleurs. • Établir de nouveaux partenariats avec des bailleurs de fonds et des organismes dans tous les systèmes. • Identifier et résoudre les obstacles qui pourraient empêcher les transferts budgétaires nécessaires pour maximiser les ressources. 	<p>En cours</p>	
<p>2. Solliciter des fonds en dehors du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance pour accroître</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les actifs et les sources de financement potentielles en dehors du secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance. 	<p>En cours</p>	

Tactiques	Mesures	Mise en œuvre	Ressources
les sources de financement.			
3.2. C. Aligner le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance sur les autres stratégies et plans de la Ville.			
1. Aligner le Plan décennal sur les autres stratégies, politiques et programmes de la Ville.	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et examiner les stratégies, politiques et programmes pertinents de la Ville pour les domaines d'alignement avec le Plan de logement et de lutte contre l'itinérance, par exemple le Plan officiel, le Cadre stratégique sur le financement communautaire, le Plan des services de garde d'enfants, la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres et la Politique de bilinguisme. 	En cours	
2. Établir un plan financier à long terme afin de déterminer les besoins en immobilisations pour aménager des logements abordables, accroître l'abordabilité et déployer des solutions de lutte contre l'itinérance.	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un plan financier à long terme qui contribuera à l'action menée par la Ville dans le cadre du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance afin d'améliorer l'accès au logement, accroître l'abordabilité et trouver des solutions de financement pour lutter contre l'itinérance. 	À court terme	  

Annexe B : Groupes de travail et tables de planification

Groupes de travail et tables de planification

Le tableau suivant donne un aperçu des groupes de travail et des tables de planification qui ont participé à la création du Plan de logement et de lutte contre l'itinérance.

Groupe de travail sur les systèmes de logement

Le but de ce groupe de travail est de fournir un forum où l'on peut présenter des informations, partager des idées et des recommandations qui serviront à la mise en œuvre du Plan.

Les organisations membres sont les suivantes :

- Service des logements, ville d'Ottawa
- Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa
- Association Canadienne pour la santé mentale
- Comité consultatif communautaire des peuples autochtones
- Association de l'habitation coopérative de l'est ontarien
- Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa
- Centretown Citizens Ottawa Corporation
- Eastern Ontario Landlord Organization
- Hôpital Royal d'Ottawa
- Corporation Salus d'Ottawa
- Armée du salut
- Logement communautaire d'Ottawa

Conseil consultatif communautaire sur l'itinérance

En tant que bénéficiaire du volet de financement sous Vers un chez-soi, qui relève du fédéral, la Ville collabore avec le Conseil consultatif communautaire sur l'itinérance, qui représente la communauté. La Ville a rassemblé ce groupe trié sur le volet pour la première fois en mai 2004. Avant avril 2014, il portait le nom de Comité de renforcement de la capacité communautaire.

Les organisations membres sont les suivantes :

- Direction des programmes de lutte contre l'itinérance et des services résidentiels
- Centre catholique pour immigrants
- Corporation Salus d'Ottawa
- Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
- Tungasuvvingat Inuit (TI)
- Montfort Renaissance
- Aide Logement
- Centre 454
- Société John Howard
- Alliance pour mettre fin à l'itinérance
- Centre Booth de l'Armée du Salut
- YMCA-YWCA de la région de la capitale nationale
- Anciens Combattants Canada
- Centraide
- Pavillon Minwaashin
- Groupe de travail sur les systèmes de logement
- Réseau de logements sociaux d'Ottawa

Groupe de travail sur la modernisation du logement communautaire

Ce groupe de travail a pour mandat de recenser et d'évaluer des stratégies pour favoriser la modernisation des logements sociaux, avant et après la fin du contrat d'hypothèque ou d'exploitation. Il aidera les Services du logement à élaborer une politique de logement social pour assurer la viabilité et la stabilité à long terme du parc de logements sociaux et de logements abordables, et venir en aide aux ménages ayant besoin d'un logement abordable.

Les organisations membres sont les suivantes :

- Direction du logement social
- Société de logement de Nepean
- Société de logement de Cumberland
- Association de l'habitation coopérative de l'est ontarien
- Eagleson Co-Operative Homes
- Action-Logement
- Logement communautaire d'Ottawa
- Inuit Non-Profit Housing Corporation
- Centre d'enregistrement pour les logements sociaux
- Centretown Citizens Ottawa Corporation

Groupe de travail sur le logement abordable

Ce groupe de travail a pour mandat de créer une stratégie d'immobilisations pour financer, encadrer, favoriser et aménager des logements abordables à Ottawa en 2019-2020. Il aidera les Services du logement, directement ou indirectement, à établir une stratégie à long terme de logement abordable pour la Ville.

Les organisations membres sont les suivantes :

- Direction du logement abordable
- Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
- Centretown Citizens Ottawa Corporation
- Greater Ottawa Home Builders' Association
- Eastern Ontario Landlord Organization
- Minto
- Direction du logement social
- Direction des services financiers de la Ville d'Ottawa
- Les Bergers de l'espoir
- Robert Webster Architect inc.

Groupe de travail sur la prévention de l'itinérance

Ce sous-groupe a pour mandat de fournir une tribune d'échange sur les politiques et les programmes et les pratiques exemplaires et prometteuses afin d'orienter les futures initiatives de prévention de l'itinérance.

Les organisations membres sont les suivantes :

- Le Pilier, logements pour femmes
- Société John Howard
- Santé publique Ottawa, Équipe de l'approche axée sur la santé des populations
- Aide Logement
- Centre de santé communautaire Pinecrest-Queensway
- Maison Harmony
- Services sociaux et d'emploi
- Ottawa Inner City Health
- Centre catholique pour immigrants
- Banque d'alimentation d'Ottawa
- Centre 454
- Alliance pour mettre fin à l'itinérance
- Action-Logement
- Logement communautaire d'Ottawa

Vers un chez-soi Ottawa

Vers un chez-soi Ottawa est une coalition de partenaires locaux qui œuvrent ensemble pour lutter contre l'itinérance chez les jeunes à Ottawa. Elle est chargée de piloter la création d'un plan complet de lutte contre l'itinérance des jeunes, et de mettre au point une stratégie de mise en œuvre prévoyant des priorités, des politiques, des cibles et des indicateurs de référence clairs.

Les organisations membres sont les suivantes :

- Société de l'aide à l'enfance
- Association canadienne pour la santé mentale
- Société John Howard
- Opération rentrer au foyer
- Maison Tewegan pour jeunes Autochtones
- YMCA-YWCA de la région de la capitale nationale
- Bureau des services à la jeunesse
- Tungasuwingat Inuit (TI)

Comité consultatif communautaire des peuples autochtones

Le Comité consultatif communautaire des peuples autochtones a pour mandat de formuler des recommandations au nom des Autochtones, notamment sur la prévention de l'itinérance et le programme Logement d'abord de la Ville. Il a également participé à la création d'un accès coordonné pour les personnes autochtones itinérantes d'Ottawa.

Les organisations membres sont les suivantes :

- Pavillon Minwaashin
- Centre Wabano pour la santé des Autochtones
- Gignul Non-Profit Housing Corporation
- Odawa Native Friendship Centre
- Maison Tewegan pour jeunes Autochtones
- Tungasuwingat Inuit (TI)

Annexe C: Consultation locale

La Ville a utilisé une méthode de consultation mixte, combinant des approches en ligne et en personne, pour faciliter la participation des résidents et solliciter le plus de gens possible. Elle a cherché à communiquer avec divers intervenants, en particulier des personnes ayant une expérience concrète. Les groupes dont la participation était faible ont fait l'objet de démarches de communication supplémentaire. Tout au long du processus, la Ville a tenu un registre détaillé des séances de consultation.

Activités de consultation

Ci-dessous sont résumées les activités de consultation qui ont eu lieu.

Ressource	Méthode	Période	Description
Personnes ayant une expérience concrète	<ul style="list-style-type: none">Discussions dans le cadre de forums existant (service de conseil à la clientèle, groupes de discussion sur les refuges, associations de locataires).	Janvier à octobre	Déterminer les obstacles à l'obtention et à la conservation d'un logement, les mesures utiles et les autres besoins
Organismes communautaires	<ul style="list-style-type: none">Séances de mobilisation des intervenants et groupes de discussion dans la cadre de forums existantsÉchanges locaux d'une demi-journéeSondages en ligneSoumissions écrites de participants intéressés	Janvier à octobre	Confirmer les priorités Identifier les besoins de la communauté, définir les résultats attendus, recenser les obstacles potentiels (réglementaires ou autres) et trouver des façons novatrices d'atteindre ces résultats
Grand public	<ul style="list-style-type: none">Sondage en ligneSurveillance des médias sociauxArticles et site Web de Participons Ottawa	Octobre à novembre	Offrir des renseignements sur le secteur du logement Identifier les besoins de la communauté et trouver des façons novatrices d'obtenir des résultats

Messages clés

Les principaux thèmes et les recommandations suivants ont été ressortis des consultations, tels que résumés par le personnel de la Ville d'Ottawa. Le résumé qui suit fournit des détails supplémentaires par rapport à ce qui figure dans le corps du présent document.

<p>Renforcer les partenariats dans le secteur et la communauté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les doubles emplois et les chevauchements dans le secteur du logement. • Trouver le moyen de réaliser des économies d'échelle dans le secteur du logement. • Mettre au point des méthodes pour que les personnes qui sortent d'un établissement provincial (services correctionnels, hôpital) soient mises en contact avec des intervenants et des services de soutien en matière de logement et ne se retrouvent pas en situation d'itinérance. • Créer des équipes multidisciplinaires (police, santé publique, organismes de soutien) pour intervenir auprès des personnes en situation de crise. 	<p>Accroître la capacité des refuges d'urgence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer plus de logements de transition. • Créer plus de refuges pour familles. • Créer plus de refuges pour femmes, en particulier pour femmes victimes de violence. • Créer un espace d'hébergement en refuge réservé aux personnes LGBTQ2S. • Veiller à ce que les hôtels et motels ne servent pas d'hébergement à long terme.
<p>Agrandir et préserver le parc de logements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de logements construits à des fins locatives, vu les chiffres peu élevés des années précédentes. • Veiller à ce qu'il n'y ait pas de perte de logements communautaires au terme du contrat d'hypothèque ou d'exploitation. • Prévenir la destruction des logements locatifs et leur conversion en d'autres formes de logement (copropriété, par exemple). • Construire des bâtiments plus accessibles pour les personnes ayant un handicap physique ou un trouble du développement. • Veiller à ce qu'il n'y ait aucune perte 	<p>Offrir aux locataires le soutien dont ils ont besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître les aides en santé mentale et veiller à ce qu'elles soient offertes aussi longtemps que nécessaire. • Améliorer l'accès aux services d'aide en matière de dépendance, entre autres aux services de réduction des méfaits. • Favoriser l'acquisition de compétences dans différents domaines (finances, organismes nuisibles, sécurité et vie quotidienne) et fournir un soutien aux personnes qui ne peuvent les acquérir par elles-mêmes. • Veiller à ce que les clients reçoivent à point nommé toute l'aide dont ils ont besoin pour régler leurs problèmes,

<p>nette de logements abordables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir le rachat des logements locatifs et leur conversion en logements à loyer élevé. • Explorer les solutions novatrices (minimaisons, conteneurs, habitations accessoires). • Envisager de faire appel au secteur privé pour résoudre le problème. • Trouver des solutions pour créer des possibilités pour l'accèsion à des propriétés plus abordables. • Créer et appliquer une politique de zonage d'inclusion pour les nouvelles constructions. 	<p>qui bien souvent sont concomitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider les gens à s'orienter dans le système des services sociaux, entre autres en leur fournissant les documents nécessaires.
<p>Créer un système d'accès coordonné.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un système centralisé où les gens pourront accéder à toutes les aides sociales et aides au logement. • Créer un système centralisé où tous les fournisseurs de services auront accès au dossier des clients, pour éviter aux gens d'avoir à répéter leur histoire et à fournir des documents à plusieurs personnes et services. • Permettre l'échange de données et de dossiers entre les organismes du continuum de soins. 	<p>Veiller à ce que les groupes d'équité reçoivent des aides ciblées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce qu'il y ait des options de logement et des services de soutien adaptés à la disposition des aînés, des jeunes, des Autochtones, des nouveaux arrivants, des demandeurs d'asile, des personnes LGBTQ2S et des personnes transgenres.
<p>Améliorer le programme Logement d'abord.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loger en priorité les cas mineurs plutôt que les cas graves jusqu'à ce qu'une relation soit établie avec le propriétaire. • Collaborer avec les propriétaires pour loger les clients dont la gravité du cas augmente progressivement. • Effectuer des vérifications préventives auprès des personnes visées par le programme Logement d'abord pour faire en sorte que leur situation reste stable. • Veiller à ce que les personnes visées par le programme Logement d'abord aient accès à des programmes qui réduisent l'isolement social. 	<p>Prévenir la perte de logement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier les possibilités de veiller à ce que les résidents concernés reçoivent des aides adaptées pour stabiliser leur situation de logement. • Accroître les ressources disponibles pour le soutien à la Commission de la location immobilière. • Mettre sur pied une équipe chargée de régler les problèmes et de prévenir la perte de logement en cas d'avis d'expulsion.

<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les personnes visées par le programme Logement d'abord reçoivent des aides personnalisées. 	
<p>Utiliser les données pour améliorer les services.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publier plus de données sur le logement à l'intention du grand public. • Recueillir plus de données pour mieux comprendre la situation actuelle du secteur du logement. • Effectuer une analyse du système de logement et des aides associées. • Exploiter les données pour effectuer des prévisions et prendre des décisions fondées sur des preuves. 	<p>Réduire la liste d'attente des logements communautaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouver des manières novatrices de réduire la liste d'attente des logements sociaux. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les gens se mettent volontairement en situation d'itinérance chronique pour accéder plus rapidement un logement communautaire. • Faire le point sur l'état des demandes chaque année. • Régler les cas de logement trop petit ou trop grand. • Revoir les priorités locales pour maximiser l'utilisation des logements.
<p>Sensibiliser le grand public aux problèmes de logement des résidents.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les gens au sujet du système de logement et de lutte contre l'itinérance. • Supprimer la stigmatisation associée aux logements sociaux. • Sensibiliser les gens aux problèmes de santé mentale et de dépendance. • Sensibiliser les gens à la réalité des personnes qui vivent avec un trouble du développement. 	<p>Créer de nouveaux programmes dans la communauté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se pencher sur l'utilisation potentielle des programmes de soutien entre pairs dans une optique de réduction des ressources. • Créer des programmes de jour qui permettent aux gens de sortir de leur isolement social ou d'acquérir des compétences. • Créer des programmes de jour facilement accessibles et adaptés aux besoins élevés des personnes du réseau de services aux sans-abris.
<p>Améliorer et surveiller les conditions de logement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des mécanismes pour que les logements restent en bon état. • Envisager d'instaurer un système de délivrance de permis aux propriétaires. • Mieux encadrer les maisons de chambres. • Créer des aides pour la lutte contre les organismes nuisibles. 	<p>Offrir aux propriétaires le soutien dont ils ont besoin.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un fonds pour indemniser les propriétaires dont le logement a été endommagé par une personne bénéficiant de l'aide sociale. • Créer un programme pour aider les propriétaires à gérer les locataires difficiles (Commission de la location immobilière, aides en santé mentale, traitement des dépendances, etc.).

<p>Rechercher des ressources supplémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réclamer plus de financement de la part du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. • Rallier l'opinion publique à la nécessité d'obtenir des ressources supplémentaires. • Renforcer la volonté politique en faveur de l'intervention pour régler les problèmes de logement. 	<p>Épuisement au sein du système.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel est surmené et stressé en raison du manque de moyens. • Les ressources sont surexploitées. • Le secteur ne souligne pas les bons coups. • Aucun groupe en particulier n'a de solutions ou de ressources pour régler les problèmes.
--	--

Annexe D : Résumé des programmes de financement

Possibilité de financement fédérales, provinciales et municipales

Fédéral

Programme	Montant précédent	Montant confirmé pour 2019-2020	Montant prévu pour 2020-2021	Montant prévu pour 2021-2022
Stratégie Vers un chez-soi (qui remplace la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance)	7,1 M\$	7,7 M\$	7,7 M\$	8,6 M\$
Financement des logements sociaux transférés en vertu d'un contrat d'exploitation fédéral (2001)	19,9 M\$	19,6 M\$	À déterminer	À déterminer

Provincial

Programme	Montant précédent	Montant confirmé pour 2019-2020	Montant prévu pour 2020-2021	Montant prévu pour 2021-2022
IMMOBILISATIONS – options de logement abordable Programme d'investissement dans le logement abordable de l'Ontario (2014-2020) 48,2 M\$	4,6 M\$ restants pour 2019-2020	7,6 M\$	3,9 M\$	6,1 M\$
Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement				
Initiative de prévention de l'itinérance dans les communautés	37,4 M\$	37,4 M\$	38,6 M\$	38,6 M\$

Programme Logements pour de bon – Fonctionnement	4,7 M\$	4,7 M\$	4,7 M\$	4,7 M\$
Initiative Canada-Ontario de logement communautaire (sert à combler la perte de financement fédéral depuis 2018)	S.O.	4,8 M\$	7,3 M\$	10,2 M\$
Allocation Canada-Ontario pour le logement (subventions au logement transférables)	S.O.	S.O.	1,9 M\$	2,5 M\$

Municipal (plus augmentation annuelle du coût de la vie appliquée au financement de fonctionnement)

Programme	Montant confirmé pour 2018	Montant confirmé pour 2019	Montant confirmé pour 2020	Montant prévu pour 2021
Immobilisations – Aménagement de logements abordables	S.O	15 M\$	15 M\$	À déterminer
Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance	13,3 M\$	13,5 M\$	13,8 M\$	x 2 %
Supplément de la Ville pour l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les communautés	12,9 M\$	13,2 M\$	13,9 M\$	x 2 %

Annexe E : Stratégie de logement pour les jeunes

Introduction

Mettre fin à l'itinérance chez les jeunes à Ottawa

L'itinérance ne touche pas seulement les adultes. Chaque année, à Ottawa, plus de 1 200 jeunes se retrouvent en situation d'itinérance, à dormir sur un banc, sur le divan d'un ami ou dans un refuge d'urgence. Il s'agit d'un concours de circonstances, et non d'un choix.

Mettre fin à l'itinérance chez les jeunes tel que nous le connaissons aujourd'hui ne signifie pas qu'aucun jeune ne vivra plus de crise de logement. L'évolution de la situation économique, les imprévisibilités de la vie et les environnements familiaux dangereux et non accueillants peuvent entraîner de l'instabilité de logement.

Toutefois, il est possible de changer radicalement la façon d'intervenir auprès des jeunes en crise, d'abord par des initiatives de prévention et, en situation de crise, en veillant à ce que les jeunes aient accès à un logement, à un emploi, à des formes de soutien et à des services de santé et d'éducation stables.

Défi à relever

Pour le réseau de services aux jeunes itinérants, le défi consiste à fournir les bons services à la bonne personne au bon moment, pour favoriser le retour à un logement permanent le plus rapide et efficace possible. Investir dans les ressources en matière de logement pour les jeunes contribue à mettre un terme à l'itinérance chronique chez les membres de ce groupe, à réduire le risque qu'ils restent en situation d'itinérance une fois adultes, et à prévenir, d'abord et avant tout, la perte du logement. Ce type d'investissement a un bon sens, tant sur le plan social qu'économique.

Le Plan

Le présent Plan est le fruit d'un processus hautement collaboratif mené par l'organisme Vers un chez-soi Ottawa de décembre 2018 à octobre 2019.

Si les plans stratégiques ont la réputation d'accumuler la poussière sur une tablette, celui-ci est différent. Il repose sur une base solide de données, et est guidé par l'expertise de gens qui connaissent tous les aspects du problème.

Éléments fondamentaux du Plan

Le Plan se fonde sur les données et les connaissances des fournisseurs, des intervenants et des personnes qui ont vécu l'itinérance durant leur jeunesse.

Le processus de planification qui a servi à l'élaboration du Plan comprenait plusieurs « blocs » (voir ci-dessous), qui ont aidé le groupe de travail développer une compréhension commune du système actuel, à imaginer le système idéal pour les jeunes, puis à le modéliser, et à entamer la planification du budget et de la transition des programmes.

-
- Analyse de multiples sources de données pour définir les besoins des jeunes en matière de logement.
 - Examen de l'inventaire du système actuel pour déterminer la capacité.
 - Recensement des modèles de programmes à intégrer au réseau de services pour les jeunes itinérants.
 - Analyse de la façon dont les modèles de programmes agissent en synergie pour tracer des « chemins » au sein du système (de l'itinérance au logement permanent) pour différentes sous-populations, comme les jeunes autochtones et les jeunes LGBTQ2S+.
 - Examen du coût unitaire annuel de diverses interventions, afin de relever les occasions d'harmoniser la planification et l'élaboration du budget.
-

Comprendre l'itinérance chez les jeunes

Les causes de l'itinérance chez les jeunes sont multiples, et les tendances qu'on observe à l'échelle du pays se reflètent dans les expériences vécues par les jeunes ottavien. La présente section décrit les bases sur lesquelles s'appuie le plan de Vers un chez-soi Ottawa et explore les causes et les conséquences de l'itinérance chez les jeunes, en s'appuyant sur des études nationales et des données locales.

Définir et mesurer l'itinérance chez les jeunes

Avant de se lancer dans l'analyse des causes et de la prévalence du phénomène, il est important de parler de la définition de l'itinérance chez les jeunes et de la façon dont on la mesure.

Comment l'itinérance chez les jeunes est-elle définie dans le présent Plan?

Les définitions et les critères varient d'un organisme à l'autre. Aux fins du Plan, nous utilisons la définition et la typologie proposées par l'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI) :

DÉFINITION

« L'itinérance chez les jeunes » renvoie à la situation et à l'expérience de jeunes de 16 à 25 ans qui vivent indépendamment de leurs parents ou gardiens et qui n'ont pas les moyens ni la capacité d'acquérir un logement stable, sûr et permanent.

Pour beaucoup de jeunes, l'itinérance n'est pas un état permanent, mais une expérience fluide, durant laquelle l'hébergement et les options d'une personne peuvent changer et évoluer de manière assez spectaculaire et fréquente.

Personnes sans abri

Vivent dans la rue
ou dans des
endroits non
conçus pour
l'habitation
humaine



Personnes vivant dans les refuges d'urgence

Fréquentent les refuges pour
itinérants, ainsi que ceux pour
les victimes de violence



TYPOLOGIE DE L'ITINÉRANCE



Personnes logées provisoirement

Vivent dans un logement
temporaire ou ne sont
pas officiellement
locataires



Personnes à risque d'itinérance

Ne sont pas sans abri, mais leur situation
économique ou de logement actuelle est précaire
et ne répond pas aux normes de sécurité publique

Le terme « itinérance chronique » a aussi un sens bien particulier. Pour être considérée en situation d'itinérance chronique, une personne doit répondre à au moins l'un des critères suivants : 1) avoir vécu en situation d'itinérance pendant au moins six mois (180 jours) au total au cours de la dernière année; 2) avoir eu plusieurs épisodes d'itinérance au cours des trois dernières années, d'une durée totale d'au moins 18 mois (546 jours).

En 2019, le gouvernement fédéral a modifié la définition pour y ajouter le temps passé dans différentes situations, comme le fait d'habiter temporairement avec d'autres personnes sans garantie d'un hébergement continu, et le fait de retourner dans la rue à la sortie d'un logement de transition ou d'un établissement public (pour les personnes en situation d'itinérance chronique à leur entrée).

Comment l'itinérance chez les jeunes est-elle mesurée dans le Plan?

Même si les besoins et les circonstances des jeunes vulnérables sont bien compris dans un sens général à Ottawa – comme dans la plupart des villes canadiennes – on ne dispose pas de données fiables sur les jeunes itinérants qui ne reçoivent pas d'accompagnement. Il est donc difficile d'établir la taille véritable de cette population, de même que les caractéristiques et les besoins Spécifiques des jeunes.

Il n'y a pas non plus à Ottawa de données fiables et uniformes sur la prévalence ou les caractéristiques de ces jeunes, en partie parce que nos définitions et nos méthodes de dénombrement ne sont pas les mêmes.

Ce que nous savons



Le gouvernement fédéral demande aux municipalités qui reçoivent du financement fédéral pour la lutte contre l'itinérance de recueillir des données de deux façons : dans le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA) et au moyen du dénombrement ponctuel. Malheureusement, ces outils ne sont pas aussi efficaces avec les jeunes itinérants, entre autres parce que ces derniers sont plus susceptibles de cohabiter temporairement avec d'autres personnes au lieu de dormir dans la rue ou de se présenter dans un refuge.

En 2015, l'Observatoire canadien sur l'itinérance (OCI) et Vers un chez-soi Canada ont réalisé Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes, auquel ont pris part 1 200 jeunes issus de 49 communautés un peu partout au Canada. Il s'agit du premier et du seul sondage pancanadien sur les jeunes itinérants.

Les partenaires de Vers un chez-soi Ottawa ont fourni des statistiques sur le nombre de jeunes servis, l'accès au réseau et l'utilisation des services administrés ou offerts par leur organisme. Grâce à ces chiffres, il est possible d'évaluer avec plus de précision le nombre de jeunes qui vivent une crise ou de l'insécurité par rapport au logement.

En combinant diverses sources de données, le groupe a jeté des bases solides pour estimer le nombre de jeunes dans le besoin. Le tableau 1.1 présente les forces et les faiblesses de chacune des sources de données analysées.

Tableau 1.1

<p>01 Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)</p> <p>Système qu'utilisent les fournisseurs de services locaux pour consigner la prestation d'aide au logement et de services. Dans le cadre de Vers un chez soi, les municipalités devront faire du SISA leur système local de gestion de l'information.</p>	<p>Forces : Le plus grand ensemble de données sur les jeunes itinérants.</p> <p>Faiblesses : Seuls les jeunes qui reçoivent des services par l'entremise de fournisseurs financés par les fonds publics y sont consignés; les données du SISA ne comprennent pas tous les lits financés par la province.</p>	<p></p> <p>02 Dénombrement ponctuel d'Ottawa, 2018</p> <p>Exercice mené sur une période de 24 heures les 19 et 20 avril 2018 par la Ville d'Ottawa et 59 organismes partenaires.</p>	<p>Forces : Dresse un portrait de la population itinérante et offre une référence pour mesurer les progrès.</p> <p>Faiblesses : Ne permet pas d'obtenir le nombre exact d'itinérants dans une ville donnée.</p>
<p>03 Organismes œuvrant auprès des jeunes</p> <p>Rapports internes sur l'utilisation, la capacité et la fréquentation des programmes, refuges, lits de transition, et logements en milieu de soutien, entre 2014 et 2017.</p> <p></p>	<p>Forces : Liste et aperçu de la capacité pour ce qui est des logements et programmes destinés aux jeunes à Ottawa.</p> <p>Faiblesses : Variation dans l'âge, les critères d'admissibilité et les processus de collecte de données, ce qui rend les comparaisons difficiles.</p>	<p>04 Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes</p> <p>Première étude pancanadienne sur les jeunes en situation d'itinérance, à laquelle ont participé 1 103 personnes de 47 localités réparties dans 10 provinces et territoires.</p>	<p>Forces : Projet d'envergure et de portée nationale.</p> <p>Faiblesses : Le groupe d'âge (13 à 24 ans) est plus large que celui utilisé par d'autres outils de données; il est donc difficile de transposer les pourcentages et les statistiques dans le contexte local.</p>

Tendances nationales, causes et conséquences de l'itinérance chez les jeunes

Même s'il reste encore du travail à faire pour mieux comprendre la prévalence de l'itinérance chez les jeunes et la façon dont elle fluctue dans le temps, on en sait plus sur ce qui provoque l'itinérance dans ce groupe. Dans un résumé de témoignages à propos des voies qui mènent à l'itinérance, des chercheurs ont dégagé les cinq tendances suivantes :

1. Instabilité de logement précédant l'expérience d'itinérance;
2. Situations familiales difficiles et conflits;
3. Facteurs personnels, par exemple un problème de santé mentale, une dépendance ou des démêlés avec la justice;
4. Antécédents de mauvais traitements durant l'enfance ou de contacts avec les services de protection de l'enfance, souvent à partir d'un très jeune âge;
5. Problèmes à l'école, y compris l'intimidation et les difficultés liées à des troubles d'apprentissage. Les jeunes itinérants affichent aussi un taux élevé de décrochage.

Obstacles systémiques et sociétaux

Il faut reconnaître que l'itinérance chez les jeunes ne s'explique *pas* seulement par ces facteurs relationnels individuels et sociaux. Les défaillances des systèmes et les facteurs structurels contribuent aussi de manière importante au problème.

Causes systémiques

Les expériences de marginalisation, de pauvreté et de violence contribuent à l'itinérance chez les jeunes. De même, le racisme, l'homophobie et la transphobie représentent des obstacles pour les jeunes qui tentent de trouver et de conserver un logement sûr et approprié. Par ailleurs, les changements structurels dans l'économie, combinés à la pénurie de logements abordables pour les Canadiens à faible revenu, font en sorte que les jeunes sont confrontés à des obstacles importants lorsqu'ils doivent chercher et payer un logement. Nous savons aussi que les inégalités structurelles contribuent aux problèmes de santé mentale et de dépendance qui, en retour, peuvent entraîner la perte du logement ou l'insécurité de logement.

Défaillances institutionnelles et systémiques

Le défaut de fournir un soutien approprié et efficace aux jeunes qui quittent un établissement (protection de l'enfance, détention juvénile, services correctionnels aux adultes, soins de santé mentale en institution, etc.) fait partie des facteurs qui mènent à l'itinérance.

Populations ciblées

Le risque d'itinérance est plus élevé chez les jeunes présentant certaines caractéristiques associées à la vulnérabilité ou à l'insécurité par rapport au logement.

Les membres de communautés autochtones des centres urbains, y compris les jeunes, courent un risque huit fois plus élevé de vivre de l'itinérance que le reste de la population; on estime que les Autochtones représentent de 20 % à 50 % des populations itinérantes des grandes villes canadiennes. Quant aux jeunes LGBTQ2S+, ils formeraient de 20 % à 40 % des populations urbaines de jeunes itinérants. Beaucoup sont doublement ou triplement marginalisés, pas seulement parce qu'ils sont sans abri, mais aussi à cause du racisme, de l'homophobie et de la transphobie.

Bien que les besoins de ces sous-populations soient souvent mentionnés, ils sont rarement mis de l'avant dans les études, les politiques ou les services.

LGBTQ2S+

Selon les études, de 20 % à 40 % des jeunes itinérants s'identifient comme LGBTQ2S, mais ces statistiques ont toujours été basées sur des études de recherche plus petites et spécifiques à la communauté. On peut déduire que cette surreprésentation serait le résultat de l'homophobie et de la transphobie vécues à la maison, à l'école et dans la communauté, ce qui rend difficile pour les jeunes de rester chez eux. Malgré la forte prévalence de l'itinérance au sein de ce groupe, les jeunes LGBTQ2S sont moins susceptibles d'avoir recours à des services d'aide au logement comme les refuges d'urgence.

Jeunes autochtones

Les peuples autochtones, soit les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits, sont nettement surreprésentés dans la population itinérante de presque toutes les communautés canadiennes. Bien qu'ils ne représentent que 4,3 % de la population du pays, les Autochtones forment de 28 % à 34 % de la population des refuges (EDSC, 2016). Pour mettre au point des solutions complètes et culturellement appropriées au problème de l'itinérance chez les jeunes autochtones, il faudra s'inspirer du travail et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR).

Conséquences de l'itinérance chez les jeunes mauvais

Les coûts sociaux et personnels associés à l'itinérance chez les jeunes sont extraordinairement élevés. Sans programmes efficaces pour les aider à devenir indépendants et autonomes, les jeunes risquent de connaître plusieurs épisodes d'itinérance, ce qui en fera la prochaine population d'itinérants chroniques. Les jeunes itinérants ont souvent de faibles résultats scolaires, physiques et mentaux.

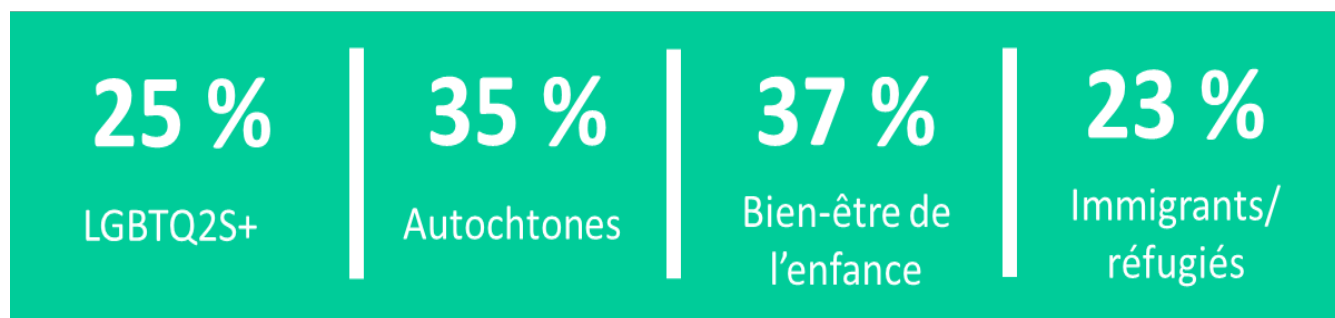
- Risque accru de ne pas terminer l'école secondaire; selon des études, seuls 20 % à 30 % des jeunes itinérants obtiennent leur diplôme d'études secondaires.
- Proportion élevée de troubles mentaux et taux plus élevé d'idées suicidaires, de tentatives de suicide et de suicide; initiation précoce aux activités sexuelles (de deux à trois ans plus tôt que les jeunes ayant un logement stable).
- Risque accru d'être victime d'un crime violent, notamment d'une agression physique ou sexuelle.
- Risque accru d'infection (p. ex. VIH) et haut taux de mortalité.

Itinérance chez les jeunes à Ottawa : Comment nous comparer aux tendances nationales?

Durant la conception du présent Plan, Vers un chez-soi Ottawa a examiné les résultats du dénombrement ponctuel de 2018, dans le but de comparer les tendances parmi les 189 jeunes participants. Les tendances locales correspondent presque en tout point à ce qu'on observe dans l'ensemble du pays.

Principales tendances démographiques

Les jeunes qui s'identifient comme étant Autochtones, LGBTQ2S+, ou immigrants ou réfugiés étaient surreprésentés dans le dénombrement ponctuel.



Causes de l'itinérance

Les principaux facteurs qui influencent la situation d'itinérance de ces jeunes sont les suivants :

- Conflit familial – 32 %
- Obstacles liés à une dépendance – 25 %
- Sortie d'un système – 12 %
- Obstacles économiques – 23 %
- Violence familiale ou conjugale – 8 %

Élaboration du Plan

Si la mise à jour du Plan décennal de logement et de la lutte contre l'itinérance a été demandée par le gouvernement provincial, l'approche et la vision du Plan, elles, sont issues de Vers un chez-soi Ottawa. Le rapport et l'analyse ont été réalisés par un sous-comité du comité d'orientation de Vers un chez-soi Ottawa, qui a tenu des rencontres de décembre 2018 à octobre 2019. Le sous-comité jeunesse se compose de personnes qui ont connu l'itinérance en tant que jeunes, de fournisseurs de services pour les jeunes et de représentants d'organismes gouvernementaux qui œuvrent auprès des jeunes.

Le Plan s'appuie avant tout sur les données recueillies par l'entremise du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA), que viennent compléter des données provenant d'organismes partenaires et de programmes de recherche nationaux. Vers un chez-soi Ottawa a d'ailleurs travaillé de près avec la Ville d'Ottawa pour l'aider à nettoyer et à analyser ces données. Son groupe de travail sur la mise à jour a fourni conseils et rétroaction durant tout le processus de planification, et tous les partenaires ont participé à la révision de parties du Plan.

À l'aide des données du SISA et du document *Sans domicile : un sondage national sur l'itinérance chez les jeunes*, le sous-comité jeunesse a examiné le nombre de jeunes itinérants déclaré chaque année, les types de programmes auxquels ils participent, et la période durant laquelle ils reçoivent de l'aide. Les fournisseurs sans but lucratif qui réalisent des projets pour les jeunes ont fourni de l'information sur l'utilisation de leurs services et leurs coûts de fonctionnement, pour contribuer à l'inventaire et au modèle de coûts dans le Plan.

Principales stratégies

Bien sûr, l'application de modifications au système n'est pas qu'une question de ressources. Il faut aussi opérer des changements dans les politiques et les programmes. Le Plan présente une série de mesures à prendre, regroupées en neuf stratégies principales.

Priorité 1 Veiller à ce que tous aient un chez-soi.

Objectif	1.2. Augmenter l'offre de logements abordables.
Stratégie	Augmenter le nombre de places en refuge et l'aide au logement pour les jeunes.

Priorité 2 Veiller à ce que tous obtiennent le soutien dont ils ont besoin.

Objectif	2.1. Prévenir l'itinérance.
Stratégies	Intensifier les efforts de prévention dans les systèmes qui œuvrent auprès de jeunes vulnérables (Société de l'aide à l'enfance, système juridique, système scolaire), pour réduire le nombre de jeunes vivant dans la rue et l'utilisation des refuges d'urgence.
	Accroître les efforts de sensibilisation, d'évaluation et de réunion.
	Offrir aux jeunes vulnérables l'occasion de finir leur scolarité et de réussir au travail.
Objectif	2.2. Veiller à ce que les expériences d'itinérance soient brèves et non récurrentes.
Stratégies	Mise sur une approche centrée sur les jeunes pour la prestation de services.
	Améliorer le système d'intervention en cas de crise.
Objectif	2.3. Veiller à ce que les gens profitent d'un soutien pour assurer la stabilité et le maintien à long terme du logement.
Stratégies	Favoriser le bien-être social, émotionnel et physique.
	Élargir les partenariats entre les secteurs de services aux itinérants adultes et aux jeunes itinérants, ainsi qu'avec les fournisseurs de logements abordables et de logements sociaux.

Priorité 3	Travailler ensemble.
------------	----------------------

Objectif	3.1. Ottawa dispose d'un système de logement intégré qui répond aux besoins de nos résidents.
Stratégies	Améliorer les mesures et les outils de collecte de données.

Priorité 1	Veiller à ce que tous aient un chez-soi.
------------	--

1.2 A. Accroître le nombre de places en refuge et l'aide au logement pour les jeunes.

On estime à 1 200 le nombre de jeunes ayant besoin d'un logement à Ottawa. Or, l'inventaire actuel de lits, de logements, de logements subventionnés et de programmes destinés aux jeunes ne permet pas d'aider même la moitié d'entre eux.

Tactiques

-
- | | |
|---|---|
| 1. Accroître le nombre d'allocations de logement pour les jeunes. | 4. Investir davantage dans les logements en milieu de soutien destinés aux jeunes. |
| 2. Appuyer la formation RentSmart pour les jeunes. | 5. Augmenter le nombre de gestionnaires de cas en matière de logement spécialisés auprès des jeunes pour accompagner les jeunes itinérants de la ville. |
| 3. Adopter le programme Logement d'abord avec une approche axée sur les jeunes. | |
-

Objectif	2.1. Prévenir l'itinérance.
----------	------------------------------------

2.1. A. Intensifier les efforts de prévention dans les systèmes qui œuvrent auprès de jeunes vulnérables (Société de l'aide à l'enfance, système juridique, système scolaire), pour réduire le nombre de jeunes vivant dans la rue et l'utilisation des refuges d'urgence.

Investir dans la mise sur pied et la coordination d'un « cercle de soins » axé sur le logement, qui permettrait aux fournisseurs de logements pour les jeunes et aux représentants du secteur de la protection de l'enfance, du secteur de la justice pour la jeunesse et des refuges de se consulter et de coordonner les cas issus de systèmes d'où proviennent les jeunes en situation d'itinérance ou les cas de jeunes qui se retrouvent sans logement de façon récurrente. Cela pourrait nous rapprocher d'un système unique.

Tactiques

1. Créer des stratégies destinées à ces groupes de population pour :
 - a) Veiller à ce que les jeunes vulnérables aient l'occasion de finir leur scolarité et de réussir au travail
 - b) prévenir la perte de logement par la collaboration des fournisseurs sans but lucratif et des coopératives, des propriétaires privés, des organismes de services communautaires partenaires et des autres services municipaux qui œuvrent auprès des ménages vulnérables
 - c) trouver des moyens d'établir le dialogue avec les jeunes qui ne font pas partie du réseau de refuges.
 2. Travailler avec les systèmes pour établir des plans et politiques de sortie et collaborer avec les services de logement jeunesse quand les jeunes sont en situation d'itinérance ou risquent de l'être.
 3. Collaborer avec les écoles secondaires et parallèles pour repérer les jeunes vulnérables qui nécessitent une intervention en amont.
 4. Mettre en œuvre le modèle du **Devoir d'assistance*** pour la prévention de l'itinérance chez les jeunes.
- ***Le devoir d'assistance** signifie qu'il existe une obligation statutaire, ou un devoir légal, exigeant des gouvernements qu'ils prennent des mesures raisonnables pour mettre fin à l'itinérance de la personne ou stabiliser son logement.
-

2.1. B. Accroître les efforts de sensibilisation, d'évaluation et de réunion.

Il est question ici de prévention de perte de logement et non de développement ou de programmes communautaires à un endroit en particulier.

Tactiques

1. Renforcer l'action des travailleurs de rue auprès des jeunes dans les services sans rendez-vous, les groupes jeunesse et les centres de ressources et de santé communautaire (CRSC) de la ville. L'objectif de ces travailleurs est d'aller à la rencontre des jeunes qui risquent de devenir itinérants ou de subir un éclatement de la famille, et de faire auprès d'eux de la prévention, du rapprochement familial et du détournement.
 2. Ajouter quatre intervenants à temps plein dans les secteurs est, ouest, sud et centre.
-

Objectif**2.1. Prévenir l'itinérance.****2.1. C. Offrir aux jeunes vulnérables l'occasion de finir leur scolarité et de réussir au travail.**

Les jeunes itinérants ne manquent pas de motivation pour poursuivre des études ou se trouver un emploi, mais ils ont besoin de soutien pour se réintégrer, réussir et se rendre à un niveau de scolarité ou de formation plus élevé, s'ils le désirent. La réussite scolaire favorise la participation au marché du travail, et l'engagement à cet égard est associé à une réduction de la dépendance envers les prestations gouvernementale et de la participation à des actes criminels au cours de la vie, ainsi qu'à de meilleurs résultats sur les plans de la santé et du bien-être.

Tactiques

1. Orienter les jeunes vers des formations de préparation à l'emploi et d'acquisition de compétences.
2. Faciliter l'accès à des méthodes d'éducation parallèles.
3. Établir des partenariats avec les employeurs afin de créer des opportunités d'emploi pour les jeunes.
4. Mettre en œuvre des mesures incitatives visant les programmes pour que les jeunes poursuivent leurs études.

Objectif**2.2. Veiller à ce que les expériences d'itinérance soient brèves et non récurrentes.****2.2. A. Miser sur une approche centrée sur les jeunes pour la prestation de services.**

Beaucoup de jeunes itinérants n'ont jamais vécu de manière autonome, et peuvent vivre d'importants changements développementaux (sociaux, physiques, émotionnels et cognitifs). Il est donc possible qu'ils n'aient pas les ressources, la résilience, l'éducation, le soutien social ou les aptitudes à la vie quotidienne nécessaires pour favoriser une transition sûre et enrichissante vers la vie adulte et l'indépendance.

Pour se sortir de l'itinérance, les jeunes ont besoin d'interventions appropriées à des « moments décisifs » de leur vie.

L'offre de services selon des approches adaptées au développement aidera à propulser les jeunes vers l'indépendance et l'autonomie.

Tactiques

1. Investir dans des programmes de logements de transition et créer deux ou trois postes de gestionnaire de cas pour ce type de logements.
 2. Créer trois postes de gestionnaire de cas qui offriront un accompagnement intensif aux jeunes du réseau de refuges.
 3. Permettre aux jeunes qui sont ou ont déjà été itinérants de réintégrer le système d'éducation ou de s'inscrire à un programme de formation ou d'emploi.
-

2.2. B. Améliorer le système d'intervention en cas de crise.

Même avec l'amélioration de la prévention de la perte de logement, de l'aide au logement et des initiatives de stabilisation, les jeunes seront confrontés à des situations de crise, qui pourraient entraîner la perte temporaire ou permanente de leur logement. Les refuges d'urgence sont un élément essentiel d'un système de logement intégré répondant à tous leurs besoins.

Tactiques

1. Investir dans un programme de détournement bien conçu permettant à un jeune qui arrive en refuge d'avoir immédiatement un hébergement d'urgence, mais de rencontrer le lendemain un gestionnaire de cas (accompagnement intensif) qui évaluera rapidement et de A à Z ses besoins de logement et les options de rapprochement familial, et s'emploiera à le sortir du refuge immédiatement pour le faire entrer dans un milieu de vie sûr et stable où il aura accès à des aides qui lui permettront d'y rester.
 2. Identifier les points d'accès centraux tels que les carrefours jeunesse.
-

2.3. A. Favoriser le bien-être social, émotionnel et physique.

Les études montrent clairement à quel point il est difficile d'entrer en relation avec des jeunes qui « ont fait partie du système », qu'on parle du système de justice, des services de protection de l'enfance ou d'un établissement de soins psychiatriques. Ces jeunes se méfient des adultes qui représentent le système ou qui en font partie. Ils sont plus susceptibles de s'ouvrir à un travailleur de soutien, et de se présenter à leurs rendez-vous, d'accepter l'aide qui leur est proposée et de bénéficier de services de soutien sur une plus longue période s'ils sont aussi jumelés à un travailleur de soutien. Cependant, les programmes de soutien par les pairs exigent une supervision diligente et une formation appropriée sur le soutien au pair. Ces programmes devraient reposer sur un effectif à temps partiel avec des contrats à durée limitée.

Tactiques

-
- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer au moins 10 postes supplémentaires de travailleur de soutien dans tous les programmes de logement. 2. Prévoir des mesures incitatives pour favoriser la formation et la supervision par les pairs. | <ol style="list-style-type: none"> 3. Prévoir des aides et des options de logement adaptées aux personnes autochtones et LGBTQ2S. 4. Aider les jeunes à tisser des liens interpersonnels sains et durables (famille, communauté, école, amis). |
|--|--|
-

2.3. B. Élargir les partenariats entre les secteurs de services aux itinérants adultes et aux jeunes itinérants, ainsi qu'avec les fournisseurs de logements abordables et de logements sociaux.

Afin de mettre un terme à l'itinérance chronique chez les adultes, il faut enrayer la perte de logement ponctuelle ou récurrente chez les jeunes. Les études montrent que les jeunes qui se sortent de l'itinérance ont tendance à emménager dans des logements sociaux, subventionnés ou abordables. Pour faire en sorte qu'ils conservent leur logement une fois qu'ils l'ont trouvé, la collaboration entre les fournisseurs de logements et les organismes qui œuvrent auprès des itinérants est essentielle.

Tactiques

-
- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Élargir les partenariats et planifier les transitions. | <ol style="list-style-type: none"> 2. Accroître les ressources (moyens financiers et capacité) du réseau qui vient en aide aux jeunes itinérants. |
|---|--|
-

Priorité 3	Travailler ensemble
-------------------	----------------------------

Objectif	3.1. Ottawa dispose d'un système de logement intégré qui répond aux besoins de nos résidents.
-----------------	--

3.1. A. Favoriser l'innovation et la croissance par l'utilisation des données et l'analyse de la recherche.

En raison de la stigmatisation, d'un manque de développement approprié et d'autres barrières institutionnelles, les jeunes en situation d'itinérance restent souvent invisibles aux yeux du public et sont exclus des dénombrements.

Le risque d'itinérance est plus élevé chez les jeunes autochtones, LGBTQ2S+ et nouveaux arrivants. Beaucoup sont doublement ou triplement marginalisés, pas seulement parce qu'ils sont sans abri, mais aussi à cause du racisme, de l'homophobie et de la transphobie dont ils sont victimes. Bien que les besoins de ces sous-populations soient souvent mentionnés, ils sont rarement mis de l'avant dans les études, les politiques ou les services.

Tactiques

-
- | | |
|--|---|
| 1. Veiller à ce qu'Ottawa se dote d'un système pour identifier tous les jeunes en situation d'itinérance. | 2. Clarifier au besoin les diverses voies de financement qui permettent de déterminer les risques et les besoins, notamment des groupes vulnérables. |
|--|---|
-

Glossaire

Ce glossaire présente les définitions de nombreux termes employés dans le présent Plan.

à risque d'itinérance	Expression désignant les personnes et familles qui ont de la difficulté à conserver son logement et ne peuvent en obtenir un autre. Les facteurs qui augmentent le risque d'itinérance sont souvent l'expulsion, la perte de revenu, l'augmentation des coûts de logement, le départ d'un établissement sans plan de logement, la détérioration ou les dommages irréparables dans le logement et la fuite d'une situation de violence familiale (Calgary Homeless Foundation, 2017)
accès coordonné	Processus standardisé et axé sur les clients de prise en charge, d'évaluation et l'orientation vers des services de logement ou d'autres fournisseurs faisant partie du réseau des services aux sans-abris d'Ottawa (groupe d'organismes aidant les personnes à risque ou en situation d'itinérance à trouver et à conserver un logement et des services de soutien appropriés).
accompagnement intensif	Approche collaborative de soutien qui aide les clients à conserver leur logement et à avoir la meilleure qualité de vie possible en élaborant des plans, en améliorant leurs aptitudes à la vie quotidienne, en comblant leurs besoins physiques et mentaux, en les encourageant à participer à des activités enrichissantes et en favorisant l'établissement de relations sociales et communautaires. Cette approche est conçue pour les cas à gravité peu élevée qui ont besoin d'un soutien intensif pour une courte période.
aide à la décision sur l'établissement des priorités des services	Outil d'évaluation servant à déterminer le placement d'un client en fonction de ses besoins. L'outil évalue les éléments suivants : autonomie et besoins quotidiens, activités quotidiennes enrichissantes, relations et liens sociaux, santé mentale et bien-être, santé et forme physique, consommation de substances, médication, gestion de l'argent et autonomie administrative, responsabilité et motivation personnelles, menace pour les autres et pour soi-même, interactions avec les services d'urgence, implication dans des situations hautement risquées ou d'exploitation, respect de la loi, historique d'itinérance et de domicile, et gestion du logement.
allocation de logement	Forme de supplément au loyer offrant un montant fixe directement aux ménages (généralement dans le marché

	locatif privé). Associée à son bénéficiaire, elle peut être transférée lors d'un changement de logement.
aménagement à usage mixte	Aménagement d'un terrain ou d'un bâtiment ayant deux usages ou plus (résidences, bureaux, commerces, etc.), soit verticalement (dans un même immeuble) ou horizontalement (sur un même site).
aménagements axés sur le transport en commun (AATC)	Approche d'aménagement axée sur l'utilisation du sol avoisinant les stations de transport en commun (carrefours) ou situé dans les corridors achalandés, généralement caractérisée par les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Diversité des utilisations du sol; • Aménagements à densité moyenne ou élevée; • Importance accordée aux piétons et à l'accès piétonnier; • Choix de transport; • Nombre restreint de stationnements; • Conception de qualité.
Autochtones	Nom collectif servant à désigner les premiers habitants d'Amérique du Nord et leur descendance. La constitution canadienne reconnaît trois groupes d'Autochtones : les Indiens (communément appelés « Premières Nations »), les Métis et les Inuits (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2016).
besoins impérieux en matière de logement	Expression signifiant qu'un ménage dépense plus de 30 % de son revenu brut pour se loger.
Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa	Organisme qui, en vertu d'une entente de prestation de services avec la Ville d'Ottawa, accomplit au nom de la Ville les tâches relatives à l'administration de la liste d'attente centralisée pour l'aide sous forme de LIR.
client	Personne utilisant ou recevant les services d'un organisme social.
Conseil consultatif communautaire sur l'itinérance	Conseil responsable du développement et de la mise en place d'un système local de prestation de services pour l'itinérance; il doit représenter la communauté, orienter le programme Vers un chez-soi et recommander des projets de financement pour la communauté désignée (Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance).
continuum du logement	Gamme d'options de logement répondant à des normes et besoins variés, notamment le caractère approprié, l'espace et la capacité ainsi que l'abordabilité. Le continuum du logement fait généralement référence à un modèle de logement et de services de soutien linéaire, selon lequel on progresse d'un point de départ (logement à court terme) à un point d'arrivée (logement du marché sûr et abordable).
contribution en nature	Contribution fournie par des collaborateurs à un projet,

	comme d'autres parties intéressées (organismes sans but lucratif, secteur privé), des ministères ou d'autres organismes publics (municipalités, provinces et territoires) et comprenant des opérations sur des biens autres que des espèces (don de terrain, dispositions de zonage d'inclusion, renonciation aux frais ou droits d'aménagement, remboursements de taxes).
débenture	Accord de financement en place pour les programmes de logement public.
densification urbaine	Processus qui encourage la construction d'habitations de haute densité pouvant accueillir un grand nombre de personnes dans les milieux urbains existants où l'infrastructure et les services de transport en commun sont déjà en place. La densification urbaine peut concerner le développement d'un bien-fonds, d'un site ou d'un secteur pour en augmenter la population, grâce au réaménagement, à l'aménagement intercalaire, à l'agrandissement ou à la conversion de bâtiments existants. La forme et le niveau de densification varieront selon la communauté, en fonction de ses caractéristiques particulières comme le lieu, l'historique, les forces et les préférences.
dépenses en immobilisations	Dépenses de construction, de rénovation ou d'entretien des refuges, des logements et de toute structure physique offrant des services de soutien. Elles peuvent concerner les activités préalables à l'aménagement, l'achat d'un terrain ou d'un bâtiment, les nouvelles constructions et l'achat de mobilier ou d'équipement (Ressources humaines et Développement des compétences Canada RHDC, 2010; modifié).
détournement	Stratégie ou initiative visant à prévenir l'itinérance avant l'accès à un refuge ou à accélérer le départ du réseau de refuges, par exemple en repérant d'autres options de logement immédiates et en orientant le client vers des services d'aide (notamment financière) qui l'aideront à trouver ou à conserver un logement permanent. Les services de détournement s'adressent aux résidents de tous les types de logements (Alberta Interagency Council on Homelessness, 2015).
difficile à loger	Expression désignant une personne ou famille qui doit surmonter des obstacles complexes et nombreux pour trouver et conserver un logement permanent, en raison d'obstacles comme la toxicomanie, un problème de santé mentale, un handicap, un diagnostic de VIH/sida ou un trouble comportemental.
discrimination	Action ou décision qui traite inéquitablement une

	<p>personne ou un groupe pour des raisons de race, d'ascendance, d'origine (géographique ou ethnique), de couleur de peau, de citoyenneté, de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité ou d'expression de genre, d'âge, d'état matrimonial, de situation familiale, de handicap, de source de revenu, de trouble de santé, de casier judiciaire, d'apparence physique ou d'hygiène. La discrimination pour ces raisons est interdite en vertu de la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i> de 1985.</p>
dormir à la dure	<p>Expression désignant les personnes sans abri, sans logement et n'ayant pas accès à un refuge d'urgence ni à un hébergement. La plupart des personnes qui dorment à la dure vivent dans des lieux ne convenant pas à l'habitation humaine, notamment : des lieux publics et privés (sans consentement ou contrat, comme un trottoir, un square, un parc ou une forêt, ou encore un espace privé ou un bâtiment vacant) ou des lieux non conçus comme logements permanents (voiture, garage, grenier, garde-robe ou bâtiment ne convenant pas à l'habitation, ou encore abri de fortune, cabane ou tente) [Calgary Homeless Foundation, 2017].</p>
durée de séjour	<p>Nombre de jours passés dans un refuge d'urgence.</p>
en situation d'itinérance/sans abri	<p>Situation d'une personne ou d'une famille dépourvue d'adresse, de résidence ou de logement permanent, stable et convenable, ou n'ayant pas dans l'immédiat la possibilité, les moyens ou la capacité d'en obtenir un.</p>
entente de prestation de services	<p>Accord mutuel et juridiquement contraignant entre la Ville et un organisme sans but lucratif au sujet des droits, des obligations et des modalités concernant la prestation de services au nom de la Ville à des personnes et familles en situation d'itinérance.</p>
Entente de prestation de services avec les fournisseurs de logements	<p>Entente conclue par la Ville d'Ottawa avec tous ses fournisseurs de logements sociaux concernant l'administration de l'aide sous forme de LIR, en vertu de l'article 17 de la <i>Loi de 2011 sur les services de logement</i>, qui autorise les gestionnaires de services à déléguer à d'autres organismes certaines des tâches qui leur incombent en vertu de la <i>Loi</i>.</p>
épisode	<p>Période d'itinérance ayant duré au moins une (1) nuit suivant un minimum de trente jours consécutifs sans itinérance. Les périodes d'itinérance séparées par moins de trente jours font partie d'un même épisode (Calgary Homeless Foundation, 2017).</p>
expérience vécue	<p>Terme désignant l'expérience et les connaissances acquises par la participation directe à des situations, interactions et événements quotidiens découlant de la</p>

	précarité du logement ou de l'itinérance.
expression de genre	Manière dont une personne exprime ouvertement son genre, notamment par ses comportements et son apparence (choix vestimentaires, coiffure, maquillage, langage corporel, voix, etc.) et par le choix d'un nom et d'un pronom.
financement des immobilisations	Financement ponctuel offert par le gouvernement (fédéral, provincial ou municipal) pour réduire les exigences des prêts hypothécaires et couvrir les coûts de construction et d'aménagement d'un projet domiciliaire.
fondé sur des données probantes	Expression d'origine médicale désignant l'intégration des données de la recherche sur les pratiques exemplaires au savoir-faire clinique de l'équipe soignante et aux valeurs des patients. Dans le contexte des services de soutien et des programmes sociaux, l'expression renvoie à l'utilisation de données de qualité (p. ex., essais cliniques randomisés) dans l'élaboration, la mise à l'essai et la modification de programmes et services afin d'obtenir les résultats souhaités (gouvernement de l'Alberta, <i>Results-based Budgeting</i>).
gestion des cas	Processus de coordination et de prestation de services pour un client, notamment l'évaluation des besoins, la mise en œuvre d'un plan, l'offre de soutien, la coordination et la supervision des services, puis la cessation de ces derniers lorsqu'ils ne sont plus nécessaires et l'orientation approprié vers d'autres services (Calgary Homeless Foundation, 2014).
gestionnaire de services	Municipalité, organisme, commission ou conseil (comme un conseil d'administration de district des services sociaux). La Ville d'Ottawa est un gestionnaire de services.
gravité	Complexité de la situation. La gravité d'un cas détermine le niveau, l'intensité, la durée et la fréquence des services de soutien nécessaires pour mettre fin à l'itinérance d'une famille ou d'une personne. À Ottawa, elle est évaluée à l'aide de l'outil d'évaluation de vulnérabilité : <i>Aide à la décision sur l'établissement des priorités des services</i>
gravité élevée	Terme associé aux cas ayant un score de huit ou plus pour les jeunes et les adultes seuls, et de neuf ou plus pour les familles, selon l'outil d'évaluation de vulnérabilité : <i>Aide à la décision sur l'établissement des priorités des services</i>
gravité faible	Terme associé aux cas ayant un score de six ou moins pour les jeunes et les adultes seuls, et de trois ou moins pour les familles, selon l'outil d'évaluation de vulnérabilité : <i>Aide à la décision sur l'établissement des priorités</i>

	<i>des services</i>
gravité modérée	Terme associé aux cas ayant un score entre quatre et sept pour les jeunes et les adultes seuls, et entre quatre et huit pour les familles, selon l'évaluation de la vulnérabilité -Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA)
handicap	Tout degré d'incapacité physique (p. ex., diabète, épilepsie, traumatisme crânien, paralysie, amputation, incoordination motrice, déficience visuelle, déficience auditive, trouble de la parole, besoin de recourir à un chien-guide ou à un autre animal, à un fauteuil roulant ou à un autre dispositif), déficience intellectuelle, trouble du développement ou d'apprentissage ou encore problème de santé mentale (adaptation de la <i>Loi de 2001 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i>).
hébergement chez des connaissances	Séjours fréquents (réguliers ou intermittents) chez des amis ou des membres de la famille, en alternance chez différentes personnes, pour éviter l'itinérance (Calgary Homeless Foundation, 2015).
identité de genre	Expérience intime de son propre genre, qui peut ou non correspondre au sexe assigné à la naissance et à l'apparence physique.
innovation	Mise en œuvre d'une nouvelle solution (processus, produit, service ou idée) à un problème précis, qui est avantageuse tant pour le fournisseur de services que pour le bénéficiaire.
intégration sociale	Processus d'amélioration, pour les groupes et les personnes seules, des conditions de participation à la société (capacité, possibilités et dignité). Cette approche offre aux personnes désavantagées par leur situation intrinsèque les ressources et les occasions dont elles ont besoin pour participer à la société d'une façon qui les satisfait. L'intégration sociale nécessite la recherche et la mise en œuvre de mesures visant à réduire les obstacles que doivent surmonter les groupes désavantagés dans ces domaines. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies précise que les nouveaux logements ne sont pas convenables s'ils sont à l'écart des possibilités d'emploi, des services de santé, des transports en commun, des écoles, des centres de garde et d'autres établissements sociaux, ou encore s'ils sont situés dans des zones polluées ou dangereuses.
itinérance autochtone (Vers un chez-soi)	Situation vécue par les Autochtones qui n'ont pas de domicile en raison de la colonisation ou de traumatismes, ou encore qui vivent dans la pauvreté en raison de leur

	<p>condition sociale, culturelle, économique et politique. On considère comme n'ayant pas de logement : les personnes qui alternent entre les refuges et l'absence de logement, vivent dans la rue, sont hébergées chez des connaissances, utilisent les refuges d'urgence, vivent dans un logement non abordable, inadéquat, insalubre et non conforme aux normes, ou vivent sans droit au maintien des lieux; les personnes, quel que soit leur âge, qui quittent un établissement (hôpital, centre de santé mentale et de traitement des toxicomanies, prison, maison de transition), doivent fuir un foyer non sécuritaire pour cause de maltraitance sous toutes ses formes; et les jeunes sortant d'un établissement de soins.</p>
itinérance chronique	<p>Terme désignant les personnes en situation d'itinérance qui répondent à au moins un des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ont vécu au moins six mois d'itinérance dans la dernière année. • Ont vécu plusieurs épisodes d'itinérance dans les trois dernières années, dont la durée totale atteint au moins 18 mois. (Directives du programme Vers un chez-soi)
itinérance de transition	<p>Terme désignant les personnes en situation d'itinérance pour la première fois (généralement pendant moins de trois mois) ou ayant eu moins de deux épisodes durant les trois années précédentes. L'itinérance de transition est souvent le résultat de problèmes de logement ou de finances; elle requiert une aide minimale et ponctuelle (Calgary Homeless Foundation, 2017).</p>
itinérance des jeunes	<p>Situation vécue par les personnes seules de 24 ans ou moins qui n'ont pas de résidence permanente pour la nuit et qui vivent dans la rue, dans un refuge, chez des connaissances, dans un logement dangereux et insalubre, ou dans une situation de violence. Elles peuvent également s'apprêter à quitter un établissement correctionnel, de soins ou de santé, ou tout autre établissement, sans avoir de résidence permanente (Calgary Homeless Foundation, 2017).</p>
itinérance épisodique	<p>Situation d'itinérance d'une durée inférieure à un an, associée à moins de quatre épisodes dans les trois dernières années. L'itinérance épisodique est souvent le résultat de problèmes complexes, comme la dépendance et la violence familiale (Calgary Homeless Foundation, 2017).</p>
itinérance totale	<p>Situation d'absence de logement qui oblige à vivre dans un refuge temporaire ou un endroit non prévu à cette fin, ou encore à cohabiter temporairement avec des</p>

	étrangers, des amis ou des membres de la famille.
jeune	Toute personne âgée de 15 à 30 ans (Stratégie d'emploi pour les jeunes du gouvernement du Canada), ou de 13 à 25 ans (services à la personne du gouvernement de l'Alberta). La définition peut varier en fonction de l'activité ou de la stratégie ainsi que des partenaires concernés. Les programmes pour les jeunes de Homeward Trust, y compris le programme Logement d'abord pour les jeunes, s'adressent aux jeunes de 13 à 24 ans.
LGBTQ2S	Sigle désignant collectivement les personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, transsexuelles, queer, en questionnement et bispirituelles. Bien qu'on utilise parfois d'autres termes et sigles plus inclusifs (p. ex., LGBTQQIP2SAA et LGBTQIA2), le <i>Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance</i> privilégiera le terme LGBTQ2S.
liste d'attente centralisée	Conformément à la <i>Loi de 2011 sur les services de logements</i> , la Ville d'Ottawa tient la liste d'attente centralisée pour les individus et les familles qui ont fait une demande pour obtenir un logement à loyer indexé sur le revenu (LIR).
liste nominative	Liste présentant des renseignements (sur l'admissibilité, la gravité du cas, les préférences, etc.) susceptibles d'aider les personnes en situation d'itinérance à obtenir un logement.
logement abordable	Logement dont les coûts (loyer ou hypothèque, services publics, etc.) sont inférieurs à 30 % du revenu brut des locataires ou propriétaires qui l'occupent.
logement abordable du marché	Logement pour lequel le locataire ou le propriétaire ne reçoit aucune subvention gouvernementale, et qui est modeste et abordable pour les ménages à revenu moyen ne recevant aucune aide financière ponctuelle ou continue du gouvernement (p. ex., grâce à des modifications réglementaires, à une efficacité énergétique, à des incitatifs fiscaux, etc.). Les habitations accessoires ou au-dessus d'un garage en constituent un bon exemple. Ces logements sont généralement destinés aux ménages à revenu moyen, c'est-à-dire qui gagnent entre 100 % et 150 % du revenu médian pour leur taille (Ville d'Edmonton, 2015).
logement acceptable	Logement en bonne condition, abordable et d'une taille appropriée.
logement adéquat	Logement qui, de l'avis du résident, ne nécessite aucune réparation majeure.
logement communautaire	Terme générique désignant les logements détenus et exploités par des coopératives et des sociétés de

	<p>logement sans but lucratif, ou encore par les administrations provinciales, territoriales ou municipales. Les programmes fédéraux financent en priorité les coopératives et les organismes sans but lucratif, afin que les futures constructions de ces groupes constituent une nouvelle génération de logements qui respectent les principes de la Stratégie nationale sur le logement. L'objectif est d'encourager un système moderne, efficace et efficient qui favorise l'intégration sociale et est durable sur les plans économique et social.</p>
Logement d'abord	<p>Programme visant à aider les personnes en situation d'itinérance à trouver rapidement un logement permanent et à les orienter vers les services de soutien dont elles ont besoin pour le conserver.</p>
logement de transition	<p>Logement qui vise à offrir un milieu de vie positif à ses résidents, y compris l'expérience, les outils, les connaissances et les possibilités de développement social et de perfectionnement des compétences pour qu'ils deviennent plus autonomes. Il est considéré comme une étape intermédiaire entre le refuge d'urgence et le logement en milieu de soutien et comporte des restrictions quant à la durée du séjour d'une personne ou d'une famille. Les séjours durent généralement de trois mois à trois ans.</p>
logement hors marché	<p>Logement dont les activités peuvent varier, mais dont le loyer est généralement sous la valeur du marché, qui offre parfois des services sociaux ou de soutien, et qui est normalement destiné aux personnes et familles à faible revenu. Il s'agit habituellement d'un logement subventionné, social ou abordable.</p>
logement permanent en milieu de soutien	<p>Logement combinant l'assistance au loyer ou au logement avec des services de soutien flexibles et volontaires pour les personnes ayant des besoins élevés en matière de santé mentale ou physique, un trouble du développement ou de consommation de substances. Il s'agit d'une option de logement pour les personnes en situation d'itinérance chronique dont le cas est grave.</p>
logement social	<p>Logement locatif abordable pour les personnes ayant un revenu faible à moyen. Le loyer est généralement calculé en fonction du revenu du ménage; les frais de logement ne doivent pas dépasser 30 % du revenu brut.</p>
logements à revenus variés	<p>Tout type de développement résidentiel (pour locataires ou propriétaires) dont les habitants ont des revenus variés (faibles, moyens et élevés).</p>
loyer du marché	<p>Le loyer du marché correspond au montant qu'un propriétaire pourrait demander par mois pour la location</p>

	de son logement sur le marché privé, selon une évaluation.
loyer indexé sur le revenu (LIR)	Aide financière accordée à un fournisseur de logements dans le but de permettre aux ménages admissibles de payer un loyer en fonction de leur revenu, c'est-à-dire qui ne dépasse pas 30 % de leur revenu brut annuel.
loyer inférieur au prix du marché	Loyer égal ou inférieur à 80 % du loyer moyen du marché établi par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.
ménage prioritaire	Ménage placé au début de la liste d'attente centralisée – gérée et tenue par le Centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa – en raison d'une priorité spéciale.
ministère	Ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) de la province de l'Ontario.
plan de services	Plan personnalisé et documenté présentant les responsabilités objectives d'un client et les mesures à prendre pour lui permettre d'atteindre ses buts.
planification de la fin des services	Préparation au départ d'un établissement (système de bien-être de l'enfance, système de justice pénale, hôpital, etc.) vers un milieu externe, de façon autonome ou avec de l'aide.
POSPH	Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.
principaux indicateurs de rendement	Mesure du progrès d'une entité vers les résultats souhaités (atteinte des objectifs du programme), qu'elle ait ou non entièrement le contrôle sur l'atteinte des objectifs. Les résultats sont souvent difficiles à mesurer directement; pour cette raison, on préfère les évaluer qualitativement. Il faut généralement plus d'un indicateur de rendement pour bien saisir un résultat.
Programme de gestion de l'alcool (MAP)	Stratégie de réduction des méfaits pour les personnes vivant une précarité du logement, présentant des problèmes d'alcool chroniques et récurrents et ayant vécu plusieurs tentatives infructueuses de traitement par l'abstinence. Le MAP vise à stabiliser l'état de santé et le bien-être social des bénéficiaires en leur offrant divers services, comme l'aiguillage vers un logement, sans exiger l'abstinence; il encadre plutôt l'accès à des types d'alcool moins dangereux, limite le nombre de consommations par jour et offre un environnement de consommation sûr (Applications Management Consulting, 2015).
programme OT	Programme Ontario au travail.
réduction des méfaits	Politique, programme ou stratégie pratique visant à réduire les méfaits et les conséquences négatives de la

	<p>toxicomanie sans exiger l'arrêt de la consommation. Cette approche est généralement caractérisée par la discussion avec les toxicomanes, la détermination des raisons et des conditions de la consommation, l'offre de solutions et la reconnaissance de la capacité d'une personne à assumer la responsabilité de ses actes. Les interventions favorisent par exemple la consommation sûre, la gestion de la consommation et l'abstinence non coercitive (Homeless Commission, 2009).</p>
refuge d'urgence	<p>Endroit où peut se réfugier une personne ou une famille en situation d'itinérance, qu'elle y ait été référée par un autre service ou non, pour obtenir un abri à court terme et les services de soutien nécessaires en vue de son installation dans un logement.</p>
refuge de transition	<p>Refuge réservé aux personnes et familles en situation d'itinérance admissibles qui y ont été référés. Vise à fournir aux clients un abri à relativement long terme ainsi que les ressources spécialisées nécessaires à leur installation dans un logement. Les refuges de transition sont désignés comme tels dans leur entente de prestation de services.</p>
régénération	<p>Changements majeurs (réaménagement, expansion, réparation ou amélioration) aux logements sociaux en vue d'améliorer leur utilisation pour les locataires et la communauté.</p>
règles locales	<p>Règles que la <i>Loi de 2011 sur les services de logement</i> permet aux gestionnaires de services d'établir, par exemple concernant la durée durant laquelle un ménage recevant de l'aide sous forme de LIR peut s'absenter de son logement. Les fournisseurs de logements doivent suivre les règles locales établies par leur gestionnaire de services.</p>
relogement rapide	<p>Approche offrant, pour une période limitée, une aide financière, un système de navigation et des services de soutien ciblés aux personnes et aux familles en situation d'itinérance afin de les aider à quitter rapidement le réseau de refuges et à obtenir un logement (Calgary Homeless Foundation, 2017).</p>
services de soutien	<p>Tout programme ou service offert par un fournisseur de refuge ou de services dans le but d'aider les clients à atteindre leurs objectifs et de répondre à leurs besoins, notamment les programmes d'hébergement dans un refuge, les services de repas et d'aide au logement et les programmes d'emploi.</p>
seuil de faible revenu (SFR)	<p>Mesure utilisée par Statistique Canada pour distinguer les cellules familiales à faible revenu (revenu inférieur au</p>

	seuil pour la taille et la catégorie d'urbanisation du ménage) des autres groupes (revenu égal ou supérieur au seuil) [Ville d'Edmonton, 2010].
SISA	Le Système d'information sur les personnes et les familles sans abri est un système de gestion informatisé utilisé dans les refuges pour enregistrer les départs et les arrivées, garder à jour les dossiers médicaux, tenir un registre des clients, envoyer des bulletins aux utilisateurs et recueillir des renseignements sur la population du refuge. Cette base de données commune permet aux refuges de collecter des informations sur l'itinérance.
soutien sur place	Services offerts sur place aux ménages afin de les aider à maintenir le meilleur état de santé et de bien-être possible. Ils peuvent prendre diverses formes et varier en intensité, selon les besoins des clients. Exemples : gestion des cas, counseling, supervision/surveillance, aide avec les médicaments, réadaptation psychosociale, services de garde d'enfants, préparation des repas, soins personnels, entretien ménager, et autres formes de soutien à la vie autonome et à la conservation du logement.
supplément au loyer	Programme offrant une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu aux ménages admissibles figurant sur la liste d'attente centralisée. La Ville conclut des ententes avec des propriétaires des secteurs privé et sans but lucratif qui sont prêts à participer au programme. Le ménage verse environ 30 % de son revenu mensuel brut à titre de loyer au propriétaire, auquel le Programme de suppléments au loyer paie directement le solde du loyer mensuel. La subvention est rattachée au logement et n'est donc pas transférable si le locataire souhaite déménager.
taux d'occupation	Nombre de clients acceptés dans le programme de logement, selon l'endroit. Il ne s'agit pas du nombre de personnes logées; les programmes englobant divers sites acceptent leurs clients avant de commencer la recherche de logement. Les clients peuvent donc être inscrits au programme et recevoir un accompagnement tout en étant toujours en situation d'itinérance; c'est le cas de 20 à 30 % des bénéficiaires de programmes complets.
terme des contrats d'exploitation	Arrivée à échéance des contrats d'exploitation pour les logements sociaux, après laquelle les fournisseurs de logements ne feront plus de paiements hypothécaires et ne recevront plus de subventions. Dans le présent document, le terme des contrats d'exploitation correspond également à la fin des débentures.

viabilité financière	Capacité, pour un propriétaire ou un gestionnaire de bâtiment, à générer un revenu suffisant (avec les loyers, les frais relatifs aux parties communes, etc.) pour s'acquitter de ses charges opérationnelles et de ses dettes, et économiser en vue des frais d'entretien nécessaires au bon état du bâtiment.
vie autonome	Accès à des options de logement et à des installations communautaires pour les personnes handicapées, ayant des besoins particuliers ou des capacités diverses, les aînés et d'autres personnes, qui leur offrent autant d'autonomie que possible à la maison, au travail, à l'école et dans les milieux sociaux et récréatifs.
zonage d'inclusion	Outil d'aménagement du territoire qui permet aux municipalités d'exiger que des logements abordables soient inclus dans les développements résidentiels de 10 logements ou plus.